

**PROCÈS-VERBAL
DE PLENUM DU CONSEIL GENERAL
DU 17 MARS 2026 19H**

Ouverture de la séance plénière	2
I. Approbation du PV de la séance du 10 février 2026	3
II. Crédits supplémentaires	3
III. Etude du message « Crédit d'engagement du RLC »	5
IV. Etude du postulat « Obligation de proposer des fontaines à eau »	9
V. Etude du postulat « Urgence santé mentale »	12
VI. Etude du postulat « Soutien au commerce local par l'élargissement et la gratuité du stationnement à 2heures »	14
VII. Etude du postulat « Piste cyclable Centre-ville/les Îles »	17
VIII. Etude du postulat « Etude des impacts et opportunités de l'IA »	19
IX. Etude du postulat « Projection des besoins par quartier en nurserie, crèche et UAPE »	22
X. Réponse au postulat « Taux de participation »	25
XI. Information de la Municipalité.....	27
XII. Divers (Questions écrites et orales)	29
Liste des présences	38
Résultats détaillés des votes.....	39

Ouverture de la séance plénière

Siggen Patrick, Président du conseil général, Le Centre. Monsieur le Président de la Municipalité, Mesdames et Messieurs les conseillers généraux, Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux et chefs de service, Mesdames et Messieurs les représentants des médias, Cher public, je vous souhaite à toutes et tous la bienvenue à cette deuxième soirée législative de l'année.

Je vous prie d'excuser les absences annoncées des conseillers généraux Aurélien D'Andres, Giuseppe Di Donna et Martin Reist, ainsi que du vice-Président de la Municipalité, Monsieur Christian Bitschnau, et de la Cheffe de Service, Céline Roduit Arlettaz. D'autre part, les conseillères et conseillers Marie Berra-Puglisi, Marie Morard et Vincent Boand sont annoncés avec du retard, de même que le Conseiller municipal Cyrille Fauchère.

Quelques infos générales avant de débiter. Nous aurons droit ce soir, au passage dans nos travées, de Madame Sabine Papilloud, photographe auprès du Nouvelliste, qui sera en quête des plus belles photos de notre Conseil, mais surtout de vous. Faites vos plus beaux sourires et présentez votre meilleur profil quand elle pointerà son objectif sur vous.

Côté organisation, nous recevons ce soir une nouvelle conseillère générale. Je vous prie d'accueillir au sein de notre Grémium, Madame Caroline Dallèves Romaneschi, qui rejoint le groupe des Verts en remplacement de Monsieur Alexandre Dubuis. Madame Dallèves Romaneschi, je vous prie de vous lever afin que votre cheffe de groupe puisse vous présenter.

Pitteloud Rey Nathalie, Conseillère générale, Les Verts. J'ai le plaisir de vous présenter ce soir Caroline Dallèves Romaneschi. Caroline est née à Sion et y a grandi. Après des études de droit à l'Institut de hautes études internationales à Genève, elle y a travaillé comme journaliste, puis comme chargée de communication pour l'Etat de Genève, notamment sur les questions d'environnement et de gestion durable des déchets. Mère de 3 enfants et profondément engagée dans la vie publique, elle a été élue au Conseil municipal de la Ville de Genève, qu'elle a eu l'honneur de présider. Elle y a également présidé les commissions de l'enseignement, de l'énergie et de la culture avant de siéger comme députée au Grand Conseil. Revenue vivre à Sion en 2022, Caroline souhaite aujourd'hui mettre son expérience au service de sa ville. Elle veut défendre une ville à taille humaine où la nature reste proche, les quartiers sont agréables à vivre et la qualité de vie est pensée également pour les générations futures. Son engagement vise à faire de Sion une ville moderne et durable, fidèle à son identité valaisanne. Caroline, nous te souhaitons la bienvenue dans notre groupe et au sein du Conseil général.

Siggen Patrick, Président du conseil général, Le Centre. Merci pour cette présentation et bien entendu, bienvenue à vous Madame Dallèves Romaneschi au sein de notre plénum.

Concernant le plénum de juin en lien avec les comptes, merci à ceux qui désirent la fameuse brochure papier des comptes de s'annoncer rapidement auprès de notre Secrétaire du Conseil pour fin mars. Si vous voulez la brochure papier, s'il vous plaît, annoncez-vous rapidement.

Pour terminer cette minute info, je remercie le conseiller Kevin Meilland de passer sa soirée d'anniversaire avec nous. Joyeux anniversaire à toi Kevin !

Nous passons à l'ordre du jour défini par votre Bureau, en accord avec la Municipalité. Ce dernier vous a été transmis avec la convocation en conformité avec l'article 8 de notre règlement. Je vous prie de noter deux petits changements. En point 4, la motion a été transformée par son dépositaire en un postulat que nous étudierons et voterons en tant que postulat. D'autre part, un nouveau point, numéro 10, s'est glissé après les postulats, juste avant l'information de la Municipalité. Il s'agit de la réponse de la Municipalité au postulat « Taux de participation » qui nous a été transmis après l'envoi de la convocation.

L'ordre du jour ainsi modifié est le suivant.

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 10 février 2026.
2. Crédits supplémentaires.
3. Etude et vote du message « Crédit d'engagement du RLC ».
4. Etude et vote du postulat « Obligation de proposer des fontaines à eau ».
5. Etude et vote du postulat « Urgence santé mentale ».
6. Etude et vote du postulat « Soutien au commerce local par l'élargissement et la gratuité du stationnement à 2 heures ».
7. Etude et vote du postulat « Pistes cyclables Centre-ville/les Îles ».
8. Etude et vote du postulat « Etude des impacts et opportunités de l'intelligence artificielle ».
9. Etude et vote du postulat « Projection des besoins par quartier en nurseries, crèches et UAPE ».
10. Réponse au postulat « Taux de participation » (point ajouté).
11. Information de la Municipalité.
12. Questions écrites et orales avec les divers.

I. Approbation du PV de la séance du 10 février 2026

Siggen Patrick, Président du conseil général, Le Centre. Nous pouvons débiter avec le point 1 de l'ordre du jour et l'approbation du procès-verbal du 10 février 2026. J'ouvre la discussion générale sur ce PV. Merci de vous annoncer si vous avez des remarques ou des corrections à soumettre.

Je n'ai pas de demande de parole. Nous pouvons procéder directement au premier vote de la soirée.

Les conseillères et conseillers qui acceptent le PV du plénum du 10 février 2026 appuient sur la touche verte, refus touche rouge, abstention touche blanche.

Le PV est accepté par 51 oui, 0 non et 0 abstention.

II. Crédits supplémentaires

Siggen Patrick, Président du conseil général, Le Centre. Nous passons au point 2 de l'ordre du jour avec les crédits supplémentaires. La COGEST a reçu 11 crédits supplémentaires concernant 2025. Monsieur le rapporteur de la COGEST, veuillez rejoindre la tribune avec votre carte de vote pour nous présenter ces crédits supplémentaires.

Zuber Lucien, Conseiller général, PS. La commission de gestion a pris connaissance, le 20 février 2026, des crédits supplémentaires numéro 19 à 29 de 2025.

Pour le crédit supplémentaire 19 de 2025, le montant est de 57'000 francs. Ce crédit concerne la régularisation d'un demi EPT d'auxiliaire alloué au Centre funéraire, budgétisé pour 2026.

Pour le crédit supplémentaire 20 de 2025, le montant est de 70'000 francs. Le justificatif porte sur la conversion d'un contrat de stagiaire en contrat auxiliaire au secteur RH, avec régularisation prévue au budget 2026. La COGEST a demandé des précisions sur la chronologie et sur le respect du rôle décisionnel du législatif. La Ville a indiqué qu'il ne s'agit pas d'un EPT supplémentaire, mais d'une régularisation salariale liée à une situation de remplacement, intégrée ensuite au budget 2026.

Pour le crédit supplémentaire 21 de 2025, le montant est de 60'000 francs. Ce crédit est justifié par l'augmentation des achats de fournitures pour le Centre horticole.

Pour le crédit supplémentaire 22 de 2025, le montant est de 67'000 francs. Le justificatif concerne les dépenses des parcs et zones vertes liées aux intempéries d'avril 2025.

Pour le crédit supplémentaire 23 de 2025, le montant est de 73'000 francs. Ce crédit couvre les renforts pompiers lors de l'incendie de Pra Bardy, ainsi que la reconstitution du matériel utilisé lors des intempéries de juin 2024.

Pour le crédit supplémentaire 24 de 2025, le montant est de 170'000 francs. Le justificatif porte sur le remboursement des soins dentaires scolaires. La COGEST en prend bonne note et sera attentive à cette rubrique lors du prochain budget.

Pour le crédit supplémentaire 25 de 2025, le montant est de 160'000 francs. Ce crédit est lié à la réfection d'ouvrages routiers suite aux intempéries. La COGEST relève une récurrence des crédits supplémentaires dans cette rubrique et demande une meilleure prévision budgétaire lors des prochains exercices.

Pour les crédit supplémentaire 26 de 2025, le montant est de 300'000 francs. Le justificatif correspond à la dernière tranche relative à l'acquisition du camion de livraison de carburant de l'aéroport. La COGEST a demandé des explications complémentaires. La Ville précise que le véhicule a été réceptionné et payé en 2025 et que le montant concerné a été retiré du projet de budget 2026.

Pour le crédit supplémentaire 27 de 2025, le montant est de 620'000 francs. Le justificatif concerne les compensations d'absence de longue durée à l'aéroport et la réorganisation de certaines tâches. La COGEST a demandé des précisions sur la chronologie et la composition du montant. La Ville précise qu'il n'y a pas eu d'ajout d'EPT en 2025 ni en 2026, que le montant comprend les salaires des EPT et les heures d'auxiliaires, et signale un décalage de suivi comptable ainsi qu'un audit RH.

Pour le crédit supplémentaire 28 de 2025, le montant est de 300'000 francs. Le justificatif porte sur l'impôt sur les bénéficiaires supplémentaires de l'achat-vente d'énergie.

Pour le crédit supplémentaire 29 de 2025, le montant est de 225'000 francs. Le justificatif concerne les travaux d'entretien des cours d'eau suite aux intempéries de neige d'avril 2025.

Notre commission souhaite également revenir sur le crédit supplémentaire 12 de 2025 concernant la rénovation du pavillon Variel des Aubépines. Lors de la prise de connaissances de ce crédit supplémentaire, nous étions étonnés du dépassement du budget qui se monte dans son ensemble à environ 25%, ainsi que des justifications données. Pour rappel, le crédit demandé était lié selon la nature de la dépense et était justifié par divers retards, par un renforcement sismique, des structures résistantes en mauvais états, des mauvaises indications de la part d'OIKEN concernant le raccordement au chauffage à distance, des problèmes de fondation et du mobilier non prévu au budget. Nous avons posé quelques questions complémentaires à la Municipalité et avons tenu les réponses résumées suivantes.

Certains éléments n'ont été découverts qu'après le démontage ou après avoir été mis nus à même le sol. Les retards de livraison n'étaient pas suffisants pour justifier une réclamation. Si l'on rajoute la marge de précision de 10% et le mobilier, l'écart avec le budget n'est plus que de 4%. Notre commission n'a pas été pleinement convaincue par ces nouvelles justifications et demande à la Municipalité, lors de l'élaboration des prochains budgets d'investissement immobilier, d'intégrer la marge d'imprécision de 10%, d'intégrer tous les éléments prévisibles tels que le mobilier, d'intégrer des réserves pour les surprises inhérentes aux rénovations, d'instaurer des pénalités de retard pour les lots critiques lors des adjudications. D'avance nous les en remercions. Je vous remercie pour votre attention.

Siggen Patrick, Président du conseil général, Le Centre. Merci Monsieur le Rapporteur pour votre retour. Vous pouvez rester en place pour le point suivant.

III. Etude du message « Crédit d'engagement du RLC »

Siggen Patrick, Président du conseil général, Le Centre. Nous passons au point 3 de l'ordre du jour avec l'étude et le vote du message « Octroi d'un crédit d'engagement pour la construction d'un nouveau centre RLC ». Ce message a été déposé le 6 février 2026. Il s'agit d'une demande de crédit d'engagement pour la construction d'un nouveau centre RLC sur le Cours Roger Bonvin. Le crédit d'engagement demandé s'élève à 7,07 millions de francs, subdivisé en 5'826'590 pour la construction et l'aménagement, d'une part, et, d'autre part par la valorisation du terrain déjà en main de la Municipalité pour un montant de 1'240'000 francs. Il s'agit du transfert du terrain en question, du patrimoine financier vers le patrimoine administratif. Le Bureau a attribué l'étude de ce message aux 3 commissions permanentes, vus ses dimensions tant financières, urbanistiques que sociétales. Je prie les rapporteurs de la CEU et de la CSC de rejoindre Monsieur Zuber à la tribune. Comme pour tout message, nous procéderons en deux étapes : d'abord le vote d'entrée en matière, suivi par le débat et le vote final. Monsieur Zuber, veuillez nous présenter le rapport de la COGEST jusqu'au vote d'entrée en matière.

Zuber Lucien, Conseiller général, PS. La Commission de gestion a siégé à trois reprises, le 23 février ainsi que les 2 et 3 mars 2026, pour traiter ce message. Le crédit d'engagement a été présenté par M. Yann Roduit, Conseiller municipal en charge du dicastère « Sport, jeunesse et loisirs », M. Blaise Crittin, Chef de service du même dicastère, Mme Roxane Dumont, Responsable du RLC, ainsi que les représentants du bureau d'architecte R2A.

La COGEST a approuvé l'entrée en matière à l'unanimité des 13 membres présents.

Bourban-Mathis Sophie, Conseillère générale, Le Centre. La Commission d'environnement et d'urbanisme a été chargée de l'examen du message concernant le crédit d'engagement pour la construction du nouveau centre RLC. La Commission remercie le service concerné par le message et particulièrement Monsieur le Conseiller municipal, Yann Roduit, ainsi que le Chef de service, Blaise Crittin, la responsable du RLC, Roxane Dumont, ainsi que les architectes du bureau R2A Architectes, pour la présentation et les éclaircissements donnés le 23 février 2026.

Deux séances ont permis à la Commission d'analyser le projet, de poser des questions aux représentants municipaux et d'évaluer les implications de ce crédit d'engagement. Le futur centre NIWA vise à pérenniser et développer les prestations du RLC dans des infrastructures adaptées, se distinguant des maisons de quartier par ses missions et ses équipements. Le calendrier prévisionnel table sur un début des travaux au printemps 2027 pour une mise en service à l'été 2028. La Commission a pris connaissance des documents concernant l'objet précité.

La CEU accepte l'entrée en matière par 10 oui, 0 non et 0 abstention.

Perruchoud Stéphanie, Conseillère générale, Le Centre. La Commission sociale et culturelle s'est réunie à deux reprises pour examiner le message relatif à l'octroi d'un crédit d'engagement pour la construction du nouveau centre RLC – Rencontre, loisir et culture. Une séance de présentation s'est tenue le 23 février 2026 au RLC actuel, en présence de Madame Roxane Dumont, Responsable du RLC, Monsieur Blaise Crittin, Chef du service des Sports, de la jeunesse et des loisirs, Monsieur Yann Roduit, Conseiller communal en charge du dicastère, ainsi que Messieurs Jérôme Rudaz et Renaud Rudaz, architectes du bureau R2A. La Commission sociale et culturelle tient à exprimer ses remerciements à la Municipalité, à ses collaborateurs ainsi qu'aux architectes du bureau R2A pour le temps accordé et la qualité de la présentation.

La CSC a accepté l'entrée en matière par 10 oui, 0 non et 0 abstention.

Siggen Patrick, Président du conseil général, Le Centre. Merci aux rapporteurs. J'ouvre la discussion générale sur l'entrée en matière. Je n'ai pas de demande de parole. Nous allons procéder au vote sur l'entrée en matière.

Les conseillères et conseillers qui acceptent l'entrée en matière sur le message « Crédit d'engagement RLC » appuient sur la touche verte, refus touche rouge, abstention touche blanche.

L'entrée en matière est acceptée à l'unanimité des 55 conseillères et conseillers présents.

L'entrée en matière étant acceptée, nous pouvons poursuivre avec ce message. Monsieur Zuber, veuillez nous présenter la suite du rapport de la COGEST avec ses conclusions et vote finale.

Zuber Lucien, Conseiller général, PS. Le message porte sur l'octroi un crédit d'engagement de 7,07 millions de francs pour la construction du nouveau centre RLC NIWA, destiné à pérenniser et développer l'action socio-culturelle et socio-éducative en faveur des jeunes de 12 à 25 ans. Dans son évaluation de l'investissement, la COGEST relève que le coût de construction, estimé à environ 950 francs par mètre cube pour un volume d'environ 4'000 mètres cubes, se situe dans les standards usuels pour ce type d'infrastructure publique. À titre comparatif, selon le message du Conseil municipal du 19 novembre 2024, des bureaux neufs à Sion sont estimés à 1'050 francs par mètre cube.

La Commission constate que le projet se caractérise par une conception relativement simple avec des finitions brutes, ce qui contribue à maintenir le coût dans une fourchette raisonnable. Elle relève aussi que les postes sont, a priori, intégrés dans le crédit « Honoraire, mobilier, aménagement, équipement » à l'exception du financement des panneaux photovoltaïques, prévu à 50% par OIKEN et devant encore être validés. La COGEST retient encore que le devis est établi avec un degré de précision de plus ou moins 10% selon les normes SIA, que les provisions et réserves sont identifiées et que les montants sont ventilés de manière transparente par CFC.

Elle souligne néanmoins que le contexte économique actuel impose une vigilance particulière quant à l'évolution des coûts et à la maîtrise d'éventuels dépassements. Elle relève également que le montant des honoraires représente environ 13% du coût du projet hors-terrain.

Sur le financement, la Commission rappelle qu'il repose intégralement sur des fonds communaux. Inscrits de longue date dans les planifications financières, le projet doit être considéré comme un investissement structurant pour les prochaines décennies et non comme une dépense conjoncturelle. La COGEST insiste aussi sur l'importance des critères d'adjudication afin de favoriser les entreprises régionales en soutien à l'économie locale et à un développement durable.

Concernant l'impact sur les charges de fonctionnement, la Commission relève, qu'à ce stade, aucune augmentation automatique d'EPT n'est directement liée à la construction du nouveau centre. Un éventuel renforcement de personnel n'est pas exclu à terme, mais ne dépend pas structurellement du projet immobilier. Les coûts d'exploitation sont annoncés comme équivalents à ceux du Totem. La fin du bail entraînera en outre une économie annuelle de 20'000 francs sur les loyers. La Commission estime néanmoins nécessaire d'intégrer les charges de centralité du nouveau centre dans les négociations régionales et cantonales.

Sur la dimension sociale, la COGEST rappelle l'importance des structures dédiées à la jeunesse, notamment dans un contexte marqué par l'isolement, les difficultés des familles monoparentales et la souffrance psychique d'une partie des jeunes. Elle relève que le RLC a démontré ces dernières années sa capacité à assurer un climat serein et à remplir efficacement ses missions.

Dans son appréciation générale, la COGEST considère que le projet NIWA arrive au terme d'un processus engagé de longue date, avec un travail préparatoire abouti et cohérent, tant sur le plan architectural que fonctionnel. Le projet s'inscrit dans la continuité de la politique jeunesse menée par la Ville de Sion depuis plusieurs décennies. La localisation, en dehors du centre-ville et à proximité des quartiers de Champsec et Vissigen, est globalement perçue comme pertinente.

Certaines craintes ont toutefois été exprimées quant à une possible surreprésentation des collégiens, compte tenu de la proximité du futur lycée-collège Ella Maillart. La Commission souligne l'importance de veiller à une réelle mixité sociale et générationnelle.

Au terme de ses travaux, la COGEST considère que la situation foncière est claire et maîtrisée, que le coût de construction est conforme aux standards du marché, qu'aucune charge structurelle nouvelle n'est formellement engagée à ce stade, que le projet répond à une échéance immobilière objective, que

la demande intervient à un moment pertinent, que l'investissement s'inscrit dans une stratégie cohérente et de long terme en faveur de la jeunesse, et que le projet lui-même a convaincu ses membres.

La Commission souligne toutefois que la réussite du projet dépendra de la maîtrise des coûts, du respect du cadre budgétaire annoncé, d'un suivi rigoureux des charges d'exploitation et d'une gestion professionnelle adaptée aux besoins évolutifs de la jeunesse sédunoise. Elle souhaite également être informée de la validation du mode de financement des panneaux photovoltaïques. La COGEST remercie M. Yann Roduit, M. Blaise Crittin, Mme Roxane Dumont et les représentants du bureau R2A pour leur présentation, ainsi que pour l'accueil qui nous a été réservé.

La COGEST a accepté le message du Conseil municipal à l'unanimité des 15 membres présents.

Elle recommande au Conseil général d'accepter le crédit d'engagement de 7,7 millions pour la construction d'un nouveau centre RLC – Rencontre, loisir et culture.

Bourban-Mathis Sophie, Conseillère générale, Le Centre. Le projet NIWA, destiné à remplacer le bâtiment du Totem, s'intègre de manière cohérente dans le développement du quartier de Champsec, à proximité immédiate du nouveau collège, du Skate plaza, de la Ferme-Asile et de l'école primaire. La CEU salue la pertinence de cette localisation en lien avec les infrastructures existantes et la bonne desserte en transport public. Elle souligne toutefois l'importance de garantir des accès sécurisés compte tenu du nombre d'usagers attendus dans ce secteur en plein essor. La Commission se réjouit également de la mise en libre accès des installations sportives du collège par le Canton, qui constitue un atout supplémentaire pour la population et pour les activités du RLC. Elle prend acte du fait que le terrain appartient déjà à la Ville, tout en relevant que son transfert du patrimoine financier au patrimoine administratif implique l'inscription d'une valeur de 1,2 million dans le message.

Sur le plan constructif et énergétique, la CEU relève la qualité du projet avec une structure mixte répondant aux normes parasismiques, un raccordement au chauffage à distance, une toiture partiellement végétalisée dotée d'environ 120 panneaux photovoltaïques, ainsi qu'un standard énergétique CECB AA.

Concernant l'exploitation, la Commission demande le maintien du nombre d'équivalents plein temps ainsi que des coûts de fonctionnement à un niveau comparable à celui d'aujourd'hui.

S'agissant des coûts du projet, la CEU forme le vœu que la marge de 10% ne doive pas être utilisée.

Si elle considère le projet comme ambitieux et d'une qualité supérieure, elle reconnaît également la nécessité d'offrir à la jeunesse sédunoise un lieu accueillant, adapté et pérenne.

La CEU accepte le message à l'unanimité des 10 membres présents.

Perruchoud Stéphanie, Conseillère générale, Le Centre. La question de la jeunesse, et en particulier de sa place, est centrale pour notre Commission. Elle se pose à travers les espaces physiques qui lui sont dédiés, mais aussi à travers les espaces symboliques qui permettent reconnaissance, expression et participation. Elle appelle également une attention particulière à la dimension humaine, le fait de pouvoir prendre soin de cette jeunesse, de lui offrir des repères, de la soutenir et l'encourager dans ses projets. Dans cette perspective, un lieu comme le Centre RLC revêt une importance particulière. Il constitue un espace de rencontres permettant de créer des liens, un espace de discussions, voire de confrontations positives et un cadre propice à l'ouverture sur le monde. En guise de cadre général, il a été rappelé au sein de la Commission que les activités du RLC actuelles devront quitter le bâtiment actuellement occupé. Dans ce contexte, la Municipalité a privilégié l'option de la propriété avec la construction d'un nouveau bâtiment dans une réflexion engagée depuis 2016.

La Commission a relevé la volonté de maintenir une continuité dans l'organisation et les ressources, tout en restant attentive aux besoins futurs. Plusieurs membres ont exprimé leur soutien au projet en soulignant l'importance de disposer d'un lieu de rencontres pour les jeunes permettant l'expression de différentes formes culturelles et sociales. La question de la mixité des publics a été discutée, avec la volonté de favoriser les rencontres entre différentes générations et milieux sociaux. Le projet s'inscrit dans un emplacement stratégique à proximité du Cours Roger Bonvin, de l'hôpital, de la Ferme-Asile et des établissements scolaires, notamment du nouveau collège Ella Maillart, contribuant à la dynamique du quartier. Les aménagements ont été pensés de manière à favoriser les interactions et l'appropriation des espaces par les jeunes eux-mêmes. La présence des équipes du RLC sur place a également été relevée comme un élément positif.

La Commission a toutefois souligné quelques points d'attention. L'accessibilité du lieu pour tous les jeunes, la nécessité de garantir un espace ouvert et inclusif, les enjeux liés à la sécurité ainsi que la maîtrise des coûts. Au terme de ces travaux, la Commission sociale et culturelle a exprimé son soutien au projet tout en relevant les éléments de vigilance mentionnés.

La CSC a été accepté le message à l'unanimité de ses 10 membres présents.

Siggen Patrick, Président du conseil général, Le Centre. J'ouvre la discussion générale sur l'entrée en matière.

Genin Thierry, Conseiller général, Les Verts. Le groupe des Verts a pris connaissance avec grand intérêt du projet NIWA, visant à remplacer le bâtiment du Totem, à reloger le personnel du RLC, et s'inscrivant dans le développement des quartiers de Champsec et Vissigen, qui font déjà l'objet de réaménagements d'une multitude d'espaces de détente, de sports et de loisirs.

Concernant les accès, il relève la pertinence d'augmenter les cadences de bus toutes les 10 minutes et la création de 40 places de stationnement pour les 2 roues. Néanmoins, notre groupe souligne l'importance de créer des accès sécurisés de mobilité douce dans la zone du Pont du Rhône et à la Rue de la Dixence, en attendant la nouvelle passerelle, que l'on espère rapidement, qui desservira le nouveau collège et ses nombreux étudiants.

Le groupe des Verts se réjouit de la conception du bâti, lumineux et fonctionnel, avec ses 120 panneaux photovoltaïques et la toiture végétalisée, qui, comme l'a souligné la CEU, aurait pu couvrir l'intégralité de celle-ci. Il souligne la qualité des aménagements extérieurs et le montant conséquent de 438'000 francs alloués à la terrasse en lien avec l'extérieur, le jardin communautaire, la pelouse et les espaces ombragés. L'accès libre aux terrains sportifs du collège représente un plus indéniable pour les activités du centre.

En conclusion, le groupe des Verts soutiendra avec enthousiasme ce lieu de rencontres et d'apprentissages de la citoyenneté, ainsi que son crédit d'engagement. Merci de votre attention.

Luyet Janique, Conseillère générale, Le Centre. Le groupe du Centre soutient l'octroi de ce crédit pour l'acquisition du terrain destiné au futur centre RLC, nommé NIWA. Ce projet répond à un besoin simple, mais essentiel : offrir à notre jeunesse, les 12-25 ans, un nouveau lieu qui lui appartienne vraiment. Ce projet est le fruit d'une réflexion aboutie. Le concours d'architecture qui l'a porté témoigne de la qualité des propositions retenues, tant dans la conception des infrastructures que dans l'attention portée à leur environnement. Le site choisi, les aménagements extérieurs, les espaces ouverts et les volumes pensés à l'intérieur dessinent un cadre propice à la rencontre, à la créativité et à l'expression. C'est précisément pour cela qu'il nous invite à aller encore plus loin, car ce lieu ouvre une possibilité : celle d'offrir à notre jeunesse un espace qui ne soit pas seulement fréquenté, mais pleinement investi, un espace qui favorise l'engagement, l'esprit d'initiative et la participation.

Nous voyons dans ce projet une opportunité précieuse : celle de soutenir non seulement un lieu, mais une dynamique permettant à nos jeunes de se rencontrer, trouver leur voie, créer, s'exprimer et construire des projets qui font sens, un lieu qui accompagne la construction de l'identité, du lien et de la responsabilité. Nous formulons ainsi le souhait que NIWA soit non seulement un lieu de qualité, mais aussi un espace vivant, évolutif et ouvert à la participation des jeunes eux-mêmes, un lieu qui soit une occasion de faire confiance et d'encourager. Car investir dans la jeunesse, c'est investir dans une présence aujourd'hui et dans un avenir commun. Le Centre Sion vous remercie pour votre soutien.

Lauener Georges, Conseiller général, UDC. C'est avec plaisir que le groupe UDC soutient ce projet. En effet, ce projet a un impact réel sur la jeunesse pour un coût relatif très modeste. Nous encourageons la Ville à nous présenter plus souvent ce genre de projet clair, efficace, orienté vers les utilisateurs finaux et pas vers un prestige guindé. Nous pensons également que le budget présenté correspond bien aux coûts finaux réels. Nous souhaitons que ce soit la règle et pas l'exception. J'imagine déjà avec joie toutes les expériences et souvenirs formateurs que les jeunes de Sion vont vivre dans ce lieu ambitieux. Merci.

Delaloye Sophie, Conseillère générale, PS. Le groupe socialiste se réjouit de voir le projet du nouveau centre RLC se concrétiser, ce d'autant plus que le bâtiment pourrait être construit sur un terrain déjà en possession de la Ville et que les coûts de construction sont proportionnés et raisonnables. Le choix du Cours Roger Bonvin est stratégiquement intéressant en raison de la proximité avec le nouveau collège, de la bonne desserte en transport public, de la proximité avec les places de jeux et le Skatepark, et

surtout en raison de la forte densité de population de ce quartier qui mérite d'être revalorisée et repositionnée dans la logique urbanistique de la ville. L'existence d'un tiers-lieu qui ne soit ni familial, ni scolaire, ni surtout commercial, pour accueillir la jeunesse et fournir un accompagnement dans un espace dédié est indispensable dans une ville comme Sion, indispensable pour offrir un espace pour la détection des problèmes psychosociaux, mais aussi tout simplement pour orienter les jeunes vers des activités valorisantes qui leur confèrent un sentiment d'appartenance et les aident à trouver leur place dans la société.

Au-delà des considérations architecturales ou financières, notre groupe aimerait souligner à quel point le travail des éducateurs de rue auprès des jeunes est précieux. Ils comblent les failles des structures familiales et scolaires en offrant un cadre de confiance aux jeunes pour développer leurs talents et ils interviennent dans la gestion de problématiques toujours plus complexes et fréquentes.

À terme, notre groupe sera très attentif à la dotation en personnel du RLC, soucieux de veiller à ce que les éducateurs de rue puissent poursuivre et étendre leur mission dans un contexte où elle est toujours plus importante. Notre groupe est en effet convaincu que l'une des réponses les plus appropriées pour veiller à préserver la santé mentale des jeunes est le renforcement de l'éducation de rue et l'intervention des travailleurs sociaux au sein même des structures comme le RLC, mais aussi, même si c'est un autre sujet, déjà au sein même des écoles.

Je me permets également un autre aparté, puisque dans le cas d'espèce, 3 commissions se sont penchées sur cet objet, il nous aurait paru plus intéressant de faire une présentation à l'ensemble du plénum. Ou alors, mais ça, c'est mon avis personnel, il paraîtrait opportun que le Bureau soit un peu plus clair dans l'attribution des objets aux commissions pour ne pas vider le travail des commissions de leur substance. Mais ce sont là des réflexions internes qui ne doivent pas gêner l'expression de notre enthousiasme face à ce projet ambitieux que nous nous réjouissons de voir se concrétiser déjà à l'été 2026.

Romain Délèze, Conseiller général, PLR. Depuis sa création, le RLC a démontré l'importance de son travail réalisé auprès de la jeunesse sédunoise. Le Totem, qui est un pôle d'activités important de l'association, verra son bail terminé en 2028. Le projet NIWA répond donc à un besoin réel : celui de permettre une continuité du fonctionnement du RLC et en particulier de son travail essentiel auprès des jeunes. Le groupe PLR remercie les acteurs impliqués dans le projet pour le travail fourni et soutient le projet à l'unanimité. Merci à tous.

Siggen Patrick, Président du conseil général, Le Centre. Merci, je n'ai plus de demande de parole. La Municipalité désire-t-elle compléter ? Non.

Nous allons procéder au vote. Les conseillères et conseillers qui acceptent le message « Octroi d'un crédit d'engagement pour la construction d'un nouveau centre RLC » appuient sur la touche verte, refus touche rouge, abstention touche blanche.

Ce message est accepté à l'unanimité des 56 conseillères et conseillers présents.

Ce message étant accepté par le Conseil général, la Municipalité est autorisée à démarrer ce projet pour un montant total de 7,07 millions de francs.

IV. Etude du postulat « Obligation de proposer des fontaines à eau »

Siggen Patrick, Président du conseil général, Le Centre. Nous passons au point 4 de l'ordre du jour avec la motion transformée en postulat intitulé « Obligation de proposer des fontaines à eau ou mise à disposition d'eau potable lors des manifestations organisées sur la commune de Sion », objet déposé par notre vice-Président, Monsieur Jean Pierre Bodrito, le 17 juin 2025. Monsieur le vice-Président, veuillez, s'il vous plaît, nous présenter votre postulat.

Bodrito Jean Pierre, vice-Président du conseil général, PS. Je tiens à remercier le Bureau élargi pour son ouverture en permettant de transformer cette motion en postulat. Il ne s'agit pas d'un recul, mais d'un choix de pragmatisme. C'est offrir à la Municipalité l'opportunité d'étudier les meilleures solutions techniques sans lui imposer d'emblée un carcan rigide. C'est aussi donner une chance

supplémentaire à ce projet d'aboutir, lui qui a été co-signé par plus de 20 collègues de presque tous les partis.

J'ai bien relu le texte de la motion et il nous aura fallu modifier quelques mots et de préciser le titre en « Invitation à proposer l'installation de fontaines à eau ou de mise à disposition d'eau potable lors des manifestations organisées sur la commune de Sion ». Sion change, son climat aussi. 2025 a prouvé le dynamisme de notre ville, et ce succès doit nous motiver. Nous avons déjà 80 fontaines, la vaisselle réutilisable et notre propre marque d'eau, l'eau de Sion.

Aujourd'hui, nous demandons simplement de la cohérence logistique. Je rassure celles et ceux qui craignent pour la viabilité de nos petites fêtes de quartier ou pour la marge des tenanciers organisateurs. L'eau gratuite ne remplace pas la convivialité d'un verre partagé. Elle assure la sécurité sanitaire lors des canicules. En optant pour le postulat, nous invitons précisément la Municipalité à proposer des solutions adéquates et mesurées qui protègent nos citoyens sans étouffer nos organisateurs. Ne confondons pas une petite manifestation ponctuelle avec « Sion sous les étoiles ». La proportionnalité doit être une règle à mettre en pratique de manière générale. Il ne s'agit pas de noyer les bonnes volontés. Nous l'invitons à étudier les modalités techniques et organisationnelles pour garantir l'accès gratuit à l'eau potable lors des manifestations sur le domaine public d'une certaine envergure et à nous proposer ses conclusions dans un rapport. Faisons de Sion une ville exemplaire où l'hospitalité commence par un accès digne à l'eau potable. Je vous remercie pour votre soutien.

Siggen Patrick, Président du conseil général, Le Centre. Merci, j'ouvre la discussion générale.

Cochrane Benjamin, Conseiller général, UDC. Je ne doute pas que le texte partait vraiment d'une bonne intention. Personne ne conteste le fait qu'en période de forte chaleur, l'accès à l'eau est important. Il n'y a personne qui remet en question la nécessité de protéger la santé publique, ça c'est clair. Après, dans notre commune, ça a été très bien dit, c'est qu'une manifestation, ce n'est pas seulement un festival comme « Sion sous les étoiles », la fête du goût, le carnaval. Ce sont toutes ces petites fêtes de quartier, ces tournois populaires, ces festivals de fanfare. Ce sont des bénévoles, des gens qui donnent énormément de leur temps et de leur énergie. Et là, je pense qu'aujourd'hui, c'est important de penser à ces personnes. Ce sont ces personnes qui font le tissu culturel et social de Sion. Il ne faut vraiment pas les oublier, ça devient rare et à ces gens-là, il faut arrêter de leur mettre des contraintes toujours administratives, toujours plus nombreuses. On leur ajoute à chaque fois des couches, de plus en plus d'obligations, puis on finit par décourager ces gens. C'est là que le postulat nous pose quand même encore un petit problème.

Vous l'avez très bien dit Monsieur Bodrito, 80 fontaines ont déjà été installées à Sion. Ça, c'est un point auquel, nous, on peut se rallier, et puis on encourage vivement la Municipalité à continuer sur cette ligne. L'accès à l'eau, c'est précieux. C'est d'ailleurs pour ça que j'aurais peut-être vu le postulat un peu autrement, peut-être un postulat qui encourage plus de fontaines à eau sur le territoire communal et non pas d'étudier la possibilité d'imposer aux sociétés ces fontaines à eau. Aujourd'hui, ce qu'il faut à Sion, c'est une politique qui soutient la vie locale. Ce n'est pas une politique qui la complique davantage. Alors, c'est pour ces raisons qu'on va tout de même refuser le postulat. Merci.

Pitteloud Rey Nathalie, Conseillère générale, Les Verts. Notre groupe a étudié attentivement le postulat concernant les fontaines à eau. Différents questionnements sont ressortis lors de nos discussions, notamment sur le financement de ces fontaines, mais également sur la concurrence que ces points d'eau potable pourraient engendrer auprès des débits de boissons. Malgré ces quelques griefs, nous estimons que les fontaines à eau méritent leur place lors des diverses manifestations qui ont lieu sur le territoire de la Ville durant la saison estivale.

Si l'on parle des fontaines lors des manifestations, il nous semble important d'évoquer aussi celles qui sont déjà existantes. Selon le postulat, la Ville de Sion aurait pris les devants en installant 80 fontaines. Effectivement, certaines ont été installées récemment, mais d'autres sont bien plus anciennes, comme la fontaine du Lion sur la Rue du Grand-Pont, datant de 1610. Dès la fin du XIXe siècle, avant l'arrivée de l'eau potable dans les foyers, les fontaines deviennent des éléments décoratifs ou commémoratifs, comme la fontaine de la Sainte-Catherine sur la Place de la Planta. Mais les fontaines décoratives ne sont pas l'apanage du XIXe siècle, on en construit encore récemment, à l'instar des deux fontaines cubiques de la Place du Midi. Leur style, si design et moderne, ont une fonction uniquement décorative et ne sont pas du tout fonctionnelles pour se désaltérer, ce qui est bien regrettable. Un autre élément concernant ces fontaines est à déplorer, le manque d'indications sur la potabilité de l'eau. Dans l'article

de Sion 21 traitant ce sujet, on y apprend que l'eau de toutes les fontaines de la ville est potable. Or, dans le cas des deux fontaines précitées, hormis leur inaccessibilité, aucune plaque indiquant leur potabilité n'est présente. C'est d'ailleurs également le cas pour celle de la Place des Remparts. Toujours dans ce même article, on peut lire que les fontaines à boutons poussoirs sont installées au gré des opportunités de chantier. Cette démarche est à saluer et démontre une volonté de la Ville d'offrir de l'eau potable accessible à tous. Mais que penser alors des secteurs récemment modifiés comme l'Avenue du Midi ou Cour de Gare, ce désert de béton sans oasis ?

En conclusion, il nous paraît évident, au vu de nos étés de plus en plus chauds, d'offrir des points d'eau potable lors des manifestations, mais aussi en tout temps et dans toutes les zones de la ville, ceci afin de faire profiter les gens de passage, mais aussi les habitants de la capitale, de la fraîcheur et de la gratuité de l'eau de Sion. Le groupe des Verts soutiendra ce postulat. Je vous remercie de votre attention.

Eggel Artémis, Conseillère générale, PLR. Je pense pouvoir parler au nom de tous ici présents en disant que l'intention de ce postulat est louable. Favoriser l'accès à l'eau potable et réduire les déchets est un objectif que nous partageons évidemment tous.

Néanmoins, nous devons rester attentifs aux conséquences concrètes et l'impact en pratique. Nos manifestations locales reposent en grande partie sur des sociétés et des petites associations. Pour elles, la vente des boissons constitue une source de revenus essentielle et souvent même indispensable pour financer leurs activités tout au long de l'année. Introduire même indirectement une obligation de mise à disposition d'eau gratuite risque de fragiliser leur équilibre économique en réduisant leurs recettes.

Il faut ajouter à cela, des coûts d'installation non négligeables : raccordements, équipements, logistiques, maintenance. Pour de petites structures, ces charges peuvent rapidement devenir disproportionnées. Il ne faut pas non plus négliger les enjeux de sécurité sanitaire. Mettre de l'eau à disposition du public implique des responsabilités. Qualité de l'eau, l'hygiène de l'installation, des contrôles, ce sont tout simplement des contraintes supplémentaires pour les organisateurs et une solution non nécessaire, sachant qu'il a été dit plusieurs fois que la Ville de Sion dispose déjà d'un réseau important de fontaines publiques garantissant un accès à l'eau potable.

Vous l'aurez bien compris, dans ce contexte, il n'apparaît pas nécessaire de surcharger davantage nos organisateurs avec de nouvelles contraintes, même sous forme d'études. Je souhaite rajouter encore un élément important. Un postulat, ce n'est pas neutre, c'est déjà un signal politique et le début d'une réglementation. Si on ne veut pas, il faut le refuser maintenant. Au vu des éléments que je viens de vous citer, le groupe PLR ne soutient pas ce postulat. Merci.

Perruchoud Vaïc, Conseiller général, Le Centre. Notre groupe estime qu'il est aujourd'hui opportun d'analyser ces éléments et remercie l'auteur pour la transformation de sa motion en postulat auquel nous souscrivons. Vu le nombre toujours croissant de manifestations sur notre territoire, il convient effectivement de prendre en compte ces éléments sans toutefois oublier certains principes.

Notre groupe n'est pas favorable à une obligation de proposer des fontaines à eau fixes via un acte législatif et donc via une motion, étant donné que la mise en place de fontaines fixes est déjà possible, comme le relève l'auteur dans son intervention. Une prise d'influence en la matière ne semblerait plus opportune via les budgets de la Ville, si jugée nécessaire. En revanche, notre groupe estime judicieux d'analyser cette opportunité pour des manifestations ponctuelles, tout en soulignant qu'il ne souhaite pas soumettre l'ensemble des acteurs à une telle obligation. En effet, nos associations, nos clubs et nos sociétés ne doivent pas se voir compliquer la tâche lors de l'organisation de manifestations qui sont souvent synonymes de beaucoup de travail pour les comités. Nous ne souhaitons pas charger la barque à cette échelle. Je crois que c'est quelque chose qui est partagé par plusieurs groupes ici présents.

Il conviendrait cependant de fixer un seuil minimum de personnes impliquées dans une manifestation pour qu'une telle obligation devienne, à nos yeux, opportune. Et là, la question se pose, 5'000 personnes, 4'000 personnes, 3'000 personnes ? Et bien ça justement, on ne le sait pas actuellement, d'où la nécessité d'analyser la chose.

De plus, notre groupe est également attentif à des critères de saisonnalité. En effet, fournir de l'eau gratuitement dans le cadre de grandes manifestations, surtout en été, où de potentielles canicules peuvent avoir lieu, nous semble tout à fait louable pour des questions de santé publique. Une telle

obligation n'aurait cependant à nos yeux que peu de sens en hiver où les risques pour la santé publique sont moindres. Nous ne souhaitons pas non plus priver certaines manifestations d'une partie de leurs revenus en fournissant gratuitement de l'eau, là où un bénéfice pourrait revenir aux organisateurs sans qu'un intérêt public prépondérant soit avéré. Typiquement pour nous, si on a une canicule, là, ça deviendrait une possibilité où ça pourrait être un peu intéressant d'envisager une obligation de fournir de l'eau potable. Pour ces raisons, le groupe du Centre vous invite à soutenir ce postulat et remercie d'avance le Conseil municipal de bien vouloir adresser ces questions dans sa réponse, si ça venait à être accepté. Merci pour votre soutien.

Cochrane Benjamin, Conseiller général, UDC. Je voulais juste reprendre quand même l'argument de la canicule. Moi comme organisateur, par exemple d'événements, je dois prier pour qu'il n'y ait pas une canicule, sinon à ma cantine, je ne vends plus de boissons, parce que l'eau, elle fait quand même partie de ce revenu qui fait déjà un bénéfice au sein de la manifestation et qui fait vivre ces sociétés. Il faut bien comprendre qu'il y a aussi la responsabilité personnelle. Dans les manifestations, il y a des samaritains qui sont à disposition pour la sécurité. Il faut aussi savoir qu'il y a de l'eau dans ces manifestations que vous pouvez acheter. Jusqu'à maintenant, on a toujours acheté de l'eau. Quand j'ai chaud, quand j'ai soif, j'achète de l'eau ou une bière ou un verre de vin. J'aimerais quand même vous rendre attentifs à ce fait là, c'est que la cantine et la vente de l'eau, c'est ce qui fait vivre ces manifestations, c'est ce qui fait vivre ces sociétés. Voilà, merci.

Siggen Patrick, Président du conseil général, Le Centre. Merci. Je n'ai plus de demande de parole. La Municipalité souhaite-t-elle intervenir ? Non. Monsieur le vice-Président, voulez-vous donner une réponse ?

Bodrito Jean-Pierre, vice-Président du conseil général, PS. Juste 2-3 petites réponses. Je vous entends très bien et je suis particulièrement d'accord que pour les petites sociétés qui organisent quelque chose, on ne doit pas mettre une obligation, raison pour laquelle j'ai opté pour le postulat et permettre justement à la Municipalité, qui en plus vous représente au niveau politique, on a exactement la même chose. La Municipalité elle-même pourra décider pour quelle grandeur de manifestation on doit obliger ou pas. On ne va pas comparer la fête du FC Bramois avec « Sion sous les étoiles » ou toutes ces grandes manifestations qui, de toute façon, au niveau national, sont déjà toutes pourvues d'eau. Je veux dire, l'eau, on l'a partout en ville, ce ne sont pas des grands frais.

La Ville pourrait faire un effort. Elle a fait l'effort pour les fontaines, elle peut faire un effort pour s'approcher des places où sont organisées les choses et puis peut-être mettre des tarifs préférentiels. J'entends bien, mais j'insiste sur le fait qu'il est important aujourd'hui de penser d'abord à la question sanitaire, à la question des canicules. On va toujours vers le plus chaud. Il ne faut pas laisser les petites sociétés avec des taxes beaucoup trop chères, je suis d'accord avec vous. Néanmoins, je pense qu'on devrait quand même laisser la Municipalité arbitrer, puis montrer l'exemple, suivre ce qu'ont fait beaucoup de municipalités en Suisse. Merci.

Siggen Patrick, Président du conseil général, Le Centre. Merci, nous allons procéder au vote.

Les conseillères et conseillers qui acceptent le postulat « Obligation de proposer des fontaines à eau » appuient sur la touche verte, refus touche rouge, abstention touche blanche.

Ce postulat est accepté par 37 oui, 19 non et 0 abstention.

V. Etude du postulat « Urgence santé mentale »

Siggen Patrick, Président du conseil général, Le Centre. Nous passons au point 5 de l'ordre du jour avec l'étude et le vote du postulat « Urgence santé mentale » déposé par le conseiller Martin Reist de l'UDC, le 27 mai 2025. Monsieur le Conseiller Reist étant absent, je prie Edouard Rey, deuxième signataire, de rejoindre la tribune pour présenter ce postulat.

Rey Edouard, Conseiller général, Le Centre. Je prends la parole en tant que deuxième signataire et au nom de mon collègue Martin Reist. Tout d'abord, nous tenons à remercier tous les signataires qui s'engagent à travers ce texte pour l'intérêt général. Le postulat qui vous est présenté part d'un constat préoccupant : la détresse psychique chez les jeunes augmente et les demandes d'aide deviennent de plus en plus fréquentes.

Bien entendu, la Commune ne remplace pas les compétences cantonales en matière de soins. En revanche, elle peut jouer un rôle important de proximité, notamment en facilitant l'accueil, l'écoute et l'orientation des jeunes en difficulté. Ce postulat demande au Conseil communal d'étudier la possibilité de mettre à disposition un lieu-ressource où des associations actives dans la prévention et l'accompagnement en santé mentale pourraient se regrouper. L'objectif est de créer un pôle accessible, non stigmatisant, transversal et visible, permettant une première écoute, un relais vers les services spécialisés et des actions de sensibilisation. Il ne s'agit pas de créer une nouvelle structure lourde, mais bien de renforcer ce qui existe déjà et de soutenir le tissu local.

Nous profitons de l'occasion pour remercier nos collègues qui ont soutenu ce postulat par leur signature. En conclusion, nous vous invitons à nous rejoindre pour aborder cette réalité trop souvent mise de côté, qu'est la santé mentale, en acceptant ce postulat et ainsi permettre au Conseil municipal d'étudier les pistes proposées et même d'y apporter certains compléments. Merci de votre soutien.

Siggen Patrick, Président du conseil général, Le Centre. Merci, j'ouvre la discussion générale.

Michel Julie, Conseillère générale, Les Verts. La péjoration de la santé mentale des jeunes ces dernières années est un fait mesuré et avéré. L'anxiété liée au climat, les guerres et autres conflits, le racisme et le harcèlement sont des éléments constituant un climat anxigène auquel les jeunes sont confrontés de manière permanente et sans répit, notamment par le biais des réseaux sociaux. Même si nous saluons le fait que le Valais ait renforcé l'offre en psychiatrie et mis en place de nouvelles structures comme par exemple CAP'Ado, nous pensons qu'une aide supplémentaire au niveau communal dans ce domaine serait bénéfique pour notre population. Dans ce contexte, la proposition de créer un lieu de proximité hors des structures hospitalières ou de santé qui regrouperait différentes ressources et compétences en santé mentale afin d'accueillir et d'aiguiller les jeunes en souffrance nous apparaît comme très pertinente. Les Verts soutiennent ce postulat. Merci.

Schertenleib Pierre, Conseiller général, PS. Disons-le d'emblée, notre groupe est divisé sur la réponse à apporter au postulat « Urgence santé mentale ». Bien sûr, ce qui est évoqué, la santé mentale des jeunes, et par là, la mise à disposition de lieux d'écoute et de soutien, est une thématique importante du Parti socialiste, qui n'a d'ailleurs pas attendu ce postulat pour s'en préoccuper.

Mais pour certains d'entre nous, ce postulat ne tient pas suffisamment compte de ce qui existe déjà ou de ce qui est prévu d'être amené à se développer. Nous venons de voter à l'unanimité un crédit d'engagement conséquent de plusieurs millions en faveur du nouveau centre RLC NIWA, qui, si la dotation en personnel est adéquate, permettra de répondre à bien des besoins en matière de santé mentale des jeunes. Dédié aux jeunes sédunois de 12 à 25 ans, il est prévu comme une composante essentielle pour la construction et la préservation de la santé mentale, sans oublier l'éducation de rue, en charge d'actions de prévention et de suivi de jeunes en situation de vulnérabilité. À côté de cela, nommons CAP'Ado, structure du Centre hospitalier du Valais-Romand, qui, depuis son ouverture en novembre 2022, s'est imposée comme une référence en matière d'accompagnement des jeunes en difficulté. Je cite « soutenant l'écoute, la bienveillance, l'authenticité et le respect, CAP'Ado assure l'accompagnement de petits groupes d'adolescents manifestant des difficultés psychologiques, familiales et/ou sociales ». De l'avis d'une partie de notre groupe, ces deux structures peuvent répondre aux besoins formulés dans le postulat, qui du coup est un peu redondant et s'adresse à des compétences en bonne partie cantonales. Le groupe du Parti socialiste a opté pour la liberté de vote sur ce sujet.

Marty-Terrettaz Raphaële, Secrétaire, PLR. Concernant le postulat de notre collègue Martin Reist, le groupe PLR se demande, comme les autres groupes, s'il s'agit tout d'abord d'une prérogative communale. Nous tenons également à rappeler que la santé est aussi une compétence cantonale. Nous désirons également mettre en évidence la qualité actuelle des soins offerts, tant par le CHVR - le centre hospitalier du Valais-Romand, que par les 4 centres de compétences communautaires ambulatoires en psychiatrie et en psychothérapie - les CCPP de Monthey, Martigny, Sion et Sierre, sans oublier tous les cabinets de psychiatrie et psychothérapie de notre commune de Sion, des professionnels hommes et femmes très compétents à la pointe de nouvelles approches thérapeutiques. Mais notre jeunesse mérite le meilleur, et cela nous en sommes toutes et tous bien conscients. Un réseau d'entraide de qualité s'est déjà mis en place sous la forme de centres ou d'associations. Vous avez cité CAP'Ado, j'en citerai d'autres, le centre SIPE et santé psy, la CORAASP - coordination romande des associations d'action pour la santé mentale, l'AVEP - l'association valaisanne d'entraide psychiatrique à Sion et Monthey, le

centre QORRAJ à Sion et Monthey pour les soins psychiatriques à domicile. Si l'on regarde de plus près, on constate que ceux-ci fonctionnent en partenariat et que cela crée plus de force et d'efficacité.

Suite à cela, le groupe PLR se permet d'insister sur la notion de lieux d'écoutes proposés par Martin Reist. Pour cela, nous avons la chance d'avoir, comme mentionné, des maisons de quartier, des éducateurs et éducatrices de rue, un RLC NIWA et à l'avenir une maison de santé, et nous aimerions que ces lieux et les compétences existantes puissent être utilisées au mieux. Pour tout ce qui a été dit et cité, le PLR propose le libre choix de vote concernant le postulat de notre collègue Martin Reist. Merci pour votre attention.

Siggen Patrick, Président du conseil général, Le Centre. Merci. La Municipalité désire-t-elle répondre ? Non. Monsieur Rey, désirez-vous apporter une réponse ou un complément ?

Rey Edouard, Conseiller général, Le Centre. Déjà remercier les groupes qui se positionnent en faveur de ce postulat. Puis, l'idée de ce postulat, c'est surtout, j'avancerais uniquement ce point-là : surtout structurer et comprendre ce qui peut se mettre en place par la Commune. Il n'y a pas du tout d'attaque ou de remise en question sur ce qui se fait déjà par les acteurs déjà en place. C'est vraiment de comprendre ce que la Commune peut apporter à l'édifice pour améliorer la santé mentale de nos jeunes. Merci pour le soutien.

Siggen Patrick, Président du conseil général, Le Centre. Merci, nous allons procéder au vote.

Les conseillères et conseillers qui acceptent le postulat « Urgence santé mentale » appuient sur la touche verte, refus touche rouge, abstention touche blanche.

Ce postulat est accepté par 46 oui, 9 non et 1 abstention.

VI. Etude du postulat « Soutien au commerce local par l'élargissement et la gratuité du stationnement à 2heures »

Siggen Patrick, Président du conseil général, Le Centre. Nous passons au point 6 de l'ordre du jour avec l'étude et le vote du postulat « Soutien au commerce local par l'élargissement de la gratuité du stationnement à 2 heures », déposée le 17 juin 2025 par les conseillères Stéphanie Perruchoud et Janique Luyet du Centre. Madame la conseillère Stéphanie Perruchoud, veuillez s'il vous plaît rejoindre la tribune pour présenter votre postulat.

Perruchoud Stéphanie, Conseillère générale, Le Centre. Je suis heureuse aujourd'hui de défendre un postulat qui touche à une question très concrète : celle du stationnement, mais qui, au fond, parle d'un sujet particulier et qui, je crois, nous tient tous à cœur, celui du commerce local, du commerce de proximité et de la vie de notre ville. Cette proposition, comme vous vous en doutez, ne sort pas d'un bureau, elle vient du terrain. Elle vient des commerçantes et commerçants, de celles et ceux qui ouvrent leurs portes chaque matin au public, qui accueillent les habitantes et les habitants qui font vivre nos rues. Lorsque le terrain nous interpelle, il me semble que notre rôle est celui d'écouter cette voix, d'examiner cette demande et de la faire remonter.

La proposition est simple : introduire une deuxième heure gratuite dans les parkings publics souterrains ou, au minimum, en tester la faisabilité au travers d'une phase pilote. Pourquoi ? Parce que nous savons déjà que la première heure gratuite fonctionne. Si elle existe aujourd'hui, c'est bien qu'elle répond à un besoin et qu'elle contribue à l'attractivité du centre-ville. Une deuxième heure, et pas seulement sur l'heure de midi ou pendant le week-end, pourrait encourager les gens à prendre du temps, de venir en ville, à passer dans plusieurs commerces, à flâner, à consommer localement. Ce serait un geste pour les habitantes et habitants de Sion, mais aussi pour celles et ceux de l'extérieur qui pourraient davantage être incités à venir passer du temps dans notre centre-ville. Cela pourrait également représenter une attractivité pour les touristes qui séjournent dans la région et qui souhaitent découvrir Sion, pour autant bien sûr que cette mesure soit accompagnée d'une communication adaptée.

Oui, cette mesure aura un coût direct, mais les retombées indirectes pourraient être importantes aussi, en termes de fréquentation, d'activité économique et de vitalité urbaine. Pour rappel, un postulat en faveur du commerce local a déjà été défendu par le groupe PLR en début de législature et avait été largement soutenu dans ce Conseil. Cela montre bien qu'au-delà de nos sensibilités politiques, la vitalité du centre-ville et de nos commerces est une préoccupation largement partagée dans cet hémicycle.

Aujourd'hui, nous revenons avec une proposition concrète, issue du terrain, qui s'inscrit dans cette même volonté. Car au fond, il s'agit toujours de la même chose, faire en sorte que les lumières de notre ville continuent de s'allumer et restent allumées.

Pour appuyer mon argument, et parce que nous n'avons plus l'occasion et le plaisir d'entendre notre ancienne collègue, Madame la Conseillère communale Bérénice Georges, j'aimerais partager avec vous une image. Si je devais décrire Sion, je ne l'évoquerais certainement pas comme un grand immeuble moderne, uniforme et sans âme. Je dirais plutôt que Sion est une belle maison de maître, une grande maison, un peu comme ces maisons de Provence où il fait bon vivre. Et lorsque la nuit tombe depuis nos charmants pavés, nous pouvons voir des petites lumières s'allumer derrière les fenêtres. Ces lumières, Mesdames et Messieurs, ce sont nos commerces, un boucher, une librairie, l'atelier d'un ébéniste, un petit commerce de quartier. Ces lumières font la beauté de Sion, mais elles font aussi son âme. Elles donnent envie d'entrer dans cette maison, de passer d'une pièce à l'autre, de flâner dans ses rues, de discuter avec celles et ceux qui la font vivre au quotidien. Mais depuis quelque temps, lorsque l'on arrive devant cette maison, on remarque qu'une lumière s'éteint, puis une autre, puis encore une autre, et peu à peu apparaissent des fenêtres sombres dans la façade.

On se demande alors que se passe-t-il ? Pourquoi ces personnes sont-elles parties ? Eh bien, elles sont parties parce que pour certaines, il devient de plus en plus difficile de rester dans cette maison. Les loyers augmentent, les charges augmentent, le coût de la vie augmente, et peu à peu, rester dans cette belle maison de maître devient difficilement soutenable. Mesdames et Messieurs, nous ne sommes pas le Conseil exécutif, nous ne sommes pas non plus des experts techniques, mais si nous avons une expertise, c'est celle de la vie de cette ville. Nous la traversons, nous la vivons, la regardons évoluer semaine après semaine. Et ce que nous voyons parfois, ce sont ces lumières qui s'éteignent.

Ce que nous pouvons faire aujourd'hui à notre mesure, c'est simplement éviter d'en éteindre une de plus. Le postulat que nous vous proposons ce soir est modeste. Il ne décide pas tout, il ne tranche pas tout. Il demande simplement d'étudier une mesure concrète, issue du terrain, qui pourrait contribuer à redonner un peu d'élan à notre centre-ville. Si cette proposition devait s'avérer difficile à mettre en œuvre telle quelle, alors peut-être que d'autres pistes pourront être explorées, mais ce soir, il s'agit avant tout d'écouter la voix du terrain et de faire un pas dans sa direction. J'aimerais reprendre une image qui avait été mise en avant par notre collègue mentionnée, celle de l'union, pas entre deux Communes, mais celle entre notre ville et ses commerçants, en particulier nos petits commerces qui font l'âme de Sion, car comme cela a été dit très justement par mon collègue Raphaël Chevrier en commission, ce ne sont pas les murs qui font l'âme d'une ville, ce sont les personnes. Alors soutenons ces personnes, soutenons ce qu'elles apportent à notre ville : de la vie, de l'économie, des rencontres et cette circulation humaine qui fait battre le cœur de notre cité.

Je fais partie de celles et ceux qui préfèrent le oui au non. L'ouverture à la fermeture, le positif au négatif. Aujourd'hui, à notre mesure, nous pouvons contribuer à ce que ces lumières restent allumées. Alors, je vous invite à appuyer sur l'interrupteur, le bon, et signifier par votre vote que vous souhaitez que ces lumières demeurent allumées. C'est le pouvoir qui est le nôtre, ici, depuis notre place du législatif. Merci, Mesdames et Messieurs.

Siggen Patrick, Président du conseil général, Le Centre. Merci, j'ouvre la discussion générale.

Boand Vincent, Conseiller général, UDC. Le groupe UDC partage l'appréciation des postulantes concernant l'importance du commerce de proximité ainsi que les difficultés à le maintenir. Nous avons cependant quelques réticences à soutenir ce postulat. Nous pensons que les tarifs de parking pour des durées courtes liées à des achats ou à des activités en ville sont raisonnables et n'impactent pas négativement la fréquentation de nos parkings et de nos commerces, ce qui nous amène à penser que l'extension de la gratuité d'une heure n'aura pas d'impact significatif. Les facilités proposées, qui vont d'ailleurs au-delà de l'heure gratuite, puisque la Ville propose aussi la gratuité du vendredi 17h au samedi minuit, sont des incitatifs adaptés auxquels nous souscrivons. Cependant pour notre groupe, multiplier les propositions de gratuité, comme ça a d'ailleurs pu être le cas dans d'autres objets soumis à ce législatif, comme pour les bus séduinois, dans des contextes de services ou d'infrastructures, et ce, pour des catégories spécifiques et non pour l'ensemble des habitants de la commune, ne nous convainc pas.

Dans le cas d'espèces, Sion doit entretenir et développer ces infrastructures, notamment en lien avec la Ville du 21e siècle. Elle le fait via un compte autofinancé, dont on souhaite qu'il soit confortablement

doté. Ici, les bénéficiaires de la gratuité ne sont pas l'ensemble des sédunois, mais aussi les habitants des communes voisines, liant nos besoins en infrastructure à une charge de centralité. Notre groupe considère que sans bénéfice notable pour le commerce, cette proposition va à rebours de la préoccupation maintes fois assénée par nombre de groupes quant à la gestion de ces charges. Pour ces raisons, nous ne soutenons pas ce postulat. Merci.

Renda Giuseppe, Conseiller général, PS. Si le groupe PS partage bien sûr la volonté de soutenir nos commerçants sédunois, nous estimons que cette proposition est inadaptée aux enjeux. Il est d'abord essentiel de rappeler une réalité chiffrée. Les tarifs de stationnement à Sion figurent déjà parmi les plus bas des villes suisses. Vouloir instaurer davantage de gratuités dans un contexte où nos prix sont déjà particulièrement attractifs est un contresens économique. D'une part, cette mesure rompt avec les principes fondamentaux du pollueur-payeur et incite les gens à banaliser la voiture comme méthode de transport alors qu'il conviendrait plutôt d'encourager la mobilité douce. D'autre part, elle fragilise l'équilibre financier de nos infrastructures. Réduire les recettes des parkings, c'est amputer directement les budgets dédiés à l'entretien et à la rénovation d'autres parkings. Il y a un réel manque à gagner et une absence de preuve que cette mesure puisse réellement profiter au commerce local.

De plus, c'est un calcul contre-productif pour le commerçant lui-même. Une gratuité prolongée favorise les voitures-ventouses et freinent la rotation des véhicules, ce qui réduit paradoxalement l'accès au centre-ville pour les nouveaux clients. Enfin, nous refusons de céder à des solutions simplistes et populistes. Ce postulat détourne, à notre avis, le regard des vrais défis. Si nous voulons aider vraiment et durablement le commerce local, attaquons-nous aux questions centrales sur le prix des loyers commerciaux plutôt que de brader notre politique de mobilité. Pour toutes ces raisons, le groupe PS ne soutiendra pas ce postulat. Merci.

Courtine Mudry Ariane, Conseillère générale, Les Verts. Pour notre groupe, ce postulat est un très gros retour en arrière. Une heure gratuite, deux heures gratuites, pourquoi pas trois, quatre ou cinq heures gratuites, si c'est la bonne manière pour soutenir les commerçants locaux. Mais les commerces locaux n'ont pas besoin de deux heures de parking gratuites. Ils ont besoin de visiteurs et de clients qui peuvent se déplacer librement et simplement en ville, sans casse-tête de place de parc, sans embouteillage aux heures de pointe, sans stress. Offrir le stationnement à 2h, c'est encourager les voitures à circuler au centre-ville, c'est faire les choses à l'envers.

Beaucoup de pas sont faits ces dernières années pour diminuer le nombre de voitures au centre : les limites à 30 à l'heure, la rénovation de certaines routes, l'encouragement à prendre l'autoroute pour ne pas traverser la ville. Ces mesures limitent la circulation, elles rendent le centre agréable et donc, justement, elles favorisent les petits commerces.

Il s'agit de soutenir les transports publics, pas d'encourager les habitants à circuler en voiture en plein centre-ville. Les efforts à réaliser se situent dans le nombre de bus et dans leurs horaires, pas dans un retour en arrière pour la promotion de la voiture. Notre groupe est convaincu qu'il faut agir dans le bon sens. Les heures de parking gratuites font partie d'un temps révolu. L'avenir de Sion se trouve dans les bus électriques et dans la promotion de la mobilité douce. Soyons sérieux et refusons ce postulat. Merci.

Gapany Lionel, Conseiller général, PLR. Le groupe PLR a pas mal débattu de ce postulat et des arguments en sa faveur et d'autres opposés en sont ressortis. Au premier abord, ce postulat est intéressant pour les commerçants locaux, mais également pour les acteurs culturels et autres restaurateurs, car il en augmente peut-être l'attractivité auprès des consommateurs.

Le problème de ce postulat reste son financement. Je rappelle que c'est un compte autofinancé pour les parkings. Une augmentation de la durée de gratuité aura un impact sur les recettes réalisées par ces parkings. Ils devaient être compensés par d'autres mesures. Actuellement, le prix des parkings reste élevé, mais uniquement pendant les horaires de travail. Les tarifs deviennent dégressifs en soirée et le week-end.

Ces dernières années, pas mal de mesures ont déjà été mises en place par la Commune, comme la première heure gratuite, la gratuité d'une heure et demie aux heures de midi et la gratuité du vendredi dès 17h jusqu'au samedi à minuit. Il est important d'assurer l'accessibilité aux commerces et aux parkings en termes de places disponibles. Un risque de saturation des parkings pourrait en résulter. Selon nous, le problème des commerces n'est pas un problème de parking et l'extension de leur gratuité ou non, mais est plus lié à la culture d'achat qui a changé. Nous soutiendrons tout de même cette étude.

Siggen Patrick, Président du conseil général, Le Centre. Merci. La Ville souhaite-t-elle intervenir ? Non. N'ayant pas d'autre demande de parole, Madame Perruchoud, désirez-vous apporter une réponse ou un complément ?

Perruchoud Stéphanie, Conseillère générale, Le Centre. Volontiers. Je remercie les groupes dont la réponse a été plus modérée et les mots choisis. Je souligne les mots « simpliste », « pas sérieux », « pas un besoin du terrain ». Alors si, c'est une demande du terrain, et je crois qu'il n'y a rien de pas sérieux ou de simpliste dans cette demande. Ce sont des personnes qui luttent pour pouvoir exister et se maintenir dans une société qui n'a rien à voir avec Sion a proprement parlé, mais dans une réalité qui est de plus en plus difficile. Moi, par exemple, j'ai réussi à payer mon loyer de ce mois, ce matin même. J'ai des super propriétaires, mais je pense que je ne suis pas la seule dans ce cas-là. L'augmentation des charges, des coûts de la santé, etc., rendent vraiment difficile de se maintenir pour un petit commerçant. Il s'agit juste de prêter attention au commerce local.

Par rapport à l'utilisation de la voiture, il me semble que dans tous les partis, on a des utilisateurs de voiture, même chez les Verts. Il y a des voitures écologiques aussi, si jamais. Mais voilà, on n'est pas tous parfaits. Moi, j'avoue que j'ai de la peine à laisser ma voiture parfois aux Roches brunes et puis à faire quelques mètres pour aller au centre-ville. Je suis maman travailleuse et parfois je prends ma voiture un peu au dernier moment et c'est vrai que peut-être que les coûts des parkings ne sont pas chers, mais l'autre jour, j'ai fait 2h30 dans un parking de Sion, ça m'a coûté 6 francs. Eh bien, c'était 6 francs que je n'ai pas dépensé dans autre chose, pour amener mon fils chez le médecin et faire 2-3 courses au centre-ville. Alors, je vous demande juste, même si on peut différer de cette idée principale, de choisir les bons mots par rapport à une demande qui a quand même été réfléchi et mûrie au sein du terrain. Merci.

Siggen Patrick, Président du conseil général, Le Centre. Merci. Nous allons procéder au vote. Les conseillères et conseillers qui acceptent le postulat « Soutien au commerce local » appuient sur la touche verte, refus touche rouge, abstention touche blanche.

Ce postulat est refusé par 25 oui, 29 non et 2 abstentions.

VII. Etude du postulat « Piste cyclable Centre-ville/les Îles »

Siggen Patrick, Président du conseil général, Le Centre. Nous passons au point 7 de l'ordre du jour avec l'étude et le vote du postulat « Piste cyclable Centre-ville/les Îles », déposée le 17 juin 2025 par le Conseiller Vaïc Perruchoud du Centre. Monsieur le Conseiller Vaïc Perruchoud, veuillez s'il vous plaît rejoindre la tribune pour présenter votre postulat.

Perruchoud Vaïc, Conseiller général, Le Centre. Ce postulat vise à évaluer la mise en place d'une piste cyclable reliant le centre-ville au domaine des Îles. À travers cette formulation très générale, le Conseil municipal disposerait d'une marge de manœuvre conséquente afin d'effectuer un état des lieux sur les pistes actuellement existantes, ainsi que d'éventuels compléments si cela s'avère judicieux. En effet, le domaine des Îles est de plus en plus fréquenté, tant pour les loisirs que pour l'organisation des manifestations, qui deviennent de plus en plus fréquentes, une tendance qui réjouit notre groupe. Le domaine dispose de plusieurs parkings, dont l'un est depuis devenu payant. Une partie du trafic est ainsi réorientée sur les parkings gratuits, ce qui engendre une influence conséquente, notamment en été.

En facilitant l'accès aux cyclistes, on augmente le flux de personnes faisant appel à la mobilité douce, notamment dans le but de libérer des places de parc pour les personnes ne pouvant pas se passer d'une voiture. L'optimisation des pistes existantes ou la création de nouvelles pistes s'inscrirait ainsi dans une logique gagnant-gagnant, tant pour les automobilistes que pour les cyclistes. De plus, la zone aux alentours des Îles est intéressante d'un point de vue de liaison de mobilité douce entre Aproz et Sion, tout comme en termes d'aménagement du territoire, des zones industrielles étant actuellement déjà implantées et certaines envisagées.

Un état des lieux s'avère ainsi judicieux, d'autant plus que la piste cyclable le long des Berges du Rhône est en grande partie du ressort du Canton, de par sa localisation sur l'axe cyclable cantonal Oberwald-Saint-Gingolph. Le financement de ces infrastructures, tout comme l'entretien, est d'ailleurs en partie au Canton. Cet axe dispose actuellement d'un revêtement de moindre qualité. Aussi, le Canton et la

Ville sont en discussion depuis plusieurs mois pour déterminer ce qui peut être entrepris, sachant que cet itinéraire se situe notamment sur les zones réservées à la troisième correction du Rhône, ce qui augmente le nombre de choses à traiter pour débloquer la situation.

Ce faisant, nous vous invitons à soutenir ce postulat pour faire la lumière sur la situation actuelle et, le cas échéant, projeter les besoins futurs pour cet itinéraire. Je tiens ici à remercier le Service cantonal de la mobilité, ainsi que Monsieur Bitschnau, mais également ses services pour les informations qui ont été fournies. Merci pour votre soutien, et je reprendrai les paroles de ma préopinante : « un postulat, c'est déjà une déclaration d'intention politique ». C'est ce que nous souhaitons faire ici avec ce postulat et nous vous invitons à en faire autant. Merci.

Siggen Patrick, Président du conseil général, Le Centre. Merci, j'ouvre la discussion générale.

Crettaz Océane, Conseillère générale, UDC. Ce postulat a suscité des interrogations au sein de notre groupe. J'ai pris contact avec le municipal en charge de l'urbanisme afin d'obtenir un état des lieux concernant la mobilité douce entre le centre-ville et le secteur des Îles.

Premièrement, il convient de rappeler qu'un tracé existe déjà en grande partie. Celui-ci comprend notamment un passage sur l'autoroute en direction de Farnier Air Service, permettant ainsi de relier d'ores et déjà la ville au secteur des Îles. Deuxièmement, le Canton travaille actuellement à l'élaboration d'un réseau valaisan de mobilité sportive et de loisirs, intégrant également les pistes cyclables. Ce réseau s'étendra de Gletsch à St-Gingolph. La Ville y participe en tant que partenaire pour le tronçon sédunois. Ce projet vise notamment à réduire les problèmes de stationnement dans le secteur des Îles et à encourager la mobilité douce entre Aproz, le camping TCS et le centre-Ville.

Au vu de ces éléments, nous estimons que ce postulat n'est pas nécessaire dans la mesure où les démarches demandées sont déjà en cours, voire parfaitement réalisées. Pour ces raisons, l'UDC refusera ce postulat.

Genin Thierry, Conseiller général, Les Verts. Le groupe des Verts se réjouit que le Centre se préoccupe de la piste cyclable entre la ville et les Îles. À l'instar de notre groupe, il aurait pu rappeler qu'en 2019 déjà, le Conseil général a mis en place une stratégie vélo pour un réseau cyclable continu, maillé et sécurisé. En novembre 2022, ProVélo-Valais dépose une initiative cantonale allant dans ce même but. En 2023, la loi fédérale sur les voies cyclables entre en vigueur avec pour objectif un réseau cyclable interconnecté, direct, sûr, homogène et attrayant. Du côté des Verts, voici une liste non exhaustive de nos interventions. Octobre 2019 : postulat pour de vraies pistes cyclables. Décembre 2019 : question réaménagement de la Rue du Scex. Juin 2020 : quelle planification pour de vraies pistes cyclables ? Décembre 2021 : question sur le plan de la mobilité en ville de Sion. Février 2022 : question sur la disparition des passages cyclistes. Juin 2022 : question sur le budget alloué aux pistes cyclables. Octobre 2022 : question sur le choix entre bandes et pistes cyclables. Toujours en 2022 : question sur l'aménagement de la Route des Ronquoz, de l'aéroport et le contresens de Condémines. Mars 2023 : présentation de la stratégie vélo par le Conseil communal à certains membres de notre groupe. Février 2024 : question sur la bande cyclable Route de Chippis et Dixence. De plus, notre groupe a déposé de nombreux amendements sur le budget alloué aux pistes cyclables comme celui en 2021.

Concernant la liaison Sion-les-Îles-Aproz, je la pratique entre 2 et 4 fois quotidiennement. Plusieurs parcours sont possibles, mais tous proposent des passages dangereux : le Pont d'Aproz, la Route des Ronquoz, tous les ronds-points, les Berges du Rhône derrière la carrière Luginbühl ou la Rue de Condémines à contre-sens le long de voitures en stationnement, et j'en oublie. Cependant, une vraie piste cyclable existe à la Rue de l'aéroport et le passage sous l'autoroute. En conclusion, le groupe des Verts soutiendra ce postulat qui répond aux souhaits de la population, tout en espérant que la stratégie vélo de la Ville de Sion, notamment les axes Nord-Sud et Est-Ouest, respecte les caractères continu, maillé, sécurisé du réseau cyclable. Merci de votre attention.

Meyer François, Conseiller général, PLR. Je vais rester aussi bref que l'énoncé de ce postulat. Le PLR soutient ce postulat visant à étudier une piste cyclable entre la ville de Sion et le domaine des Îles et encourage globalement l'amélioration du réseau cyclable. Merci.

Siggen Patrick, Président du conseil général, Le Centre. Merci. La Ville souhaite-t-elle apporter un complément ? Non. Je n'ai plus de demande de parole. Monsieur Perruchoud, désirez-vous apporter une réponse ou un complément ?

Perruchoud Vaïc, Conseiller général, Le Centre. Oui, juste un complément. Madame Crettaz, vous avez effectivement parlé de l'axe cyclable qui est le long des Berges du Rhône. Cet axe est effectivement déjà reconnu comme itinéraire de mobilité et de loisirs, mais c'est justement ce petit cas spécifique qui est intéressant. Toutes les pistes cyclables sont normalement du ressort de la Commune, sauf l'axe principal qui va vraiment du Haut-Valais jusqu'à St-Gingolph, parce que cet axe-là, il a été estimé opportun qu'il passe au Canton, dans le but d'avoir vraiment une cohérence sur l'ensemble du tracé, qu'on puisse aller du Haut-Valais jusque dans le Bas-Valais. C'est notamment ce tronçon-là, à partir de Luginbühl jusqu'aux Îles, et puis au-delà pour aller jusqu'à Aproz, où ça viendrait intéressant d'avoir un petit peu de choses qui bougent. On a effectivement cette piste cyclable, mais il y a un revêtement qui n'est pas encore d'une excellente qualité. On peut améliorer encore la chose, mais il y a des choses aussi qui doivent être analysées au préalable, tant par le Canton que par la Ville, pour des questions environnementales, bien entendu, on est juste à côté du Rhône. Est-ce opportun de mettre du béton là-dessus, oui ou non ? Ne serait-ce pas plus intéressant d'avoir quelque chose de perméable ? Ce sont des questions auxquelles je n'ai pas les réponses actuellement, et c'est une des choses qui me semblerait opportune d'étudier. Maintenant, malheureusement, on n'a pas le chef dicastère qui est présent pour donner quelques informations par rapport à ça, mais c'est dans cet esprit-là, justement, qu'on a déposé ce postulat-là.

Ensuite, Monsieur Genin, vous avez parlé de toutes les interventions des Verts par rapport aux pistes cyclables. C'est quelque chose qui me semble tout à fait opportun de continuer en soutenant ce postulat, bien entendu. Ce sont souvent aussi un peu les problèmes qu'on a avec les pistes cyclables. On a des tracés morcelés au sein de la ville, puis le fait que ce soit morcelé, au niveau de la sécurité, ce n'est pas toujours très pratique pour les usagers. Et là, spécialement pour ce qui relie la gare aux Îles, on a effectivement ce tracé avec un revêtement de mauvaise qualité, ce qui veut dire que si vous rentrez la nuit, typiquement, si vous n'avez pas un VTT, c'est un peu plus compliqué. On voit justement que le domaine des Îles est de plus en plus utilisé, tant pour des questions de loisirs privés que pour des manifestations. On a également les transports publics qui sont augmentés pendant l'été pour répondre aussi à cette demande-là. Mais uniquement les transports publics, ce n'est pas forcément toujours suffisant pour répondre à l'ensemble de la demande. Avoir aussi des axes cyclables encore plus sécurisés que ce qu'on a actuellement, ou voir s'il en faut encore plus pour desservir cette zone-là, c'est quelque chose qui nous paraît très tout simplement intéressant de développer. Merci à vous pour votre soutien, merci pour ces discussions et au plaisir de vous retrouver pour la suite.

Siggen Patrick, Président du conseil général, Le Centre. Merci. Nous pouvons procéder au vote.

Les conseillères et conseillers qui acceptent le postulat « Piste cyclable Centre-ville/les Îles » appuient sur la touche verte, refus touche rouge, abstention touche blanche.

Ce postulat est accepté par 40 oui, 10 non et 6 abstentions.

VIII. Etude du postulat « Etude des impacts et opportunités de l'IA »

Siggen Patrick, Président du conseil général, Le Centre. Nous passons au point 8 de l'ordre du jour avec l'étude et le vote du postulat « Etude des impacts et opportunités de l'intelligence artificielle », déposée par le Conseiller Guillaume Stalder du PLR le 7 octobre 2025. Monsieur Stalder, veuillez nous présenter votre postulat.

Stalder Guillaume, Conseiller général, PLR. Nous vivons aujourd'hui une révolution industrielle portée par l'intelligence artificielle. Ces impacts se font et se feront sentir dans tous les secteurs de la société : l'économie, l'emploi, la formation, l'administration publique, la santé, la culture ou encore la mobilité. Si les opportunités sont immenses, les risques le sont également.

Concrètement, l'IA peut notamment améliorer la productivité de nos services administratifs, soutenir la création de nouvelles entreprises et attirer des acteurs technologiques innovants. Mais elle peut aussi fragiliser certains emplois, poser des défis éthiques majeurs en matière notamment de protection des données et accentuer les inégalités entre ceux qui sauront s'adapter et ceux qui resteront en marge. Certes, la Ville de Sion à son échelle ne peut prétendre à influencer à elle seule la direction mondiale de cette évolution, mais elle a tout intérêt à se positionner comme pionnière en menant une réflexion

stratégique et concertée. Une démarche en dialogue avec la Fédération des communes valaisannes et le Canton permettrait d'agir de manière intelligente et coordonnée.

Dans cet esprit, le travail proposé dans ce postulat invite à examiner plusieurs dimensions essentielles. Il s'agit tout d'abord de mesurer l'impact économique de ces transformations et leurs conséquences sur l'emploi afin d'anticiper l'évolution du marché du travail local et d'accompagner l'émergence de nouveaux métiers. Il s'agit également d'aborder la question de la formation et de l'accompagnement des compétences, tant pour nos jeunes que pour les collaboratrices et collaborateurs de l'administration communale, afin que chacun puisse s'adapter à ces nouvelles réalités. La réflexion devra aussi porter sur la fiscalité et l'attractivité économique de notre ville dans la perspective de positionner Sion comme un lieu favorable à l'implantation d'entreprises actives dans les technologies d'avenir. Par ailleurs, l'administration publique elle-même devra s'interroger sur la manière d'utiliser ces outils pour améliorer l'efficacité de ces services tout en garantissant la protection des données sensibles et en veillant à la formation adéquate de ses équipes. Enfin, il sera nécessaire de réfléchir aux cadres et aux garde-fous permettant d'assurer un usage éthique, responsable et maîtrisé de ces technologies au niveau local.

Ainsi, loin d'être un simple exercice théorique, cette réflexion représente une opportunité pour notre Ville d'anticiper les transformations en cours et de s'y préparer avec lucidité et responsabilité. À ces axes s'ajoutent plusieurs atouts stratégiques de notre Ville, Sion dispose d'acteurs locaux d'excellence, la HES, l'EPFL, nos incubateurs et j'en passe, qui constituent des partenaires naturels pour accompagner telle démarche. Les associés permettraient d'ancrer ce projet dans une dynamique locale crédible et ambitieuse. Nous avons également une responsabilité sociale à accompagner nos citoyens et nos employés face aux mutations du marché du travail.

Il ne s'agit pas de remplacer l'humain par la machine, mais de libérer du temps pour des tâches à valeur ajoutée et de repositionner progressivement certains postes grâce aux départs naturels. C'est une manière d'intégrer l'IA sans déstabiliser notre tissu social. Enfin, ce postulat vise à donner une vision pragmatique : commencer par une étude approfondie, poursuivre avec une concertation élargie des différentes parties prenantes, puis tester des projets pilotes concrets. Cette façon de procéder étape par étape permet de rassurer sur les coûts d'une telle démarche. Ce postulat ne cherche pas à apporter toutes les réponses aujourd'hui, mais à engager une réflexion collective, sérieuse et documentée. Il en va de notre responsabilité de préparer Sion à assimiler cette révolution dans les meilleures conditions plutôt que de la subir. Je vous invite à soutenir ce postulat afin que la Ville de Sion puisse anticiper, protéger et innover pour le bien de ses habitants et de ses employés. Je vous remercie de votre attention.

Siggen Patrick, Président du conseil général, Le Centre. J'ouvre la discussion générale.

Mariéthoz Mathieu, Conseiller général, Le Centre. L'intelligence artificielle n'est plus un sujet futuriste. Elle transforme déjà notre quotidien, notre économie et progressivement le fonctionnement même de notre administration communale. Dans ce contexte, il paraît important que notre Ville se dote d'une réflexion structurée afin d'anticiper ces évolutions, non seulement sous l'angle de l'attractivité économique, comme le propose le postulat, mais aussi sous celui du fonctionnement de notre administration.

Dans de nombreux domaines, ces technologies pourraient offrir des opportunités pour améliorer l'efficacité et la qualité du service public : automatisation de certaines tâches, analyse de données ou soutien à la prise de décisions. Mais ces évolutions doivent être pensées avec méthode. Cette réflexion devrait être menée de manière véritablement transversale en impliquant l'ensemble des dicastères et des services de la Ville. Elle devrait aussi s'accompagner d'une coordination claire et d'une responsabilité identifiée au sein de l'administration afin de suivre ces évolutions et d'en maîtriser les enjeux. Car si l'IA ouvre des perspectives importantes, elle devra toujours s'inscrire dans une vision où la technologie reste au service de l'humain et du bien commun.

En matière d'innovation publique, l'enjeu n'est pas de suivre toutes les modes technologiques, mais de comprendre celles qui transformeront durablement nos organisations. Les collectivités qui sauront anticiper ces transformations aujourd'hui auront sans doute une longueur d'avance demain. Je relève d'ailleurs que lors des discussions autour du budget 2024 de la Ville, un amendement en lien avec l'intelligence artificielle avait déjà été évoqué. Le groupe du Centre avait alors proposé que cette réflexion puisse être menée dans le cadre d'un postulat. Le texte présenté aujourd'hui va précisément dans ce sens. Pour ces raisons, le groupe du Centre soutiendra ce postulat. Merci pour votre attention.

Cochrane Benjamin, Conseiller général, UDC. Pour le groupe UDC, ce postulat pose deux problèmes. Le premier problème de ce texte, c'est la nécessité. Il ne met pas en évidence un besoin communal concret pour nous, urgent et précisément identifié. Il part d'un constat très général sur l'IA, puis demande une étude extrêmement large. Le deuxième problème, c'est le coût financier et les ressources. Une étude sérieuse sur un périmètre pareil exigera forcément du temps administratif, voire des mandats externes, pour un résultat dont l'utilité opérationnelle reste très incertaine. Dans un domaine qui évolue aussi vite, le risque est grand d'obtenir un rapport déjà partiellement dépassé au moment de sa remise. Enfin, le texte rappelle lui-même qu'une réflexion avait déjà été engagée lors de la précédente législature sur l'utilisation de l'IA dans l'administration communale. C'est pour ces raisons que le groupe UDC refuse ce postulat.

Zuber Lucien, Conseiller général, PS. L'intelligence artificielle, on en parle partout, dans les journaux, dans les entreprises, dans les écoles, et maintenant, elle arrive au Conseil général de Sion. Ce postulat nous demande d'étudier sérieusement ce que l'IA représente pour notre Ville : ses opportunités économiques, ses effets sur les emplois, ses implications pour notre administration et ses risques pour la protection des données. C'est une démarche légitime et je pense qu'on peut tous s'accorder sur un point : ignorer cette réalité ne serait pas une option responsable.

Les voix au sein de notre groupe étant partagées, le groupe socialiste laissera la liberté de vote pour différentes raisons. Commençons par ce qui nous convainc. Notre administration communale n'est pas à l'abri des transformations technologiques. Certaines tâches répétitives et chronophages pourraient être automatisées, ce qui libérerait du temps pour des missions à plus forte valeur ajoutée, directement au service des citoyennes et des citoyens. Moins de temps pour s'occuper des formulaires, c'est plus de temps pour s'occuper des personnes, l'humain d'abord. Si les entreprises spécialisées dans les technologies de pointe continuent à s'implanter à Sion, c'est autant d'emplois qualifiés, de revenus fiscaux et de dynamisme pour notre tissu économique local. Enfin, le postulat pose la question de la formation. Comment accompagner la population active face à ces changements ? C'est une question centrale. Une transition technologique sans accompagnement, c'est une transition qui laisse des gens sur le bord de la route.

Mais voilà ce qui nous retient, parce qu'une étude sur l'IA qui se limiterait à recenser les opportunités économiques serait une étude incomplète et possiblement trompeuse. Il y a quelques semaines, des sections latines de syndicats se réunissaient à Sion pour débattre de l'impact de l'intelligence artificielle sur leurs membres. Leur conclusion était sans détour. Les transitions technologiques détruisent des emplois, pas hypothétiquement dans le futur, c'est un constat sur notre situation actuelle. Leur message n'était pas « bloquons l'IA », c'était « assurons-nous que les gains de productivité bénéficient aussi aux travailleurs et travailleuses, pas uniquement aux actionnaires, que la réduction du temps de travail soit possible, que les plans sociaux soient négociés, que les compétences soient reconnues et valorisées ».

Il y a un angle que nous voulons que cette étude explore explicitement, l'impact psychologique sur les travailleurs et travailleuses, parce que lorsqu'un algorithme fixe les cadences, contrôle les itinéraires, surveille la productivité minute par minute, le sentiment de perte d'autonomie peut générer du stress, de l'épuisement et mener au burn-out. Un représentant syndical l'a dit simplement lors de cette conférence à Sion : « se sentir constamment contrôlé, ça peut être négatif ». C'est évidemment une évidence, mais c'est une évidence qu'on oublie souvent lorsqu'on est plongé dans les tableaux Excel sur les gains de productivité. Si l'étude du Conseil municipal ne prend pas en compte cette dimension sociale et humaine, elle sera partielle, voire même dangereuse.

Un autre point qui nous pose un problème est que Sion est une ville d'environ 35'000 habitants, ce qui en fait une commune relativement petite. Faut-il qu'elle se lance seule dans une étude de cette ampleur ou serait-il plus pertinent et plus économique pour nos finances communales de s'inscrire dans une démarche commune cantonale, voire fédérale ? Si ce postulat est accepté, nous invitons le Conseil municipal à explorer sérieusement ces synergies avant de définir le périmètre de l'étude.

Pour conclure, l'intelligence artificielle n'est pas un sujet réservé aux ingénieurs et aux économistes. C'est un sujet politique, il touche à l'emploi, à la formation, à la santé au travail, à la protection des données personnelles des citoyens, à la protection des travailleurs et travailleuses, et à la façon dont notre administration les sert. Ce postulat a le mérite de poser des bonnes questions, notre groupe laissera la liberté de vote. Merci de votre attention.

Siggen Patrick, Président du conseil général, Le Centre. Merci, je n'ai plus de demande de parole. La Ville souhaite-t-elle intervenir ? Non. Monsieur Stalder, désirez-vous apporter une réponse ou un complément.

Stalder Guillaume, Conseiller général, PLR. Merci à toutes et tous pour vos retours. J'ai noté des points positifs, mais je vais juste m'attarder sur les trois points que j'ai notés qui étaient un peu plus problématiques.

Le premier point, c'est le côté trop général et le fait que la Ville de Sion à son niveau ne pourrait potentiellement pas forcément être à même de gérer ça, c'est tout à fait juste. C'est clair que l'objectif, c'est simplement de coordonner ça avec d'autres entités cantonales, voire la Fédération des communes valaisanne, pour justement avoir une coordination dans l'anticipation des enjeux qui sont très généraux, comme les impacts économiques, comme les impacts sur l'emploi, sur la formation. C'est clair que ce n'est pas à la Ville de Sion de réfléchir à tous ces enjeux-là. En revanche, je pense que des gains d'efficacité effectivement dans l'administration communale, eux, pourraient être mis en place peut-être plus rapidement déjà au niveau de la Ville.

Tout ça me permet de rebondir sur la thématique de l'aspect humain, puisqu'effectivement, dans ces gains d'efficacité communaux qui pourraient être amenés par l'IA, il y a cette question de l'accompagnement du personnel. Je pense que si on a une stratégie et si on réfléchit à ça en amont, on a au moins le moyen d'y réfléchir avant plutôt que d'être simplement submergés par la vague qui va arriver par rapport à ces outils. De jouer à l'autruche et de ne pas finalement prendre ce point-là, je pense que ce n'est pas forcément un aspect qui est bon pour la Ville de Sion dans son futur.

Dernier point, c'est le côté des coûts financiers. C'est clair que l'objectif de ce postulat, c'est de faire une étude assez générale, simplement d'axer les priorités en fonction des gains d'efficacité pour la Ville et aussi des priorisations pour la population dans son ensemble, que fera la Ville ensuite. Le fait d'investir un certain coût aujourd'hui peut aussi générer des gains plus tard, puisque si on n'agit pas en amont, potentiellement les risques financiers, fiscaux, avec des entreprises qui pourraient fermer, etc., pourrait être plus important. Je pense que c'est un mauvais calcul que de réfléchir uniquement aux coûts de cette étude-là.

Siggen Patrick, Président du conseil général, Le Centre. Merci, Monsieur Stalder. Nous pouvons procéder au vote.

Les conseillères et conseillers qui acceptent le postulat sur l'intelligence artificielle appuient sur la touche verte, refus touche rouge, abstention touche blanche.

Ce postulat est accepté par 37 oui, 14 non et 3 abstentions.

IX. Etude du postulat « Projection des besoins par quartier en nurserie, crèche et UAPE »

Siggen Patrick, Président du conseil général, Le Centre. Nous passons au point 9 de l'ordre du jour avec l'étude et le vote du postulat « Projection des besoins par quartier en nurseries, crèches et UAPE », déposé par la conseillère Artémis Eggel, le 16 décembre 2025. Madame la Conseillère, vous avez la parole.

Eggel Artémis, Conseillère générale, PLR. Aujourd'hui, nous ne parlons pas simplement de places en crèches ou en UAPE. Nous parlons de l'équilibre de nos familles, du bon fonctionnement de notre économie locale et de l'attractivité de notre commune. La réalité est simple. L'offre actuelle ne suffit plus. De nombreuses familles peinent à trouver des solutions de garde adaptées et cette situation génère du stress pour les parents. Elle met sous pression le personnel et surtout, elle limite concrètement la capacité de certains à travailler.

Dans les faits, ce sont encore majoritairement les femmes qui réduisent ou interrompent leurs activités professionnelles faute de solutions de garde. Ce n'est pas seulement une question d'organisation familiale. C'est une question d'égalité et aussi une perte pour notre économie. Dans un contexte où l'on parle de pénurie de main-d'œuvre, il est tout de même paradoxal que des personnes prêtes à travailler en sont empêchées simplement par manque de structures d'accueil.

La solution n'est pas de construire dans la précipitation, ni de dépenser sans réflexion. Il s'agit de comprendre, d'anticiper et de planifier intelligemment. Aujourd'hui, nous avons besoin d'une vision claire. Où sont les besoins ? Comment vont-ils évoluer ? Notre offre actuelle est-elle réellement adaptée ? Si nous refusons de nous poser ces questions, c'est que nous acceptons d'avancer à l'aveugle. Ce postulat propose simplement de donner à la Municipalité les moyens d'y répondre en analysant les besoins actuels et futurs, en les projetant par quartier et en identifiant les éventuels manques. Le véritable risque, c'est de ne pas anticiper et devoir subir demain une situation que nous avons pu éviter. Je vous invite à soutenir ce postulat dans une logique de responsabilité et surtout pour l'intérêt collectif.

Siggen Patrick, Président du conseil général, Le Centre. Merci, j'ouvre la discussion générale.

Boand Vincent, Conseiller général, UDC. Notre groupe va se contenter d'examiner les demandes qui figurent à la fin de ce postulat. Notre groupe constate, à la lecture du postulat présenté, les nombreuses demandes en études et en planification exigées concernant les besoins en nurseries, crèches et UAPE. Nous constatons aussi qu'en juin 2025, suite à une question écrite, Madame Christelle Sierro-Fardel expliquait que depuis 2024, grâce à une coordination centralisée des placements, la Ville disposait d'une vision d'ensemble et d'un suivi historique sur les besoins relevés dans ce postulat. Par ailleurs, une étude démographique de 2019 du Bureau Azure portant sur le domaine scolaire répondait à l'identification des besoins par quartier en infrastructures. Cette étude est en cours d'actualisation, là aussi pour couvrir les besoins identifiés dans cette intervention du PLR. Au vu de ce qui précède, nous constatons que les demandes sont réalisées ou en passe de l'être, raisons pour lesquelles nous refusons le postulat. Merci.

Hofmann Jacquod Mireille, Conseillère générale, Les Verts. Le postulat déposé par la conseillère Artémis Eggel a trouvé un écho favorable par le groupe des Verts. En effet, une plus grande disponibilité des lieux d'accueil pour les nourrissons et jeunes enfants permettrait aux parents de choisir des solutions adaptées à leurs besoins. Mais nous comprenons également qu'il faut travailler avec les fluctuations naturelles liées aux entrées et sorties des enfants, de l'évolution des quartiers, des mouvements de population en général. Aussi, nous souhaiterions voir émerger des solutions différentes, des solutions modulables, car les besoins actuels ne correspondent pas forcément aux besoins futurs.

Actuellement, les grandes crèches sont toutes centralisées. S'il manque des places, pourquoi ne pas soutenir de manière ponctuelle et pour éviter des listes d'attente, des plus petites structures privées déjà existantes ou proposer des petites structures modulables ou des micro-crèches, des crèches aussi plus innovantes qui proposent des accueils occasionnels pour soulager les parents, ou même des espaces de coworking avec des crèches intégrées. Certaines entreprises créent même leurs propres crèches, sur site ou à proximité. Les parents économisent ainsi le temps de trajet et peuvent intervenir rapidement en cas de besoin. Ces structures inter-entreprises, mutualisant les places entre plusieurs sociétés, se développent rapidement dans plusieurs villes et plusieurs zones d'activités. La reconnaissance du travail des professionnels de la petite enfance passe aussi par de meilleures conditions salariales et un management plus participatif.

Vous l'aurez compris, le groupe des Verts soutient ce postulat qui fait sens pour la population sédunoise, mais qui soulève également des questions au niveau fédéral. En effet, une initiative populaire a été déposée en janvier 2026, intitulée « Pour un accueil extra-familial des enfants qui soient de qualité et abordables pour tous », initiative dite « sur les crèches », qui demande que chaque enfant dès l'âge de 3 mois et jusqu'à la fin du degré primaire puisse bénéficier d'un accueil extra-familial institutionnel de qualité, dès lors que ses parents le souhaitent. Cette initiative a été publiée en janvier 2026. Pour compléter les propos de notre collègue, je suis ravie que l'initiative ait déjà été déposée et que des projets soient en cours pour répondre à ce postulat. Je pense que c'est important qu'on aille plus loin et qu'on ait des réponses rapidement. Merci.

Haefliger Stéphane, Conseiller général, Le Centre. L'ASLAE est une institution importante pour la Commune de Sion, que ce soit pour le premier pas de nos bébés dans les nurseries, la préparation à l'entrée à l'école dans les crèches, ou encore les partages des repas dans les UAPE. Nous ne pouvons que saluer également l'excellent travail du personnel qui accompagne nos enfants dans plusieurs étapes importantes de leur vie. Pour en revenir au postulat de Madame la Conseillère Eggel, qui demande une analyse globale sur les besoins des structures d'accueil, je vais reprendre quelques chiffres.

Budget 2022, rubrique 402.3636 : Déploiement du dispositif de crèches-nurseries à la Pouponnière valaisanne, soit 38 places supplémentaires pour atteindre le total de 146. Ouverture complète du foyer Shalom, soit le passage de 68 à 96 places. Ouverture progressive de l'UAPE d'Uvrier en 2021, de 40 à 60 places.

Budget 2023, rubrique 402.3636 : Augmentation du personnel du Mikado avec une disponibilité de salles supplémentaires, soit de 75 à 105 places. Déploiement final de la Pouponnière avec l'ouverture des deux derniers groupes équivalent à 34 places. Ouverture définitive de l'UAPE de Champsec, la Trott', de 30 à 75 places.

Budget 2025, toujours la même rubrique : Augmentation de 22 places supplémentaires réparties entre les UAPE, Les Lapins bleus et la Trott'.

Budget 2026, le Mikado bénéficie d'une augmentation de 24 places. Par ailleurs, 60 places supplémentaires à La Récré seront réparties entre le centre scolaire de Gravelone, 36, et l'EMS Saint-François, 24. L'accueil du midi à l'EMS Saint-François constitue un projet pilote. Enfin, l'UAPE Les Lapins Bleus verra sa capacité autorisée augmentée de 7 places. Relevons également l'Agapanthe qui constitue une alternative pertinente à l'ASLAE avec un passage de 250'000 heures en 2024 à 265'000 heures projetées en 2026. La rubrique 402.3636 au budget 2026 se monte à 8'766'000, plus 100'000 avec l'amendement qui avait été validé, soit finalement à 8'866'000.

Après cet état des lieux, nous avons quand même l'impression que les demandes formulées par le postulat sont déjà connues par les responsables de l'ASLAE ou tout du moins par nos autorités. Ce qui semble être le cas, en effet, dans l'article du Nouvelliste en date du 30 janvier 2026, nous apprenons que la Municipalité a demandé, dans le concours d'architecture de la Brasserie Valaisanne, la création d'une crèche-nurserie pouvant accueillir 52 personnes, un vrai besoin pour la Ville. Nous pouvons également concevoir qu'une structure dans le futur quartier Ronquoz 21 a déjà été analysée par les différents bureaux d'études liés au développement de ce quartier.

Si ces chiffres demandés par le postulat ne sont pas connus par l'ASLAE, au vu de ce qu'il prévoit avant, à nos yeux, cela correspondra à une faute grave de gouvernance. Mais ce postulat pourra toutefois amener une réflexion plus large sur les synergies possibles entre les structures de l'ASLAE et les structures privées. La réussite sur le Nord de la ville est d'ailleurs unanimement relevée et nous ne pouvons que féliciter les personnes actives à ces solutions. L'attractivité de la Commune de Sion, comme vous l'avez préalablement dit, ne peut être que renforcée avec des places en suffisance qui permettent de continuer à soutenir son dynamisme économique et des places pour nos enfants. Pour le groupe du Centre, la liberté de vote prévaudra.

Giroud Meillard Cindy, Conseillère générale, PS. Il est essentiel que notre Ville dispose d'une vision claire et actualisée des besoins en structures d'accueil pour les enfants, quartier par quartier. Ce sujet revient régulièrement au plénum, preuve qu'il préoccupe autant les citoyens et citoyennes que les membres du Conseil général. C'est pourquoi le groupe socialiste soutient pleinement ce postulat. Nous espérons vivement que le Conseil municipal a déjà entrepris une planification dans ce domaine, car il en va de l'égalité des chances, du bien-être des familles et de l'attractivité de notre ville. Nous sommes convaincus que le Conseil municipal agit avec sérieux et qu'il est parfaitement conscient des enjeux. Néanmoins, nous nous joignons aux préoccupations de notre collègue du PLR afin d'obtenir davantage de transparence sur l'état d'avancement de ce dossier.

En tant que maman, je sais à quel point ce sujet est primordial. J'entends régulièrement des familles sédunoises exprimer leur frustration face aux listes d'attente interminables ou aux solutions parfois précaires qu'elles doivent trouver pour concilier vie de famille et vie professionnelle. En effet, aujourd'hui encore, de nombreuses familles peinent à trouver des solutions de garde, surtout lorsque les deux parents travaillent et ne peuvent compter sur leur cercle familial. Dans un contexte économique où vivre avec un seul salaire devient difficile, et dans un contexte social où 14% des familles sont des ménages monoparentaux, il est essentiel que la Ville de Sion propose des solutions concrètes et adaptées pour soutenir au mieux les parents. Notre ville grandit, et avec elle, les besoins des familles. Il est donc temps d'anticiper et d'agir afin de garantir à toutes et tous un accès équitable à des structures d'accueil de qualité, avec une répartition adaptée dans les différents quartiers de Sion. Je vous remercie.

Siggen Patrick, Président du conseil général, Le Centre. Merci, je n'ai plus de demande de parole. La Ville souhaite-t-elle intervenir ? Non. Madame Eggel, désirez-vous apporter une réponse ou un complément ?

Eggel Artémis, Conseillère générale, PLR. Je ne vais pas reprendre tous les éléments qui ont été cités. Il y a un élément qui est relevé à plusieurs reprises, c'est celui des données déjà disponibles. En effet, on a de la chance, on a un Conseil municipal qui fait un très bon travail, en tout cas dans ce domaine-là. Ce qui a été dit par ma collègue Giroud Meillard, c'est que c'est une préoccupation qui revient régulièrement. Ça signifie que ce sujet est essentiel pour nous. Il est surtout essentiel qu'il soit suivi. En acceptant ce postulat, bien que le travail soit fait actuellement, les données seront regroupées et on pourra avoir l'œil sur ce qui se passe réellement et sur les informations concrètes.

Siggen Patrick, Président du conseil général, Le Centre. Merci. Nous pouvons procéder au vote.

Les conseillères et conseillers qui acceptent le postulat « Projection des besoins par quartier en nurseries, crèches et UAPE » appuient sur la touche verte, refus touche rouge, abstention touche blanche.

Ce postulat est accepté par 39 oui, 7 non et 9 abstentions.

X. Réponse au postulat « Taux de participation »

Siggen Patrick, Président du conseil général, Le Centre. Nous passons au point 10 de l'ordre du jour avec la réponse de la Municipalité au postulat « Taux de participation ». Le postulat a été déposé le 11 mars 2025 par le Conseiller Vaïc Perruchoud du Centre et accepté par le Conseil général le 15 avril 2025 par 54 oui, 1 non et 0 abstention. Il demandait à la Municipalité d'étudier toute piste qui permettrait d'améliorer le taux de participation aux élections communales et cantonales. Monsieur le Président de la Municipalité, vous avez la parole pour développer la réponse de la Municipalité à ce postulat.

Varone Philippe, Président de la Ville de Sion. Volontiers quelques éléments. Vous avez reçu le document, je ne vais pas, bien sûr, le parcourir en toutes lettres. Mais le Conseil municipal, pour bien comprendre quelle était la problématique, s'est attaché déjà à pouvoir prendre connaissance de quelques analyses fédérales. Vous l'avez vu, ce rapport établi par Select Force qui identifie des facteurs d'influences politiques et sociaux par rapport à la participation. On voit que les hommes votent un petit peu plus que les femmes, qu'effectivement les personnes un petit peu plus âgées votent plus que les jeunes. C'est presque 60% des plus de 64 ans qui, suite aux élections et aux votations de 2023, avaient voté alors qu'on avait à peine un tiers des électrices et électeurs compris dans la tranche d'âge 18 à 34 ans. On voit que les personnes qui sont issues de la première migration votent un petit peu moins que la population suisse. Et puis on vote un petit peu plus à gauche, 59%, qu'à droite, 55%. On voit un élément assez important : les gens qui sont intéressés par la politique se mobilisent et votent à près de 80%. C'est ce qui ressort des différentes élections. Cette étude a aussi montré quels étaient les motifs de participation ou d'abstention. On peut constater qu'effectivement, dans les principaux motifs de non-participation, surtout à des élections : on ne connaît pas les candidats, on n'est pas intéressé par la politique et les élections sont trop compliquées. Il y a peut-être aussi le fait qu'on n'est pas convaincu par un parti politique. Ce sont les principales raisons.

Une étude, qui a été faite en 2015 de Monsieur Sandro Lüscher, montre qu'effectivement, on exerce de manière sélective son droit de vote en fonction de son intérêt. Si on prend, par exemple, le taux de participation des votations fédérales du 14 mars dernier, on voit qu'on a atteint plus de 50% de taux de participation en Valais et à Sion particulièrement, ce qui montre qu'on avait des sujets qui mobilisaient la population.

On vous a mis aussi les tranches d'âge pour les dernières votations et élections 2024 et 2025. Ces petits diagrammes, on ne va pas vous les présenter ou les projeter, mais vous voyez bien que, effectivement, la population de 18 à 35 ans reste dans des taux de participation qui sont relativement bas. On est à 5% pour les 18-25 ans, si je prends par exemple l'élection au Conseil municipal 2024, et puis un peu moins de 10% pour les 26 à 35 ans. Par contre, le gros des votants, c'est la tranche d'âge de 56 à 85 ans puisqu'on se déplace à l'urne à Sion, en tout cas, jusqu'au grand âge.

Vous avez aussi peut-être pris connaissance des différentes actions qui sont entreprises par la Ville de Sion, que ce soit lors des promotions civiques avec cette campagne de vote pour les jeunes « Je vote », qu'on fait de concert avec les différentes villes valaisannes. On essaie d'envoyer aussi cette brochure Easy Vote, gratuitement à tous les jeunes qui ont 18 à 20 ans. Dans le cadre de l'intégration, vous

participez pour certaines et certains d'entre vous à des soirées de présentation de l'institution politique, des trois niveaux politiques aux nouveaux naturalisés. C'est quelque chose qui s'est développé en 2025. Il y avait 40 participants à ces différentes soirées. On a le « Respect des gens et des choses » en 8H. On va, en réponse à un postulat sur le futur en politique, tester une première réponse avec le projet « Implique ». On reviendra vers vous. Il se déroulera en avril dans le cadre de la Ville de Sion avec, pour les 10CO, un certain nombre de rencontres et d'ateliers avec les autorités politiques, judiciaires, cantonales et communales. On a le Parlement des Jeunes aussi, qui est une institution politique, qui siège dans ce même Casino pour les 14 à 20 ans. Là, vous avez un résumé à la page 4 les différentes mesures. Ça, c'est peut-être le premier constat et les premiers éléments d'action que la Ville propose pour essayer de favoriser l'engagement citoyen et la participation.

La deuxième question concernait l'affranchissement. Alors effectivement, on est un petit peu toujours dépendant du droit supérieur puisque l'article 26 de la loi cantonale sur les droits politiques stipule que les frais d'envoi sont à la charge du citoyen. Aujourd'hui, sans changement de cette obligation légale, on ne peut pas se soustraire à ce cadre légal et proposer un autre élément. On a essayé aussi de calculer ce que représenterait ce coût d'affranchissement pour une législature. Vous l'avez vu, en fonction des votations et des élections, c'est environ 500'000 francs en chiffres ronds par législature, si on prenait pour nos 22'000 électeurs 1 franc par envoi.

Il y a une étude, il y a deux études qui ont été faites dans ces domaines de participation qui montrent qu'en fait, on a une élasticité relativement faible par rapport à la prise en charge de l'affranchissement. On aurait un gain de 1,1 à 1,8 points de taux de participation. C'est un effet de levier qui ne nous semble pas forcément relevant.

Les recommandations que nous faisons et que nous partageons avec vous sont les suivantes. Cet exercice du droit de vote est un pilier de la démocratie et on doit le soutenir. On doit encourager la mobilisation des citoyennes et des citoyens. La participation dépend essentiellement de sa capacité de mobilisation, de son intérêt pour les thèmes qui sont mis en évidence dans les différentes votations populaires en fonction des caractéristiques et des enjeux socio-démographiques. Nous devons aujourd'hui intensifier déjà tout le catalogue que nous avons à disposition pour promouvoir l'engagement civique et puis mettre ainsi à disposition de nos citoyens des processus électoraux qui sont facilités, et se garder aujourd'hui d'avoir un engagement qui pourrait s'approcher d'un engagement politique. En effet, nous partons du principe que ce sont essentiellement les partis, les associations et les organismes citoyens qui doivent s'engager pour des convictions politiques et que la Ville doit créer les meilleures conditions cadre pour favoriser l'accès aux votations et aux élections.

On va continuer, si vous êtes d'accord et si vous acceptez notre réponse, à sensibiliser les différentes couches de la population au travers des actions qui sont déjà en cours et celles qui vont se développer, notamment avec le programme « Implique ». Je vous remercie de votre attention.

Siggen Patrick, Président du conseil général, Le Centre. Merci, Monsieur le Président pour ces éléments de réponse. Monsieur le Conseiller général Vaïc Perruchoud, souhaitez-vous apporter un complément ?

Perruchoud Vaïc, Conseiller général, Le Centre. Oui, tout simplement remercier le Conseil municipal ainsi que son administration pour les réponses apportées. On est ici sur un postulat qui avait été accepté à l'unanimité et une abstention. Je tiens aussi particulièrement à souligner le fait que les études aient été référencées et citées là-dedans. Ça permet aussi d'avoir une sacrée transparence, quand on analysera ces éléments. Ce qui m'a fait très plaisir, c'est de voir les résultats des votations qui ont eu lieu le 8 mars. On a également là une statistique qui a été clairement définie, on voit justement le taux de participation et je pense que ça peut être très intéressant pour nos groupes de regarder ça sur l'ensemble de l'année pour en déduire ensuite des stratégies dans le but de toucher plus la population. Monsieur le Président l'a mis en avant, on a des catégories de populations qui votent beaucoup moins et notamment les jeunes. Et ça, pour moi, c'est un élément qui ne va tout simplement pas. Il faut qu'on puisse faire en sorte qu'on arrive à les impliquer plus.

Un deuxième élément qui me porte un petit peu un chagrin. Les personnes qui viennent de recevoir la nouvelle nationalité votent à peu près à 38%. Là, je pense aussi qu'on peut faire mieux à ce stade. On a déjà notre Commune qui fait pas mal de travail avec son service d'intégration, avec pas mal de séances qui sont effectuées. Je ne peux qu'inviter les membres du Conseil général et également du Conseil municipal à aller à ces soirées. C'est quelque chose qui est fort utile.

Maintenant, la question que j'aimerais adresser à la Municipalité pour savoir où est-ce qu'on va, c'est justement pour ces résultats de votation. Comptez-vous continuer à faire ces statistiques ? A titre personnel, je pense que si c'est qu'une seule fois, c'est un petit peu bête parce qu'on ne peut pas vraiment dégager des tendances, il serait intéressant d'avoir ça sur la durée. Et ensuite, toute la discussion pour l'affranchissement, oui ou non. Effectivement, on a des bases légales cantonales qui impliquent que si on veut prendre en charge l'affranchissement, il faudrait qu'on change la base légale cantonale. Est-ce opportun, oui ou non ? Ça, c'est une question qui devrait être déterminée un petit peu plus haut. Mais ce qu'on voit aussi avec les chiffres que vous avancez, Monsieur le Président, c'est 550'000 francs sur l'ensemble de la législature. Divisé par 4, on est sur 110'000 francs par année, plus ou moins, pour autant qu'il y ait 100% de la population qui vote, je pense que de manière assez objective, on serait déjà assez content si on a 50% de la population qui vote, on est donc à 60'000 francs pour faire en sorte que 50% de la population vote par voie de correspondance. C'est bien beau tout ça, mais il faut encore qu'on ait un impact. Vous le dites vous-même, les études montrent qu'on arriverait peut-être à avoir 2% de participation en plus sur 22'000 votants. Je n'aime pas tellement les virgules, je dirais que ça nous permettrait de gagner 600 votes en plus. 60'000 francs pour 600 votes en plus. 600 francs le vote supplémentaire, là, mes propos n'engagent que moi, mais à titre personnel, je trouve que c'est fait assez cher par votant. Là où je pourrais éventuellement continuer la réflexion, c'est de dire, si au lieu de faire ça pour tout le monde, on fait ça de manière ciblée, notamment pour les jeunes ou les personnes qui viennent de recevoir la nationalité, là, ça pourrait éventuellement être discuté, pour autant qu'on arrive à faire bouger les choses à l'échelle cantonale.

Mesdames et Messieurs, vous l'avez compris, la balle est maintenant dans le camp du législateur cantonal, s'il veut traiter la question à notre échelle, à voir si on veut entreprendre d'autres mesures pour faire en sorte qu'on arrive à plus toucher la population. Je pense que là, on a aussi du travail à faire dans les campagnes, notamment pour les élections, parce que quand on voit que justement 30% indiquent que les candidats ne convainquent pas et 21% indiquent justement qu'il y a un certain désengagement. Je pense qu'aussi, au sein du Conseil général, on peut faire mieux pour essayer de toucher mieux les gens. Et comme on a justement l'opportunité de revoir également notre règlement, je pense que ça pourrait être une des choses qui pourraient être discutées en commission. Arriverait-on à avoir des canaux qui permettent de mieux cibler les jeunes ? Et là, je pense que la question, est-ce qu'on passe par les réseaux sociaux de manière un petit peu plus accentuée, ce serait quelque chose qui serait opportun d'analyser, à mon avis. Merci beaucoup.

Varone Philippe, Président de la Ville de Sion. En réponse au Conseiller général Perruchoud, on va continuer à monitorer ces tranches d'âge. C'est toujours intéressant et je pense que ça nous permettra de revenir vers vous de temps en temps.

XI. Information de la Municipalité

Siggen Patrick, Président du conseil général, Le Centre. Merci. Nous passons au point 11 avec les informations de la Municipalité. Monsieur le Président, je vous repasse la parole.

Varone Philippe, Président de la Ville de Sion. J'aimerais déjà vous remercier au nom du Conseil municipal pour votre soutien pour le crédit d'engagement du nouveau RLC. Je pense qu'effectivement, c'est une belle infrastructure pour notre jeunesse. Merci pour votre travail et votre soutien.

Dans les différentes informations que je souhaitais partager avec vous, vous l'avez peut-être vu, nous soutenons aujourd'hui l'offre de stationnement vélo sur le domaine privé pour encourager aussi les commerçants à offrir quelques places de parc vélo devant leurs différentes échoppes.

Vous l'avez peut-être aussi lu à demi-mot, mais l'Etat du Valais a commandé une étude économique auprès du CREA, pour les retombées du Campus Energypolis. C'est 175 millions de retombées économiques. Pour chaque franc investi, on a 3,1 francs de retombées. Ce sont des chiffres qui sont importants parce que pour une ville comme la nôtre, on investit régulièrement, soit par la mise à disposition du terrain, soit par les différentes participations financières. Vous l'avez peut-être aussi vu, ce sont 1'350 EPT, sur l'ensemble du canton pour ces différentes retombées du campus Energypolis. On en a 581 ici sur le territoire sédunois. 80% de ces gens résident en Valais, à peu près une personne sur deux habite la ville de Sion. On a des retombées directes, je vous rappelle que ce sont des gens qui sont salariés, et ça se ressent dans la manne fiscale que nous avons.

Tout à l'heure, nous avons fêté les 50 ans de la fondation Mon Foyer. J'ai demandé qu'on vous remette à chacune et à chacun ce petit prospectus qui fait un petit récapitulatif de cette histoire de Mon Foyer. C'est une belle histoire qui a 50 ans aujourd'hui, mais qui est déjà née un petit peu plus tôt, avec un engagement de la Ville de Sion, puisque la Ville, à l'époque, avait mis 4'000 mètres de terrain à disposition de la fondation et des premiers bâtiments du côté de Platta avaient été construits. Après, il y a eu quelques crédits qui ont été faits. C'est surtout un engagement bénévole. C'est souvent d'anciens conseillers municipaux ou généraux qui font partie de cette fondation. Aujourd'hui, c'est 292 appartements qui sont gérés avec la volonté de les mettre à disposition à des conditions de loyer abordable. On a, avec la Bourgeoisie, un deuxième partenaire de cette mixité de logements que l'on souhaite. C'est un partenaire que nous aimerions bien voir encore nous accompagner dans le développement, par exemple, d'un quartier comme Ronquoz 21, où on veut aussi garantir une mixité de logements. On sait qu'en termes d'attractivité, le logement est une composante assez essentielle. Donc cette fondation Mon Foyer fête ses 50 ans. C'était Albert Dusset qui, il y a plus de 70 ans, l'avait créée. Albert Dusset, qui était un socialiste convaincu, engagé, journaliste, qui a été le premier à défendre ce projet.

La salle Noda, qui après 4 mois de fonctionnement, a pu dresser déjà son premier bilan. On vous partagera aussi le rapport d'activités de l'année 2025, puisque cette salle a commencé à être en fonction au mois d'août. On a eu 7 grands concerts, 72 activités événementielles dont 33 locations avec 16 activités de médiation. Il y a un énorme volume de travail et d'opportunités qui ont été offertes dans le cadre de cette salle. La bonne nouvelle, c'est que ça répond. On a du public intéressé par les concerts, intéressé par la médiation, intéressé aussi par les événements. Je pense qu'aujourd'hui, en tout cas, on est sur les recettes de billetterie et les recettes d'événements plus en avant que ce que nous avions imaginé dans le budget. J'en veux pour preuve le concert de samedi soir, pour celles et ceux qui ont pu venir, entre KT Gorique et l'Orchestre symphonique de Genève, qui était une merveille de vivre ensemble de différents types de musiques avec des publics jeunes et moins jeunes.

Nous avons rencontré également le Conseil municipal de Saint-Léonard. Vous savez que de temps en temps, on a des petites séances avec nos voisins. Je vous l'avais toujours dit que nous étions interdépendants les uns des autres en fonction des thématiques. Avec Saint-Léonard, on a encore un petit peu plus de proximité puisqu'on assume la direction des écoles. On a des enjeux sur l'eau. La Commune de Saint-Léonard nous achète quasi-totalité de notre eau. On a un projet de maisons de quartier dans la coopérative fruitière. On a une T9 qui réunit Uvrier et Saint-Léonard. On travaille aussi dans le domaine du sport ou de la sécurité ensemble. Il était important que ces rencontres puissent, avec les nouveaux conseils, se tenir. Je dirais que l'état d'esprit est très bon et très sain. Les conseillers respectifs travaillent ensemble pour mettre à disposition de cet ensemble, Uvrier-Saint-Léonard, puisque, d'un point de vue spatial, on voit bien la communauté de vie et d'intérêt de ces deux villages.

Dans vos différents rapports et prises de parole sur le budget 2026, vous aviez demandé au Conseil municipal de travailler un petit peu sur la vision financière à moyen terme, sur la priorisation des investissements. Alors, sachez-le, le Conseil municipal a fait une petite retraite, non pas silencieuse mais active, pour justement définir des indicateurs financiers pour la période 2027-2034 et prioriser certains investissements et certaines études. On viendra vers vous avec des éléments beaucoup plus concrets. Ça date de la semaine dernière, donc on va mettre ça en forme. Faire formellement valider ça par mes collègues du Conseil municipal, et puis on viendra vous présenter ces différents éléments.

Je parle aussi des comptes 2025. Monsieur le Chef des Finances m'a dit que le 30 avril 2026, vous recevriez les comptes 2025. Le lundi suivant, il y aura la présentation traditionnelle des comptes par Monsieur Dondainaz. Je vous remercie d'ores et déjà de votre travail et on aura l'occasion de se revoir au travers des différentes rencontres des commissions.

Ces rencontres, on les poursuit aussi avec la population, on a mis sur pied 6 nouvelles rencontres citoyennes pour l'année 2026. On en a déjà eu une dans le quartier sous le Scex et la prochaine aura lieu à la Blancherie le 14 avril prochain.

En ce qui concerne le programme d'agglomération 3e génération, il est clos puisque les travaux devaient commencer avant le 31 décembre 2025. Je peux déjà vous donner quelques chiffres. Je n'ai pas forcément les chiffres pour Sion, mais vous dire qu'on avait dans ce programme de 3e génération, 32 millions de cofinancements attribués par la Confédération. Il y a environ 44% de ces 32 millions qui ont été utilisées soit par le Canton, soit par les communes. 30% des mesures n'ont pas pu être réalisées dans le cadre de cette 3e génération d'agglomération et ont été reportées dans le programme

d'agglomération de 5e génération. En fait, on a perdu, entre guillemets, 26% de cofinancement parce qu'on n'a pas réussi à réaliser les différentes mesures dans l'espace-temps qui était le nôtre. Je vous rappelle que quand on a 40% de cofinancement, il faut trouver les 60% de financements communaux ou cantonaux et il faut que les mesures puissent être réalisées, que les mises à l'enquête soient et qu'on arrive à commencer à planter le premier coup de pioche puisque c'est ça le critère de reconnaissance des différentes mesures d'agglomération.

Vous dire également que concernant la sécurité feu, suite aux événements dramatiques de ce début d'année, en début de semaine prochaine, le Canton va rencontrer toutes les communes pour présenter un petit peu sa vision, constats, modifications éventuelles de l'ordonnance pour permettre durablement d'avoir des mesures qui soient efficaces, proportionnées et qui permettent à nos chargés de sécurité d'effectuer leur travail dans les meilleures conditions.

Encore une dernière chose, vous avez reçu de notre chargée de communication un petit communiqué de presse sur la semaine d'actions contre le racisme. Je ne vais pas lire toutes les mesures et les propositions qui sont faites. Mais il y a peut-être quelque chose d'un petit peu plus original puisqu'il y a un safe point qui est créé une fois par mois à l'attention des jeunes qui pourront venir échanger autour du racisme de 17h à 19h dans les locaux de l'intégration à la Rue des Aubépines. C'est une nouvelle initiative qui est mise en route par la section de l'intégration. Voilà, chers collègues, les informations que nous souhaitons vous partager.

Siggen Patrick, Président du conseil général, Le Centre. Merci, Monsieur le Président pour ce point de situation très complet et les informations y relatives.

XII. Divers (Questions écrites et orales)

Siggen Patrick, Président du conseil général, Le Centre. Nous passons au dernier point de la soirée, le point 12 de l'ordre du jour, avec les divers, et débutons immédiatement avec les questions écrites.

Nous avons reçu 9 questions écrites qui seront affichées sur l'écran principal. Quant aux réponses complètes et détaillées, elles seront, comme à l'accoutumée, insérées dans le PV du plénum.

Question 1 : « Limitation d'accès au parking des Echutes » par Giuseppe Renda du PS

L'aire de stationnement des Echutes constitue un service essentiel pour la population sédunoise. Elle facilite le covoiturage, permet aux usagers des transports publics de rejoindre le centre-ville et offre aux patients de l'hôpital de Sion un accès direct via la nouvelle passerelle.

Cependant, lors de certains événements, notamment les matchs de football, des interdictions de stationnement sont imposées. Ces restrictions, souvent difficiles à anticiper pour les usagers, causent des désagréments majeurs.

Compte tenu de la superficie importante de cette zone, je souhaiterais obtenir les précisions suivantes :

- › Quels sont les critères précis justifiant une fermeture totale du parking lors de ces événements ?
- › Existe-t-il une convention de mise à disposition ou un contrat de location spécifique liant la Ville de Sion au FC Sion ?
- › Des solutions alternatives ont-elles été étudiées pour concilier les besoins de chacun, comme une sectorisation de l'espace ?

Je vous remercie de l'attention que vous porterez à cette intervention et reste dans l'attente de vos éléments de réponse.

Marclay Raphaël, Conseiller municipal, PLR.

Afin de répondre valablement à des défis permanents d'attractivité (enjeu figurant au programme de la présente législature), la Ville de Sion soutient activement l'organisation de manifestations, qu'elles soient publiques ou privées, sur son territoire. À titre d'exemple, le montant total des aides accordées aux sociétés locales s'est élevé à près de CHF 1,4 million en 2025. Ce soutien se matérialise notamment sous la forme de prestations de travail des services communaux, d'heures d'utilisation de véhicules et de mise à disposition de matériel.

Dans ce contexte, la mise à disposition de surfaces de stationnement, aux Échutes, aux Potences ou sur d'autres sites, pour l'accueil du public ou l'organisation logistique de manifestations constitue un élément important du dispositif. La Ville veille en effet à accompagner ces événements tout en tenant compte des flux de mobilité générés et des impacts pour les riverains et les usagers habituels.

L'utilisation des parkings fait ainsi systématiquement l'objet d'une coordination entre les services communaux, la Police régionale des villes du centre (PRVC), l'organisateur de la manifestation ainsi que les partenaires concernés. Dans la mesure du possible, la Ville de Sion s'efforce de limiter les restrictions d'accès et d'identifier des solutions alternatives pour les usagers.

De longue date, le Centre sportif de Tourbillon est un site événementiel accueillant des configurations d'événements aux contours divers, par conséquent les solutions doivent s'exprimer au cas par cas, en coordination fine avec les partenaires concernés.

Le service des travaux publics et de l'environnement n'a pas connaissance d'une convention spécifique liant la Ville au FC Sion concernant l'utilisation du parking des Échutes. Dans la pratique actuelle, les secteurs P1 à P8 sont libérés lors de certains événements afin de permettre au locataire du stade d'accueillir le public, avec une répartition des espaces selon différentes catégories de stationnement. Il en va de même pour Sion sous les étoiles, la Fête des étudiants ou encore les concours hippiques, etc., dans une recherche constante d'équilibre, sur l'ensemble de l'année, entre toutes ces missions.

Enfin, des réflexions sont en cours concernant une sectorisation de l'espace, notamment dans le cadre de la nouvelle politique de stationnement pour cette zone, validée par le conseil municipal le 5 mars dernier. Par ailleurs, deux panneaux à affichage dynamique seront installés dans le secteur afin d'annoncer à l'avance les fermetures de certaines zones et d'orienter les usagers vers des alternatives, notamment le parking des Potences.

Question 2 : « Déplacement de la finale nationale du match de reine : enjeux et conséquences » par Océane Crettaz de l'UDC

La récente nouvelle du déplacement de la finale du match de reine nationale de Pra Bardy prévue pour 2028 à Turtemagne soulève quelques questions :

- › Quelle est l'impact économique et touristique de cette perte ?
- › Le départ du site d'Aproz est-il définitif ?
- › Quel est l'impact pour les prochains combats régionaux sur le site de Pra Bardy ?
- › Est-ce que la ville a eu des discussions concernant la sauvegarde de cette arène ou des propositions de solutions évitant le déplacement de cet événement ?

Je vous remercie de l'attention que vous porterez à nos questions.

Zuchuat Raphaël, Conseiller municipal, Le Centre.

Nous vous proposons de débiter la réponse par votre 4^{ème} point, celui des discussions entre la Ville et la fédération d'élevage de la race d'Hérens.

Cette dernière réfléchit depuis plusieurs années à un projet d'arène fixe pour l'organisation de combats de reines, dont la finale nationale. Des discussions et rencontres avec les différents services de la Ville ont été organisées à plusieurs reprises pour trouver un emplacement sur le territoire communal, avec les étapes suivantes :

1. *Site de Pra Bardy: la Fédération d'élevage a rapidement évacué l'idée de construire une arène à Pra Bardy car le terrain est occupé par l'armée et sa mise à disposition est compliquée, surtout les surfaces annexes à l'arène qui permettent d'accueillir le village, les bêtes et les différents lieux d'accueils des spectateurs.*
2. *La deuxième variante étudiée a été un autre terrain militaire au début de la route de Nendaz, sous La cave Constellation. Malheureusement, malgré plusieurs séances avec les autorités militaires concernées, avec l'appui de la Ville dont son Président, l'armée a finalement refusé d'allouer une partie de terrain. Il a notamment été question d'emprise au sol trop importante au regard des besoins de la troupe.*

3. *Troisième variante envisagée : sur le terrain se trouvant devant l'usine de Chandoline appartenant au Canton. Ce terrain se trouve toutefois en zone industrielle qui ne prévoit pas ce type d'infrastructure, ce d'autant plus que la Ville de Sion manque de terrains industriels disponibles pour son développement économique.*
4. *A l'interne de la Ville ont également été évoquées les zones de Bellini et de Tourbillon qui se trouvent en zone d'intérêt général. Ces deux zones sont toutefois déjà réservées pour d'autres affectations. Le déplacement du manège pour Bellini et le développement des activités liées au football à Tourbillon.*
5. *Finalement, toujours avec l'appui de la Ville, la Fédération s'est approchée de la Bourgeoisie de Sion. En évoquant, dans un premier temps, l'utilisation de la parcelle au sud-est du couvert qui sert de parking lors de manifestations comme le Jardin des Vins. Cette parcelle se trouve cependant en zone agricole et donc non constructible, même pour une infrastructure dont l'objectif est la promotion de l'agriculture.*
6. *De là a germé l'idée de localiser l'arène, en zone d'intérêt général, entre le parking du couvert et la gouille, à proximité de la bute. La Bourgeoisie a toutefois refusé le projet le jugeant trop impactant pour le site que ce soit en termes de construction, mais aussi de nuisances potentielles.*

La Fédération d'élevage a également fait des recherches dans d'autres communes du Valais central, sans succès.

Le départ du site d'Aproz, en principe dès 2028, est définitif pour la Finale Nationale, la décision ayant été prise lors de la dernière assemblée générale de la Fédération. Des combats régionaux seront toujours organisés à Pra-Bardy.

Pour ce qui est des retombées économiques et touristiques, il est difficile de les estimer, faute d'étude à ce sujet. Renseignements pris auprès des organisateurs, il semblerait qu'environ 40% des 12'000 spectateurs sur le week-end proviennent de l'extérieur du canton. Cela génère des nuitées et des dépenses dans la région du Valais central, sans toutefois pouvoir les estimer précisément. Selon les organisateurs, les dépenses générées sur le site de Pra Bardy par les spectateurs durant le week-end représentent environ Fr. 600'000.- Sur le plan médiatique, la RTS et SRF ont diffusé 3 heures 30 de direct en 2025.

Question 3 : « Suivi des installations photovoltaïques sur les bâtiments communaux » par Benjamin Cochrane de l'UDC
--

Il y a plusieurs années, l'école primaire de Bramois a été équipée de panneaux solaires. Un écran installé à l'entrée du bâtiment permettait de visualiser la production d'électricité de cette installation.

Or, depuis plusieurs années déjà, cet écran n'affiche plus aucune donnée.

Dans ce contexte, le Conseil municipal peut-il répondre aux questions suivantes :

1. L'installation photovoltaïque de l'école primaire de Bramois est-elle toujours en service et produit-elle encore de l'électricité ?
2. Pour quelle raison l'écran de suivi de la production ne fonctionne-t-il plus depuis plusieurs années ?
3. Combien de bâtiments communaux disposent d'installations photovoltaïques du même type ?
4. Est-ce que d'autres bâtiments communaux sont dans la même situation ?

Georges Bérénice, Conseillère municipale, PS.

1. *La construction de la toiture, avec l'installation de panneaux solaires, remonte à l'été 2013. En octobre 2017, les pompiers de Sion ont dû intervenir en raison d'un dégagement de fumée sur le toit causé par un dysfonctionnement de l'installation photovoltaïque. Suite à ce problème, l'installation a été mise hors service. Après analyse, il est apparu que le type de panneau installé n'était plus conforme, et l'entreprise a été mise en faillite.*
2. *Voir la réponse à la question 1.*

3. *Deux bâtiments ont été construits avec le même type de panneaux photovoltaïques.*
 - *Centre scolaire de Bramois en 2013*
 - *Centre scolaire de Châteauneuf / Extension en 2015*
4. *Uniquement ces 2 bâtiments.*

Question 4 : « Terrains synthétiques à Bramois et conditions d'utilisation » par Benjamin Cochrane de l'UDC

La transformation d'un des terrains du FC Bramois en terrain synthétique constitue un projet important pour les infrastructures sportives du quartier et pour les nombreux juniors du club.

Dans ce contexte, plusieurs interrogations subsistent quant au calendrier et aux conditions d'utilisation de cette future installation.

Dès lors, le Conseil municipal peut-il répondre aux questions suivantes :

1. *À partir de quand les juniors et les équipes du FC Bramois pourront-ils effectivement profiter du nouveau terrain synthétique ?*
2. *Quel sera le programme d'occupation prévu pour ce terrain une fois les travaux terminés ?*
3. *Ce terrain s'inscrit-il dans la planification ordinaire des infrastructures destinées en priorité au FC Bramois, ou est-il prévu qu'il soit utilisé par d'autres clubs ou structures sportives ?*
4. *Le FC Bramois disposera-t-il d'une priorité d'utilisation sur ce terrain pour ses entraînements et ses matchs, compte tenu du nombre important de juniors du club ?*
5. *Des équipes élite ou de formation du FC Sion auront-elles accès à ce terrain, et si oui dans quelle mesure et selon quelles modalités ?*
6. *Enfin, plusieurs informations laissent entendre que certaines équipes juniors du FC Bramois pourraient devoir s'entraîner au terrain des Casernes, un site qui ne dispose ni de vestiaires ni d'infrastructures comparables. Cette situation est-elle envisagée par la Ville et, le cas échéant, serait-elle temporaire ?*

Ces éléments permettraient d'apporter la transparence nécessaire quant à l'utilisation future de cette infrastructure sportive importante pour les jeunes et les clubs locaux.

Je vous remercie pour vos éclaircissements.

Roduit Yann, Conseiller municipal, Le Centre.

1. *Il s'avère que le club, qui est dans la boucle depuis le début de ce dossier, est parfaitement au courant que l'objectif de livraison de cette transformation est prévu pour le deuxième semestre 2026 sous réserve des aléas relatifs à ce type de travaux complexes.*
2. *Ce terrain, propriété de la Ville, restera inscrit dans la planification ordinaire des entraînements et matches du FC Bramois avec toutefois un potentiel supplémentaire, de par son nouveau revêtement, à l'égard des divers besoins des autres clubs de football sédunois uniquement, sur la base des séances de répartition semestrielles des terrains, conduites par le service des sports, de la jeunesse et des loisirs.*
3. *Oui, cf. réponse 2.*
4. *Oui, cf. réponse 2.*
5. *Oui, cf. réponse 2.*
6. *Dès la planification de cette transformation, le service et les clubs de football sédunois ont œuvré de concert pour trouver des solutions temporaires en raison de ce chantier. A savoir que le FC Bramois a pu localiser certaines équipes au terrain des Peupliers ou celui des Casernes, ou encore, a dû limiter le nombre d'entraînements des juniors E.
La Ville de Sion, pour faire face à l'important manco connu de terrains de football s'est effectivement approché d'Arma Suisse pour un projet pilote d'usage du terrain de football des Casernes (sans équipements annexes à ce jour) afin que certaines équipes de football aux*

enfants et football juniors, notamment du FC Sion Football pour tous, puissent s'entraîner. Nous travaillons actuellement à pérenniser ce projet pilote avec Arma Suisse, tant chaque m2 de surfaces de jeu sur le sol sédunois est précieux.

Question 5 : « Chaises de la salle du Casino » par Stéphane Haefliger du Centre

Nous sommes dans une salle où travaillent deux législatifs distincts, qui seront tous deux présidés par des Sédunois dès le mois de mai de cette année, ce qui constitue un honneur pour notre municipalité.

Ces législatifs siègent actuellement sur des sièges vieillissants et encombrants (fluidité de mouvement). La municipalité a-t-elle planifié une mise à jour ou un renouvellement du mobilier concerné ?

Georges Bérénice, Conseillère municipale, PS.

Entre 2016 et 2017, la salle du Grand Conseil a fait l'objet d'une restauration complète, qui a également inclus la remise à niveau du système de votation (Votaparl).

Dans le cadre de ces travaux de rénovation de cette salle historique, le mobilier a été conservé. Le revêtement des sièges et des pupitres a été remplacé, conformément au concept de couleur en place et en collaboration avec le service parlementaire.

À ce jour, il n'est pas prévu de mettre à jour ou de renouveler le mobilier concerné.

Question 6 : « Affichage du nombre de places de parking restant sur l'application et le site de la Ville » par Annick Riand Leone et Christophe Pitteloud du Centre

À chaque entrée de la Ville, nous disposons de panneaux lumineux, indiquant le nombre de places disponibles dans les différents parkings de la Ville. Il existe certes un site (Parquez malin), mais il n'est pas suffisamment intuitif, fonctionnel et connu.

Afin d'améliorer et de limiter encore un afflux des voitures en plein centre-ville et afin que chacun puisse anticiper sa venue en ville, la Municipalité ne pourrait-elle pas mettre à disposition du citoyen d'une manière facilement accessible ces informations sur le site Internet et l'application de la Ville ?

Marclay Raphaël, Conseiller municipal, PLR.

Les informations relatives à l'emplacement des parkings ainsi qu'à leur taux d'occupation en temps réel sont disponibles sur le guichet cartographique de la Ville, sous la couche « Mobilité et stationnement » https://sit.ciges.ch/sion/?l=sion_parking. Bien que cet outil soit accessible à l'ensemble de la population, son accès demeure peu intuitif et sa lisibilité pourrait être améliorée.

Le service des travaux publics et de l'environnement est conscient de cette lacune. Toutefois, la mise en place d'une solution plus simple et plus ergonomique dépend du renouvellement des infrastructures, prévu ce printemps, par le partenaire informatique.

Parallèlement, le service étudie d'autres pistes afin d'améliorer l'expérience des utilisateurs et de faciliter l'accès aux informations relatives au stationnement, dans le but de contribuer à une meilleure fluidité du trafic et à une utilisation plus efficace des espaces de stationnement.

Question 7 : « Enseignement des premiers secours dans les écoles » par Marie Berra-Puglisi du Centre

Le 13 février 2026, l'Etat du Valais a communiqué le déploiement d'un dispositif de sensibilisation et d'enseignement des premiers secours dans les écoles valaisannes dès la rentrée 2026/2027.

Dans ce contexte, le Conseil municipal peut-il préciser :

1. de quelle manière ce dispositif sera concrètement réalisé dans les écoles de Sion (niveaux concernés, nombre d'heures, modalités pédagogiques) ;
2. quelles seront les responsabilités respectives du Canton et de la Ville dans l'organisation, la coordination et le financement de cette formation ;

3. de quelle marge d'initiative la Ville de Sion dispose-t-elle dans l'organisation et le choix des partenaires pédagogiques, notamment si des partenariats avec des associations telles que Children Safety Home sont envisagés ;
4. quel calendrier est prévu pour la préparation, la formation et la mise en œuvre concrète du dispositif dans les établissements scolaires de la Ville.

Volpi Fournier Marylène, Conseillère municipale, Les Verts.

En réponse à votre interpellation relative à l'enseignement des premiers secours dans les écoles, le conseil municipal s'appuie sur le communiqué du 13 février 2026 du Service de l'enseignement de l'État du Valais, qui annonce le déploiement, dès la rentrée 2026/2027, d'un dispositif cantonal de sensibilisation et d'enseignement des premiers secours dans l'ensemble des écoles valaisannes.

Ce dispositif, conçu comme un « concept progressif », se déploiera sur l'ensemble de la scolarité obligatoire. L'État prévoit une sensibilisation et un apprentissage graduels des gestes qui sauvent, en commençant par les plus jeunes élèves et en renforçant les apprentissages au fil des années. Concrètement, les premiers enseignements interviendront dans les cycles 1 et 2 (1H à 8H), avec une forte implication des infirmières scolaires pour développer des activités de sensibilisation adaptées à l'âge des enfants, notamment autour de la prévention des accidents, de la capacité à donner l'alerte et de quelques gestes simples. Pour les degrés plus élevés (cycle 3 – cycle d'orientation), le Canton prévoit des contenus plus structurés en matière de premiers secours, de façon à doter les adolescents de compétences plus avancées, en cohérence avec l'objectif politique cantonal de généraliser l'apprentissage des gestes qui sauvent.

S'agissant de la mise en œuvre dans les écoles de Sion, la Ville appliquera ce cadre cantonal. Les niveaux concernés, la durée des modules et les modalités pédagogiques découlent prioritairement du concept élaboré par le Service de l'enseignement. Celui-ci prévoit une progression sur plusieurs années, avec des interventions régulières plutôt qu'un bloc unique, en intégrant les activités de premiers secours et de prévention dans les disciplines existantes ou dans des périodes spécifiques de formation générale. Les démarches pédagogiques préconisées par le Canton reposent sur la pratique (mises en situation, jeux de rôle, démonstrations, exercices simples) et sur des supports didactiques validés, afin de garantir l'harmonisation des contenus. Les écoles séduinoises organiseront concrètement ces activités dans leurs grilles horaires, en désignant des référents et en coordonnant le travail des enseignants et des infirmières scolaires, conformément à ce cadre.

En ce qui concerne la répartition des responsabilités, le communiqué cantonal précise que le projet est initié et piloté par l'État du Valais, à travers le Service de l'enseignement, qui définit les objectifs, le concept progressif, les contenus de base et le rôle des différents professionnels (enseignants, infirmières scolaires, éventuellement autres intervenants). Le Canton assume ainsi la responsabilité du cadre légal et pédagogique ainsi que de la cohérence cantonale du dispositif. La Ville de Sion, pour sa part, est responsable de l'organisation opérationnelle dans ses établissements (planification des séances, intégration dans l'horaire, coordination des équipes, aspects logistiques), dans le respect des instructions cantonales. Les modalités précises de financement – en particulier la prise en charge des coûts de formation du personnel, du matériel spécifique ou d'éventuels intervenants externes – découlent des décisions cantonales et des conventions qui seront fixées entre l'État et les communes ; elles seront précisées dès que ces éléments auront été formalisés.

Concernant la marge d'initiative de la Ville et le choix des partenaires pédagogiques, le communiqué cantonal insiste sur la volonté d'offrir un dispositif harmonisé à l'échelle du canton, tout en s'appuyant sur les ressources existantes, notamment les infirmières scolaires et, le cas échéant, des institutions reconnues dans le domaine des premiers secours. Dans ce cadre, la Ville de Sion dispose d'une certaine latitude pour l'organisation locale : désignation de référents, choix des modalités concrètes de mise en œuvre, complément éventuel de l'offre de base par des activités additionnelles. Tout recours à des partenaires externes, comme des associations spécialisées (par exemple Children Safety Home ou d'autres organisations de prévention), devra toutefois s'inscrire dans le respect du concept cantonal, de ses objectifs et de ses exigences de qualité. De tels partenariats seront envisagés à condition que les contenus soient compatibles et coordonnés avec ceux définis par le Service de l'enseignement, et que les compétences des intervenants soient adéquates. La Ville veillera à ne pas créer de doublons ni de contradictions avec le dispositif cantonal, mais pourra compléter celui-ci lorsque cela représente une valeur ajoutée pour les élèves.

Enfin, s'agissant du calendrier, le communiqué de l'État indique que le dispositif sera déployé dès la rentrée scolaire 2026/2027. La phase qui précède cette rentrée est consacrée, au niveau cantonal, à la finalisation du concept, à la préparation des supports pédagogiques et à l'organisation de la formation du personnel concerné. La Ville de Sion calera son propre calendrier interne sur ce tempo cantonal : réception des directives détaillées, information des directions d'école, désignation des personnes de référence, planification dans les grilles horaires et identification des besoins matériels auront lieu entre la publication des précisions cantonales et la rentrée 2026/2027. Durant l'année scolaire 2026/2027, les établissements sédunois mettront en œuvre les premières étapes du dispositif conformément au concept progressif cantonal, puis ajusteront le cas échéant l'organisation sur la base des retours de terrain et des éventuelles évolutions décidées par l'État.

La Ville de Sion se réjouit de cette politique cantonale qui vise à doter l'ensemble des élèves valaisans des compétences de base en matière de premiers secours et de prévention, et entend y contribuer pleinement en assurant une mise en œuvre rigoureuse et cohérente dans l'ensemble de ses établissements.

Question 8 : « Boîte postale Place du Midi » par Marie Berra-Puglisi du Centre

Il a été constaté à plusieurs reprises que la boîte postale située à la Place du Midi est régulièrement pleine. Dans certaines situations, le courrier dépasse de la boîte et peut être retiré facilement par des tiers.

Cette situation soulève des préoccupations évidentes en matière de sécurité et de confidentialité du courrier.

La Municipalité et La Poste collaborent-elles pour le suivi des taux de remplissage des boîtes postales ?

La Poste prévoit-elle d'installer des boîtes supplémentaires ou d'augmenter la fréquence de levée du courrier pour éviter ces débordements ?

Varone Philippe, Président de la Ville de Sion.

Cette situation a été immédiatement relayée auprès de La Poste.

Celle-ci nous indique avoir pris la mesure suivante. Il sera désormais prévu qu'une levée soit effectuée en cours de tournée par le facteur ce qui permettra de garantir que la boîte ne déborde plus et d'assurer la sécurité et confidentialité du courrier.

Cependant, La Poste nous précise qu'il n'est pas prévu d'installer une boîte aux lettres supplémentaire à cet emplacement.

Question 9 : « Route des Joncs à Uvrier » par Edouard Rey du Centre

La Route des Joncs à Uvrier est devenue une artère importante de mobilité pour la zone sud du village d'Uvrier, d'autant plus avec le développement de la zone industrielle avec notamment la nouvelle serre horticole ou Enevi.

Malgré son importance et l'augmentation du trafic, cette route reste sous-dimensionnée avec certains passages ne permettant pas aux véhicules de se croiser et menaçant lentement mais sûrement de tomber dans le canal qu'elle longe. Par le passé, elle était également interdite aux poids lourds excédant un certain poids. Aujourd'hui ce n'est plus cas et force est de constater que les poids lourds l'empruntent quotidiennement. Pourtant aucune réfection, pouvant justifier ce changement, n'a été effectuée et le pont surmontant les voies de chemin de fer n'a sans aucun doute pas été construit pour absorber un tel trafic.

Dans ce contexte, la Municipalité est priée de répondre aux interrogations suivantes :

1. Où en est le concept de mobilité de la zone englobant notamment Enevi et la serre horticole ? Pourquoi le trafic généré par ces activités n'est-il pas détourné sur des axes routiers adaptés comme la route cantonale passant du côté de Bramois ?
2. Que prévoit la Ville pour offrir à Uvrier un axe routier sécurisé et adapté aux besoins de la population dans un délai raisonnable, indépendamment des discussions avec le Canton ?
3. L'état du pont en question a-t-il été ou est-il évalué régulièrement pour garantir sa sécurité ?
4. Comment la Ville justifie-t-elle la levée de l'interdiction de circulation aux poids lourds ?

5. Où en sont les discussions avec le Canton concernant l'intersection avec la Route d'Italie ?

Marclay Raphaël, Conseiller municipal, PLR.

- 1. Le concept de mobilité lié au centre horticole et au site d'Enevi est en cours de développement. Les premières mesures seront mises en œuvre dès l'automne 2026 et s'échelonneront sur plusieurs années, au gré du développement des projets. Le concept d'accessibilité prévoit effectivement de diriger le trafic sur les axes routiers cantonaux.*
- 2. Les services communaux de la Ville de Sion collaborent étroitement avec les services cantonaux de l'État sur plusieurs projets d'infrastructures routières, notamment au niveau de la route d'Italie et de la route de la Lienne.
Dans le secteur d'Enevi et du Centre horticole, différents projets sont actuellement à l'étude ou en cours de réalisation, en particulier au chemin des Maraîchers, au chemin de la Clef-des-Champs, au chemin des Champs ainsi que sur la route de la Digue.
Si certaines améliorations ponctuelles sont prévues dans les zones d'habitation et dans la zone industrielle, aucune mesure spécifique n'est envisagée à ce stade sur la route des Joncs. En effet, hormis un tronçon d'environ 200 m situé en zone industrielle, cette route longe presque exclusivement des surfaces classées en zone agricole.*
- 3. S'agissant de l'ouvrage franchissant les voies ferrées, son état a été évalué lors de travaux de réfection réalisés il y a quelques années. Des contrôles réguliers sont par ailleurs planifiés en coordination avec les CFF afin de garantir la sécurité de l'infrastructure. Selon les évaluations réalisées, cet ouvrage est dimensionné pour accueillir des véhicules d'un poids total pouvant atteindre 26 tonnes.*
- 4. Dans ce cadre, des autorisations de passage peuvent être délivrées pour des poids lourds, notamment afin de desservir la zone d'activités artisanales et industrielles ainsi que de permettre l'acheminement des matériaux nécessaires aux constructions situées dans la zone d'habitat individuel de plaine. Cette pratique vise à éviter le trafic de transit et à limiter les nuisances au sein du village d'Uvrier.*
- 5. Le projet de création de pistes cyclables séparées du trafic sur la T9 a été mis à l'enquête public fin 2025 et n'a soulevé aucune opposition. L'homologation du dossier par les services cantonaux est en cours. Le carrefour entre la route des Joncs et la route d'Italie sera modifié dans le cadre de ce projet. La présélection en provenance de l'ouest pour s'insérer sur la route des Joncs sera supprimée, tout comme la présélection située au centre de la route d'Italie en provenance d'Uvrier. La signalisation « cédez-le-passage » sera remplacée par un signal « stop ». La piste cyclable gardera la priorité sur le trafic entrant ou sortant de la route des Joncs. Les mouvements de véhicules actuellement possibles depuis/vers la route des Joncs resteront possibles dans la situation future. Le plan de signalisation a été approuvé par la commission cantonale de signalisation routière, compétent en la matière.*

Siggen Patrick, Président du conseil général, Le Centre. Nous voilà au terme des questions écrites, nous passons aux questions orales. La parole est à vous.

Hofmann Jacquod Mireille, Conseillère générale, Les Verts. Lors de la rencontre populaire du mardi 19 mars à l'école de Champsec, sur le thème « Promouvoir la biodiversité chez soi », le plan Canopée sédunois a été mentionné. Or, en réponse au postulat « Plan Canopée » lors du plénum du 4 avril 2023, une étude réalisée par SwissTopo permettant de calculer la canopée réelle du territoire était annoncée dans le courant du premier semestre 2023. Qu'en est-il de cette étude ? Je rappelle que l'objectif de la Ville était d'apporter 30% de canopées sur l'ensemble de la commune à l'horizon 2050.

Varone Philippe, Président de la Ville de Sion. Je vais prendre la question et vous répondre la prochaine fois. Je sais qu'on avance dans cet objectif de canopée de 30%. Maintenant, je ne connais pas exactement l'état de cette étude, mais bien sûr qu'on était en dessous des 30%. J'irai me renseigner précisément et je vous apporterai ça lors du prochain plénum.

de Werra Isabelle, Conseillère générale, Le Centre. A la Route de Savièse, il existe trois bacs à clapet pas pratiques du tout, dont les gens doivent lever le clapet et mettre les verres, les cartons et les sacs taxés, ce qui donne comme résultat qu'il y en a qui n'y arrivent pas et mettent les verres par terre. Ils mettent les cartons à côté, parce que c'est pratiquement impossible. Pour une personne qui a un peu un handicap, qui s'est cassé l'épaule, on n'y arrive pas. La Ville pense-t-elle changer, ? J'ai vu qu'il

y avait des changements pour les écopoints, mais je n'ai rien vu pour cet endroit. La Ville pense-t-elle faire quelque chose de plus pratique, accessible à toutes et tous ?

Marclay Raphaël, Conseiller municipal, PLR. *Merci beaucoup Madame la Conseillère pour cette observation. Nous en prenons note. Nous avons déjà brièvement discuté avec Monsieur l'ingénieur de ville. Les infrastructures sont régulièrement mises à jour et puis vos observations sont précieuses. Nous allons analyser la situation puis vous revenir. Merci beaucoup.*

Rey Edouard, Conseiller général, Le Centre. Merci, je rebondis sur la réponse de Monsieur Marclay par rapport à la Route des Joncs. J'ai juste quand même une interrogation par rapport à cette interdiction qu'il y avait pour certains tonnages. Tout d'un coup, sans que rien n'ait réellement changé, il n'y a plus d'interdiction. Que fait-on avec cette route qui est en train de tomber dans le canal ?

Marclay Raphaël, Conseiller municipal, PLR. *Le problème des routes en zone agricole, c'est qu'on ne peut pas forcément les renforcer ni les élargir sur le terrain agricole. Il y a des problématiques des zones d'assolement « SDA » que vous connaissez. Je ne sais pas si on peut vraiment améliorer la qualité de structure, en fait, de la route. Il faudra qu'on fasse peut-être l'étude au sein du service. S'agissant de l'autorisation pour les poids lourds, elle est autorisée de manière occasionnelle, c'est ce qu'on m'a confirmé. Peut-être qu'il y a des abus, on peut peut-être vérifier ce point et revenir plus en détails à une prochaine occasion, mais d'après moi, c'est le cas, on peut encore le vérifier. Merci.*

Cochrane Benjamin, Conseiller général, UDC. Je profite juste aussi de rebondir, je serai court. Quel avenir pour ces panneaux qui ne fonctionnent plus depuis 2017 ? Les laisse-t-on là pour faire joli ? Est-ce prévu dans le futur de les remplacer ? Mes amis des Verts diront que c'est quand même l'avenir, alors peut-être que les remplacer seraient judicieux.

Georges Bérénice, Conseillère municipale, PS. *En ce qui concerne ces panneaux, étant donné que ce sont des panneaux intégrés, ils servent de couverture aux deux bâtiments et seront remplacés lorsque la couverture du bâtiment devra être remplacée.*

Siggen Patrick, Président du conseil général, Le Centre. N'ayant plus de demande de parole, nous arrivons au terme de ce deuxième plénum 2026.

Je vous remercie pour votre travail constant et tout particulièrement pour la saine ambiance et la bonne humeur qui règnent au sein de ce plénum.

Notre prochain rendez-vous, ici même, est fixé au mardi 28 avril à 19h.

Je vous souhaite à tous et toutes une très belle fin de soirée et comme toujours, n'oubliez pas vos cartes de vote.

Sion, le 18 avril 2026

Le Président du Conseil général



Patrick Siggen

La Secrétaire du Conseil général



Rachel Torrent

Liste des présences
Présents

#	Nom	Prénom	Parti
1	BERRA-PUGLISI	Marie	Centre
2	BEYTRISON	Sacha	PLR
3	BOAND	Vincent	UDC
4	BODRITO	Jean-Pierre	PS
5	BOURBAN-MATHIS	Sophie	Centre
6	CHEVRIER	Raphaël	PLR
7	COCHRANE	Benjamin	UDC
8	COURTINE MUDRY	Ariane	Verts
9	CRETZAZ	Océane	UDC
10	DAEHLER	Patrick	PLR
11	DALLEVES ROMANESCHI	Caroline	Verts
12	DELALOYE	Sophie	PS
13	DELEZE	Romain	PLR
14	DONON	Yves	PS
15	EGGEL-AVANESIANI	Artemis	PLR
16	EMERY	Nicolas	PLR
17	GAPANY	Lionel	PLR
18	GENIN	Thierry	Verts
19	GILLIOZ	Clément	UDC
20	GIROUD-MEILLARD	Cindy	PS
21	HAEFLIGER	David	Centre
22	HAEFLIGER	Stéphane	Centre
23	HOFFMANN JACQUOD	Mireille	Verts
24	IBORRA	Grégoire	Centre
25	KERNEN	Sven	Centre
26	LAUENER	Georges	UDC
27	de LAVALLAZ	Valérie	Centre
28	LUYET	Janique	Centre
29	MARIETHOZ	Mathieu	Centre
30	MARTY-TERRETTAZ	Raphaëlle	PLR

#	Nom	Prénom	Parti
31	MEILLAND	Kévin	Centre
32	MEYER	François	PLR
33	MICHEL	Julie	Verts
34	MICHELOUD	Florian	Centre
35	MORARD	Marie	Verts
36	MOTIER	Rémy	PS
37	MUKUNA	Gabriel Akanga	Centre
38	PERRUCHOUD	David	UDC
39	PERRUCHOUD	Stéphanie	Centre
40	PERRUCHOUD	Vaïc	Centre
41	PITTELOUD	Christophe	Centre
42	PITTELOUD REY	Nathalie	Verts
43	RENDA	Giuseppe	PS
44	REY	Edouard	Centre
45	RIAND LEONE	Annick	Centre
46	SCHERTENLEIB	Pierre	PS
47	SIGGEN	Patrick	Centre
48	STALDER	Guillaume	PLR
49	STALDER	Thierry	PLR
50	SURCHAT-MANDAGLIO	Laura	UDC
51	THELER	Emmanuel	Centre
52	THIESSOZ REYNARD	Annie	Verts
53	TORRENT-BERGENDI	Rachel	PLR
54	VUISSOZ	Grégoire	PS
55	WERLEN	Serge	Centre
56	de WERRA	Isabelle	Centre
57	ZUBER	Lucien	PS
58			
59			
60			

Excusés

#	Nom	Prénom	Parti
1	D'ANDRES	Aurélien	Centre
2	di DONNA	Giuseppe	UDC
3	REIST	Martin	UDC

#	Nom	Prénom	Parti
4			
5			
6			

Résultats détaillés des votes

vote PV du 10 février 2026

vote PV du 10 février 2026

19:07 - 19:07

26

Required majority

51

Oui/Ja

Approuvé/Angenommen

Majority text

0

Non/Nein

0

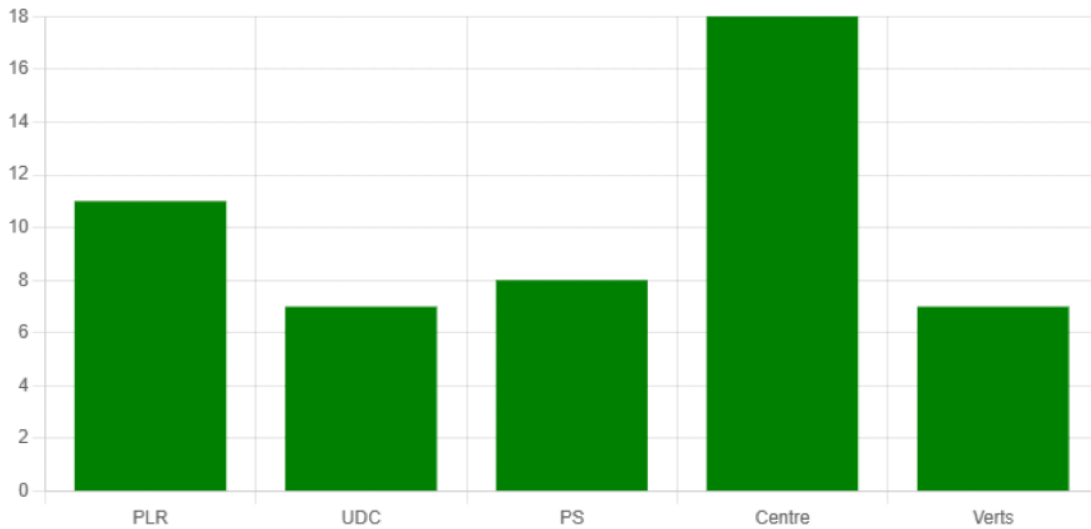
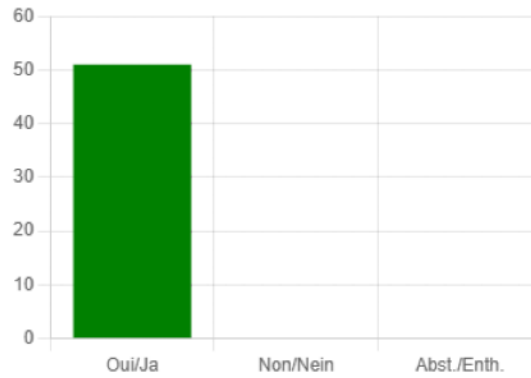
Abst./Enth.

True

Majority met

51

Total voted



Individual results

Sophie BOURBAN-MATHIS Centre Oui/Ja	Valérie de LAVALLAZ Centre	Isabelle de WERRA Centre Oui/Ja
David HÄFLIGER Centre Oui/Ja	Stéphane HÄFLIGER Centre Oui/Ja	Grégoire IBORRA Centre Oui/Ja
Sven KERNEN Centre Oui/Ja	Janique LUYET Centre Oui/Ja	Mathieu MARIÉTHOZ Centre Oui/Ja
Kévin MEILLAND Centre Oui/Ja	Florian MICHELOUD Centre Oui/Ja	Gabriel Akanga MUKUNA Centre Oui/Ja
Stéphanie PERRUCHOUD Centre Oui/Ja	Vaïc PERRUCHOUD Centre Oui/Ja	Christophe PITTELOUD Centre Oui/Ja
Edouard REY Centre Oui/Ja	Annick RIAND LEONE Centre Oui/Ja	Patrick SIGGEN Centre
Emmanuel THELER Centre Oui/Ja	Serge WERLEN Centre Oui/Ja	Sacha BEYTRISON PLR Oui/Ja
Raphaëli CHEVRIER PLR Oui/Ja	Patrick DÄHLER PLR Oui/Ja	Romain DÉLÈZE PLR Oui/Ja
Artemis EGGEL-AVANESIANI PLR Oui/Ja	Nicolas EMERY PLR Oui/Ja	Lionel GAPANY PLR Oui/Ja
Raphaëlle MARTY- TERRETTAZ PLR Oui/Ja	François MEYER PLR Oui/Ja	Guillaume STALDER PLR Oui/Ja
Thierry STALDER PLR Oui/Ja	Rachel TORRENT-BERGENDI PLR	Jean Pierre BODRITO PS
Sophie DELALOYE PS Oui/Ja	Yves DONON PS Oui/Ja	Cindy GIROUD-MEILLARD PS Oui/Ja
Rémy MOTTIER PS Oui/Ja	Giuseppe RENDA PS Oui/Ja	Pierre SCHERTENLEIB PS Oui/Ja
Grégoire VUISSOZ PS Oui/Ja	Lucien ZUBER PS Oui/Ja	Vincent BOAND UDC Oui/Ja
Benjamin COCHRANE UDC Oui/Ja	Océane CRETTEZ UDC Oui/Ja	Clément GILLIOZ UDC Oui/Ja
Georges LAUENER UDC Oui/Ja	David PERRUCHOUD UDC Oui/Ja	Laura SURCHAT- MANDAGLIO UDC Oui/Ja
Ariane COURTINE MUDRY Verts Oui/Ja	Caroline DALLEVES ROMANESCHI Verts Oui/Ja	Thierry GENIN Verts Oui/Ja
Mireille HOFMANN JACQUOD Verts Oui/Ja	Julie MICHEL Verts Oui/Ja	Nathalie PITTELOUD REY Verts Oui/Ja
Annie THIESSOZ REYNARD Verts Oui/Ja	Marie BERRA-PUGLISI Centre	Aurélien D'ANDRÈS Centre
Giuseppe Di DONNA UDC	Martin REIST UDC	Marie MORARD Verts

vote vote du message "Crédit d'engagement RLC "

vote vote du message "Crédit d'engagement RLC "
19:17 - 19:18

28

Approuvé/Angenommen

True

Required majority

Majority text

Majority met

55

0

0

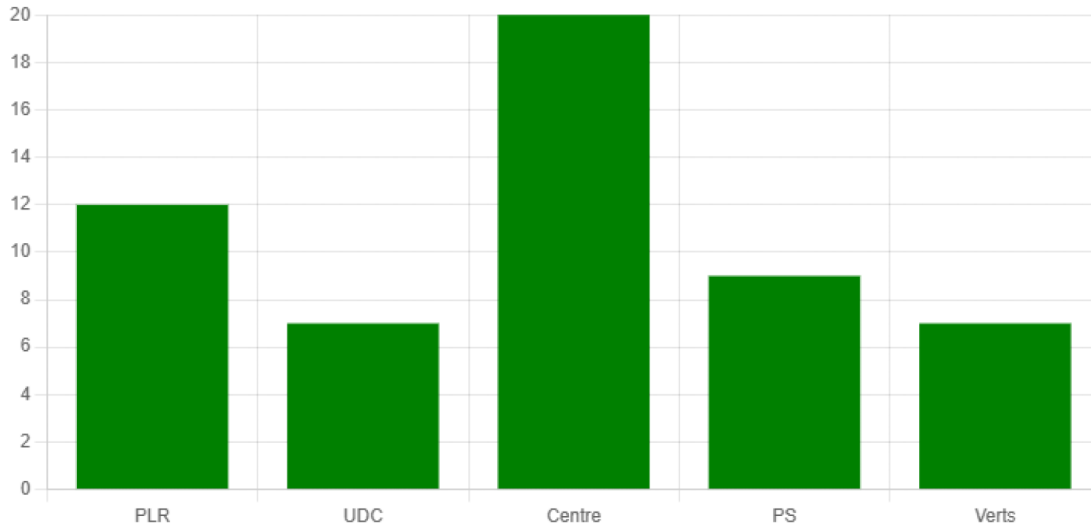
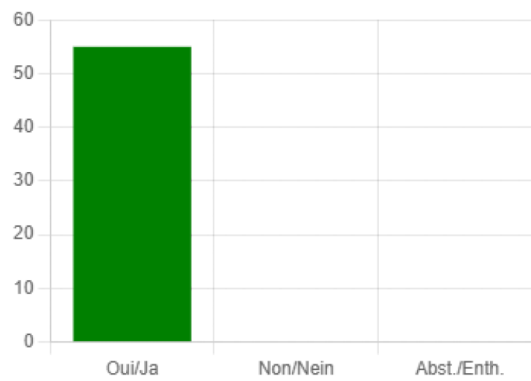
55

Oui/Ja

Non/Nein

Abst./Enth.

Total voted



Individual results

Marie BERRA-PUGLISI Centre Oui/Ja	Sophie BOURBAN-MATHIS Centre Oui/Ja	Valérie de LAVALLAZ Centre Oui/Ja
Isabelle de WERRA Centre Oui/Ja	David HÄFLIGER Centre Oui/Ja	Stéphane HÄFLIGER Centre Oui/Ja
Grégoire IBORRA Centre Oui/Ja	Sven KERNEN Centre Oui/Ja	Janique LUYET Centre Oui/Ja
Mathieu MARIÉTHOZ Centre Oui/Ja	Kévin MEILLAND Centre Oui/Ja	Florian MICHELOUD Centre Oui/Ja
Gabriel Akanga MUKUNA Centre Oui/Ja	Stéphanie PERRUCHOUD Centre Oui/Ja	Vaïc PERRUCHOUD Centre Oui/Ja
Christophe PITTELOUD Centre Oui/Ja	Edouard REY Centre Oui/Ja	Annick RIAND LEONE Centre Oui/Ja
Patrick SIGGEN Centre	Emmanuel THELER Centre Oui/Ja	Serge WERLEN Centre Oui/Ja
Sacha BEYTRISON PLR Oui/Ja	Raphaëli CHEVRIER PLR Oui/Ja	Patrick DÄHLER PLR Oui/Ja
Romain DÉLÈZE PLR Oui/Ja	Artemis EGGEL-AVANESIANI PLR Oui/Ja	Nicolas EMERY PLR Oui/Ja
Lionel GAPANY PLR Oui/Ja	Raphaëlle MARTY- TERRETTAZ PLR Oui/Ja	François MEYER PLR Oui/Ja
Guillaume STALDER PLR Oui/Ja	Thierry STALDER PLR Oui/Ja	Rachel TORRENT-BERGENDI PLR Oui/Ja
Jean Pierre BODRITO PS Oui/Ja	Sophie DELALOYE PS Oui/Ja	Yves DONON PS Oui/Ja
Cindy GIROUD-MEILLARD PS Oui/Ja	Rémy MOTTIER PS Oui/Ja	Giuseppe RENDA PS Oui/Ja
Pierre SCHERTENLEIB PS Oui/Ja	Grégoire VUISSOZ PS Oui/Ja	Lucien ZUBER PS Oui/Ja
Vincent BOAND UDC Oui/Ja	Benjamin COCHRANE UDC Oui/Ja	Océane CRETТАZ UDC Oui/Ja
Clément GILLIOZ UDC Oui/Ja	Georges LAUENER UDC Oui/Ja	David PERRUCHOUD UDC Oui/Ja
Laura SURCHAT- MANDAGLIO UDC Oui/Ja	Ariane COURTINE MUDRY Verts Oui/Ja	Caroline DALLEVES ROMANESCHI Verts Oui/Ja
Thierry GENIN Verts Oui/Ja	Mireille HOFMANN JACQUOD Verts Oui/Ja	Julie MICHEL Verts Oui/Ja
Nathalie PITTELOUD REY Verts Oui/Ja	Annie THIESSOZ REYNARD Verts Oui/Ja	Aurélien D'ANDRÈS Centre
Giuseppe Di DONNA UDC	Martin REIST UDC	Marie MORARD Verts

vote du message "Credit d'engagement RLC"

19:35 - 19:36

29

Approuvé/Angenommen

True

Required majority

Majority text

Majority met

56

0

0

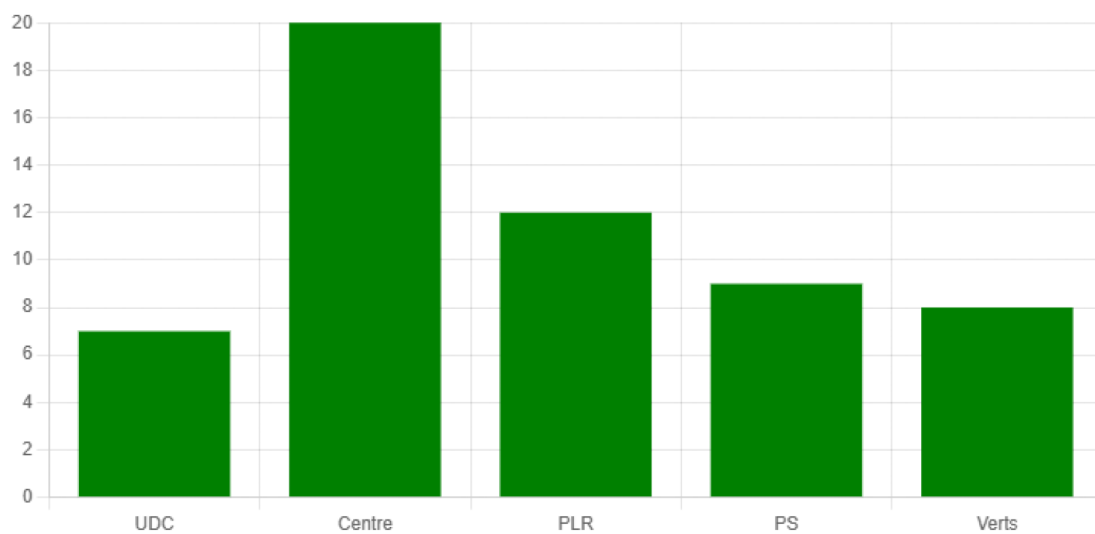
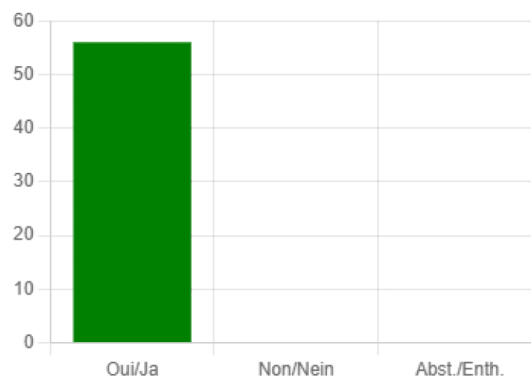
56

Oui/Ja

Non/Nein

Abst./Enth.

Total voted



Individual results

Marie BERRA-PUGLISI Centre Oui/Ja	Sophie BOURBAN-MATHIS Centre Oui/Ja	Valérie de LAVALLAZ Centre Oui/Ja
Isabelle de WERRA Centre Oui/Ja	David HÄFLIGER Centre Oui/Ja	Stéphane HÄFLIGER Centre Oui/Ja
Grégoire IBORRA Centre Oui/Ja	Sven KERNEN Centre Oui/Ja	Janique LUYET Centre Oui/Ja
Mathieu MARIÉTHOZ Centre Oui/Ja	Kévin MEILLAND Centre Oui/Ja	Florian MICHELOUD Centre Oui/Ja
Gabriel Akanga MUKUNA Centre Oui/Ja	Stéphanie PERRUCHOUD Centre Oui/Ja	Vaïc PERRUCHOUD Centre Oui/Ja
Christophe PITTELOUD Centre Oui/Ja	Edouard REY Centre Oui/Ja	Annick RIAND LEONE Centre Oui/Ja
Patrick SIGGEN Centre	Emmanuel THELER Centre Oui/Ja	Serge WERLEN Centre Oui/Ja
Sacha BEYTRISON PLR Oui/Ja	Raphaëli CHEVRIER PLR Oui/Ja	Patrick DÄHLER PLR Oui/Ja
Romain DÉLÈZE PLR Oui/Ja	Artemis EGGEL-AVANESIANI PLR Oui/Ja	Nicolas EMERY PLR Oui/Ja
Lionel GAPANY PLR Oui/Ja	Raphaëlle MARTY- TERRETTAZ PLR Oui/Ja	François MEYER PLR Oui/Ja
Guillaume STALDER PLR Oui/Ja	Thierry STALDER PLR Oui/Ja	Rachel TORRENT-BERGENDI PLR Oui/Ja
Jean Pierre BODRITO PS Oui/Ja	Sophie DELALOYE PS Oui/Ja	Yves DONON PS Oui/Ja
Cindy GIROUD-MEILLARD PS Oui/Ja	Rémy MOTTIER PS Oui/Ja	Giuseppe RENDA PS Oui/Ja
Pierre SCHERTENLEIB PS Oui/Ja	Grégoire VUISSOZ PS Oui/Ja	Lucien ZUBER PS Oui/Ja
Vincent BOAND UDC Oui/Ja	Benjamin COCHRANE UDC Oui/Ja	Océane CRETТАZ UDC Oui/Ja
Clément GILLIOZ UDC Oui/Ja	Georges LAUENER UDC Oui/Ja	David PERRUCHOUD UDC Oui/Ja
Laura SURCHAT- MANDAGLIO UDC Oui/Ja	Ariane COURTINE MUDRY Verts Oui/Ja	Caroline DALLEVES ROMANESCHI Verts Oui/Ja
Thierry GENIN Verts Oui/Ja	Mireille HOFMANN JACQUOD Verts Oui/Ja	Julie MICHEL Verts Oui/Ja
Marie MORARD Verts Oui/Ja	Nathalie PITTELOUD REY Verts Oui/Ja	Annie THIESSOZ REYNARD Verts Oui/Ja
Aurélien D'ANDRÈS Centre	Giuseppe Di DONNA UDC	Martin REIST UDC

vote du postulat " Obligation de proposer des fontaines à eau "

vote de la motion " Obligation de proposer des fontaines à eau "

19:53 - 19:53

29

Approuvé/Angenommen

True

Required majority

Majority text

Majority met

37

19

0

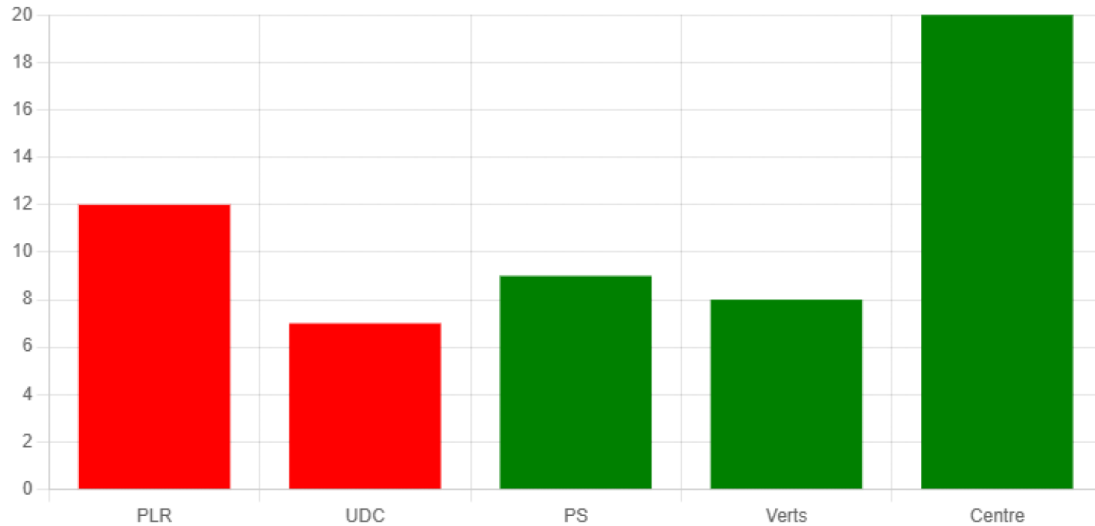
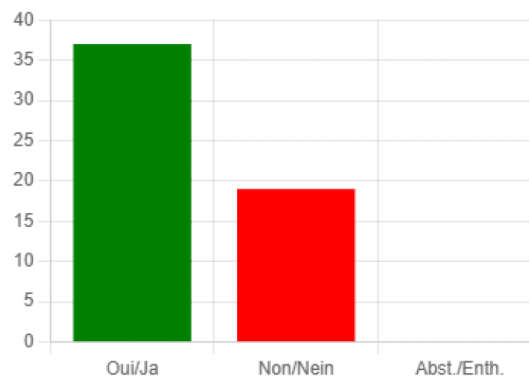
56

Oui/Ja

Non/Nein

Abst./Enth.

Total voted



Individual results

Marie BERRA-PUGLISI Centre Oui/Ja	Sophie BOURBAN-MATHIS Centre Oui/Ja	Valérie de LAVALLAZ Centre Oui/Ja
Isabelle de WERRA Centre Oui/Ja	David HÄFLIGER Centre Oui/Ja	Stéphane HÄFLIGER Centre Oui/Ja
Grégoire IBORRA Centre Oui/Ja	Sven KERNEN Centre Oui/Ja	Janique LUYET Centre Oui/Ja
Mathieu MARIÉTHOZ Centre Oui/Ja	Kévin MEILLAND Centre Oui/Ja	Florian MICHELOUD Centre Oui/Ja
Gabriel Akanga MUKUNA Centre Oui/Ja	Stéphanie PERRUCHOUD Centre Oui/Ja	Vaïc PERRUCHOUD Centre Oui/Ja
Christophe PITTELOUD Centre Oui/Ja	Edouard REY Centre Oui/Ja	Annick RIAND LEONE Centre Oui/Ja
Patrick SIGGEN Centre	Emmanuel THELER Centre Oui/Ja	Serge WERLEN Centre Oui/Ja
Sacha BEYTRISON PLR Non/Nein	Raphaëli CHEVRIER PLR Non/Nein	Patrick DÄHLER PLR Non/Nein
Romain DÉLÈZE PLR Non/Nein	Artemis EGGEL-AVANESIANI PLR Non/Nein	Nicolas EMERY PLR Non/Nein
Lionel GAPANY PLR Non/Nein	Raphaëlle MARTY- TERRETTAZ PLR Non/Nein	François MEYER PLR Non/Nein
Guillaume STALDER PLR Non/Nein	Thierry STALDER PLR Non/Nein	Rachel TORRENT-BERGENDI PLR Non/Nein
Jean Pierre BODRITO PS Oui/Ja	Sophie DELALOYE PS Oui/Ja	Yves DONON PS Oui/Ja
Cindy GIROUD-MEILLARD PS Oui/Ja	Rémy MOTTIER PS Oui/Ja	Giuseppe RENDA PS Oui/Ja
Pierre SCHERTENLEIB PS Oui/Ja	Grégoire VUISSOZ PS Oui/Ja	Lucien ZUBER PS Oui/Ja
Vincent BOAND UDC Non/Nein	Benjamin COCHRANE UDC Non/Nein	Océane CRETТАZ UDC Non/Nein
Clément GILLIOZ UDC Non/Nein	Georges LAUENER UDC Non/Nein	David PERRUCHOUD UDC Non/Nein
Laura SURCHAT- MANDAGLIO UDC Non/Nein	Ariane COURTINE MUDRY Verts Oui/Ja	Caroline DALLEVES ROMANESCHI Verts Oui/Ja
Thierry GENIN Verts Oui/Ja	Mireille HOFMANN JACQUOD Verts Oui/Ja	Julie MICHEL Verts Oui/Ja
Marie MORARD Verts Oui/Ja	Nathalie PITTELOUD REY Verts Oui/Ja	Annie THIESSOZ REYNARD Verts Oui/Ja
Aurélien D'ANDRÈS Centre	Giuseppe Di DONNA UDC	Martin REIST UDC

vote du postulat " Urgence santé mentale "

vote du postulat " Urgence santé mentale "
20:03 - 20:03

29

Approuvé/Angenommen

True

Required majority

Majority text

Majority met

46

9

1

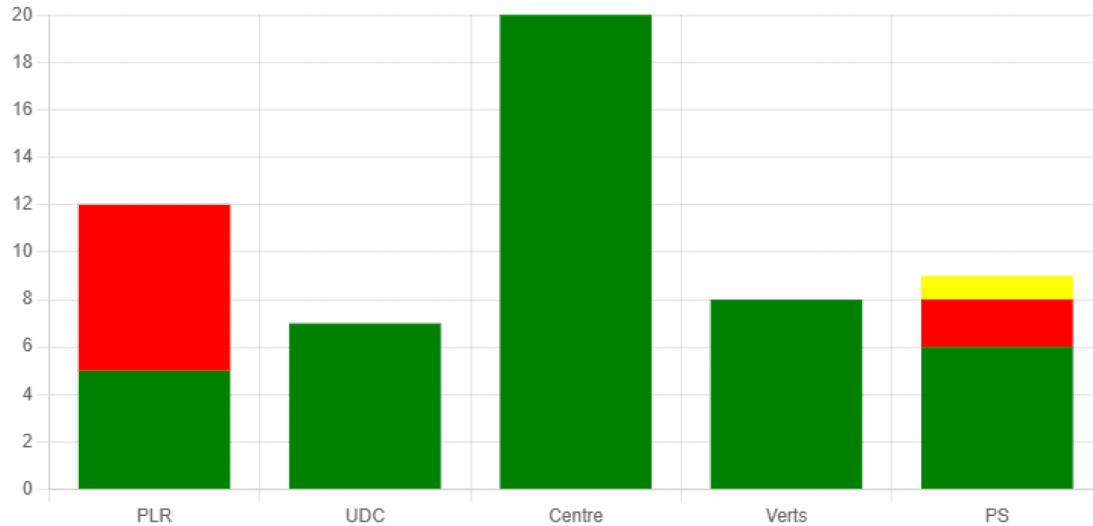
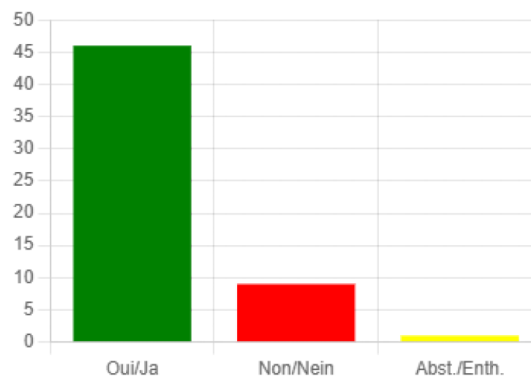
56

Oui/Ja

Non/Nein

Abst./Enth.

Total voted



Individual results

Marie BERRA-PUGLISI Centre Oui/Ja	Sophie BOURBAN-MATHIS Centre Oui/Ja	Valérie de LAVALLAZ Centre Oui/Ja
Isabelle de WERRA Centre Oui/Ja	David HÄFLIGER Centre Oui/Ja	Stéphane HÄFLIGER Centre Oui/Ja
Grégoire IBORRA Centre Oui/Ja	Sven KERNEN Centre Oui/Ja	Janique LUYET Centre Oui/Ja
Mathieu MARIÉTHOZ Centre Oui/Ja	Kévin MEILLAND Centre Oui/Ja	Florian MICHELOUD Centre Oui/Ja
Gabriel Akanga MUKUNA Centre Oui/Ja	Stéphanie PERRUCHOUD Centre Oui/Ja	Vaïc PERRUCHOUD Centre Oui/Ja
Christophe PITTELOUD Centre Oui/Ja	Edouard REY Centre Oui/Ja	Annick RIAND LEONE Centre Oui/Ja
Patrick SIGGEN Centre	Emmanuel THELER Centre Oui/Ja	Serge WERLEN Centre Oui/Ja
Sacha BEYTRISON PLR Oui/Ja	Raphaëli CHEVRIER PLR Non/Nein	Patrick DÄHLER PLR Non/Nein
Romain DÉLÈZE PLR Non/Nein	Artemis EGGEL-AVANESIANI PLR Oui/Ja	Nicolas EMERY PLR Non/Nein
Lionel GAPANY PLR Non/Nein	Raphaëlle MARTY- TERRETTAZ PLR Oui/Ja	François MEYER PLR Non/Nein
Guillaume STALDER PLR Oui/Ja	Thierry STALDER PLR Non/Nein	Rachel TORRENT-BERGENDI PLR Oui/Ja
Jean Pierre BODRITO PS Oui/Ja	Sophie DELALOYE PS Oui/Ja	Yves DONON PS Abst./Enth.
Cindy GIROUD-MEILLARD PS Oui/Ja	Rémy MOTTIER PS Oui/Ja	Giuseppe RENDA PS Non/Nein
Pierre SCHERTENLEIB PS Non/Nein	Grégoire VUISSOZ PS Oui/Ja	Lucien ZUBER PS Oui/Ja
Vincent BOAND UDC Oui/Ja	Benjamin COCHRANE UDC Oui/Ja	Océane CRETТАZ UDC Oui/Ja
Clément GILLIOZ UDC Oui/Ja	Georges LAUENER UDC Oui/Ja	David PERRUCHOUD UDC Oui/Ja
Laura SURCHAT- MANDAGLIO UDC Oui/Ja	Ariane COURTINE MUDRY Verts Oui/Ja	Caroline DALLEVES ROMANESCHI Verts Oui/Ja
Thierry GENIN Verts Oui/Ja	Mireille HOFMANN JACQUOD Verts Oui/Ja	Julie MICHEL Verts Oui/Ja
Marie MORARD Verts Oui/Ja	Nathalie PITTELOUD REY Verts Oui/Ja	Annie THIESSOZ REYNARD Verts Oui/Ja
Aurélien D'ANDRÈS Centre	Giuseppe Di DONNA UDC	Martin REIST UDC

vote du postulat " Soutien au commerce local par l'élargissement et la gratuité du stationnement à deux heures "

vote du postulat " Soutien au commerce local par l'élargissement et la gratuité du stationnement à deux heures "

20:20 - 20:20

29

Rejeté/Abgelehnt

False

Required majority

Majority text

Majority met

25

29

2

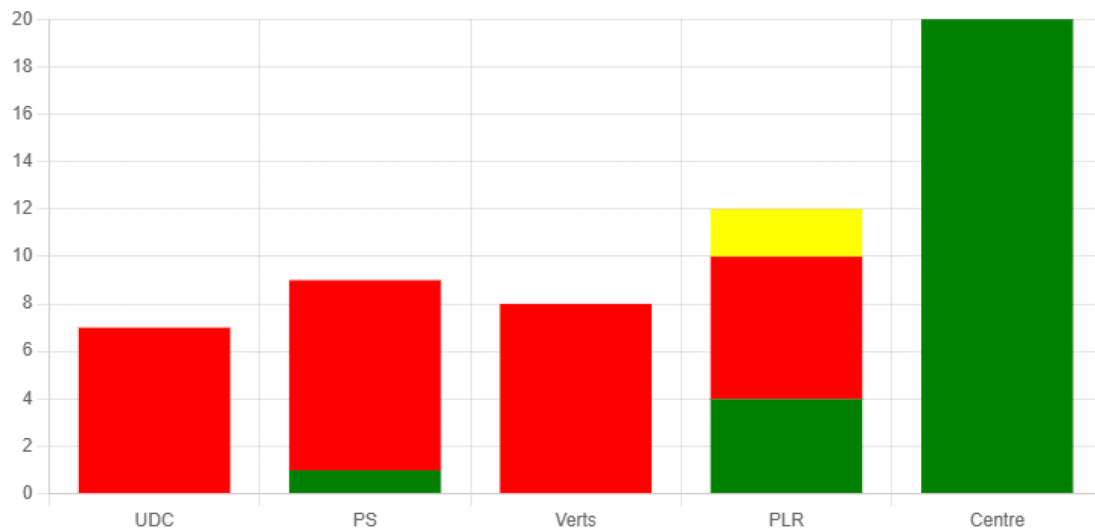
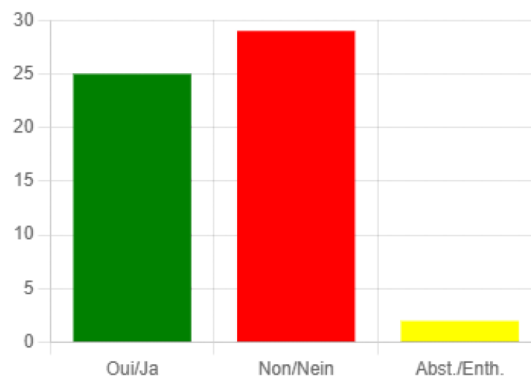
56

Oui/Ja

Non/Nein

Abst./Enth.

Total voted



Individual results

Marie BERRA-PUGLISI Centre Oui/Ja	Sophie BOURBAN-MATHIS Centre Oui/Ja	Valérie de LAVALLAZ Centre Oui/Ja
Isabelle de WERRA Centre Oui/Ja	David HÄFLIGER Centre Oui/Ja	Stéphane HÄFLIGER Centre Oui/Ja
Grégoire IBORRA Centre Oui/Ja	Sven KERNEN Centre Oui/Ja	Janique LUYET Centre Oui/Ja
Mathieu MARIÉTHOZ Centre Oui/Ja	Kévin MEILLAND Centre Oui/Ja	Florian MICHELOUD Centre Oui/Ja
Gabriel Akanga MUKUNA Centre Oui/Ja	Stéphanie PERRUCHOUD Centre Oui/Ja	Vaïc PERRUCHOUD Centre Oui/Ja
Christophe PITTELOUD Centre Oui/Ja	Edouard REY Centre Oui/Ja	Annick RIAND LEONE Centre Oui/Ja
Patrick SIGGEN Centre	Emmanuel THELER Centre Oui/Ja	Serge WERLEN Centre Oui/Ja
Sacha BEYTRISON PLR Oui/Ja	Raphaëli CHEVRIER PLR Oui/Ja	Patrick DÄHLER PLR Non/Nein
Romain DÉLÈZE PLR Non/Nein	Artemis EGGEL-AVANESIANI PLR Non/Nein	Nicolas EMERY PLR Non/Nein
Lionel GAPANY PLR Oui/Ja	Raphaëlle MARTY- TERRETTAZ PLR Abst./Enth.	François MEYER PLR Non/Nein
Guillaume STALDER PLR Abst./Enth.	Thierry STALDER PLR Oui/Ja	Rachel TORRENT-BERGENDI PLR Non/Nein
Jean Pierre BODRITO PS Oui/Ja	Sophie DELALOYE PS Non/Nein	Yves DONON PS Non/Nein
Cindy GIROUD-MEILLARD PS Non/Nein	Rémy MOTTIER PS Non/Nein	Giuseppe RENDA PS Non/Nein
Pierre SCHERTENLEIB PS Non/Nein	Grégoire VUISSOZ PS Non/Nein	Lucien ZUBER PS Non/Nein
Vincent BOAND UDC Non/Nein	Benjamin COCHRANE UDC Non/Nein	Océane CRETТАZ UDC Non/Nein
Clément GILLIOZ UDC Non/Nein	Georges LAUENER UDC Non/Nein	David PERRUCHOUD UDC Non/Nein
Laura SURCHAT- MANDAGLIO UDC Non/Nein	Ariane COURTINE MUDRY Verts Non/Nein	Caroline DALLEVES ROMANESCHI Verts Non/Nein
Thierry GENIN Verts Non/Nein	Mireille HOFMANN JACQUOD Verts Non/Nein	Julie MICHEL Verts Non/Nein
Marie MORARD Verts Non/Nein	Nathalie PITTELOUD REY Verts Non/Nein	Annie THIESSOZ REYNARD Verts Non/Nein
Aurélien D'ANDRÈS Centre	Giuseppe Di DONNA UDC	Martin REIST UDC

vote du postulat " Piste cyclable centre-ville - Les Iles "

vote du postulat " Piste cyclable centre-ville - Les Iles "

20:31 - 20:31

29

Approuvé/Angenommen

True

Required majority

Majority text

Majority met

40

10

6

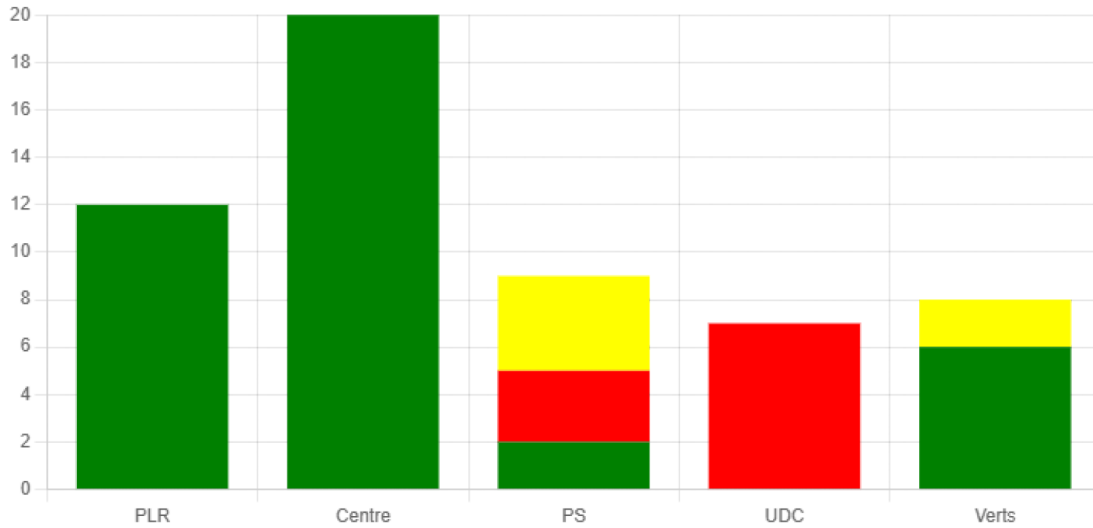
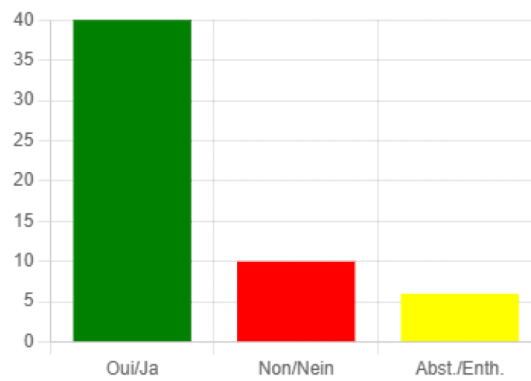
56

Oui/Ja

Non/Nein

Abst./Enth.

Total voted



Individual results

Marie BERRA-PUGLISI Centre Oui/Ja	Sophie BOURBAN-MATHIS Centre Oui/Ja	Valérie de LAVALLAZ Centre Oui/Ja
Isabelle de WERRA Centre Oui/Ja	David HÄFLIGER Centre Oui/Ja	Stéphane HÄFLIGER Centre Oui/Ja
Grégoire IBORRA Centre Oui/Ja	Sven KERNEN Centre Oui/Ja	Janique LUYET Centre Oui/Ja
Mathieu MARIÉTHOZ Centre Oui/Ja	Kévin MEILLAND Centre Oui/Ja	Florian MICHELOUD Centre Oui/Ja
Gabriel Akanga MUKUNA Centre Oui/Ja	Stéphanie PERRUCHOUD Centre Oui/Ja	Vaïc PERRUCHOUD Centre Oui/Ja
Christophe PITTELOUD Centre Oui/Ja	Edouard REY Centre Oui/Ja	Annick RIAND LEONE Centre Oui/Ja
Patrick SIGGEN Centre	Emmanuel THELER Centre Oui/Ja	Serge WERLEN Centre Oui/Ja
Sacha BEYTRISON PLR Oui/Ja	Raphaëli CHEVRIER PLR Oui/Ja	Patrick DÄHLER PLR Oui/Ja
Romain DÉLÈZE PLR Oui/Ja	Artemis EGGEL-AVANESIANI PLR Oui/Ja	Nicolas EMERY PLR Oui/Ja
Lionel GAPANY PLR Oui/Ja	Raphaëlle MARTY- TERRETTAZ PLR Oui/Ja	François MEYER PLR Oui/Ja
Guillaume STALDER PLR Oui/Ja	Thierry STALDER PLR Oui/Ja	Rachel TORRENT-BERGENDI PLR Oui/Ja
Jean Pierre BODRITO PS Oui/Ja	Sophie DELALOYE PS Abst./Enth.	Yves DONON PS Abst./Enth.
Cindy GIROUD-MEILLARD PS Non/Nein	Rémy MOTTIER PS Abst./Enth.	Giuseppe RENDA PS Non/Nein
Pierre SCHERTENLEIB PS Non/Nein	Grégoire VUISSOZ PS Abst./Enth.	Lucien ZUBER PS Oui/Ja
Vincent BOAND UDC Non/Nein	Benjamin COCHRANE UDC Non/Nein	Océane CRETТАZ UDC Non/Nein
Clément GILLIOZ UDC Non/Nein	Georges LAUENER UDC Non/Nein	David PERRUCHOUD UDC Non/Nein
Laura SURCHAT- MANDAGLIO UDC Non/Nein	Ariane COURTINE MUDRY Verts Abst./Enth.	Caroline DALLEVES ROMANESCHI Verts Oui/Ja
Thierry GENIN Verts Oui/Ja	Mireille HOFMANN JACQUOD Verts Oui/Ja	Julie MICHEL Verts Oui/Ja
Marie MORARD Verts Oui/Ja	Nathalie PITTELOUD REY Verts Oui/Ja	Annie THIESSOZ REYNARD Verts Abst./Enth.
Aurélien D'ANDRÈS Centre	Giuseppe Di DONNA UDC	Martin REIST UDC

vote du postulat " Etude des impacts et opportunités de l'intelligence artificielle "

vote du postulat " Etude des impacts et opportunités de l'intelligence artificielle "

20:45 - 20:45

28

Approuvé/Angenommen

True

Required majority

Majority text

Majority met

37

14

3

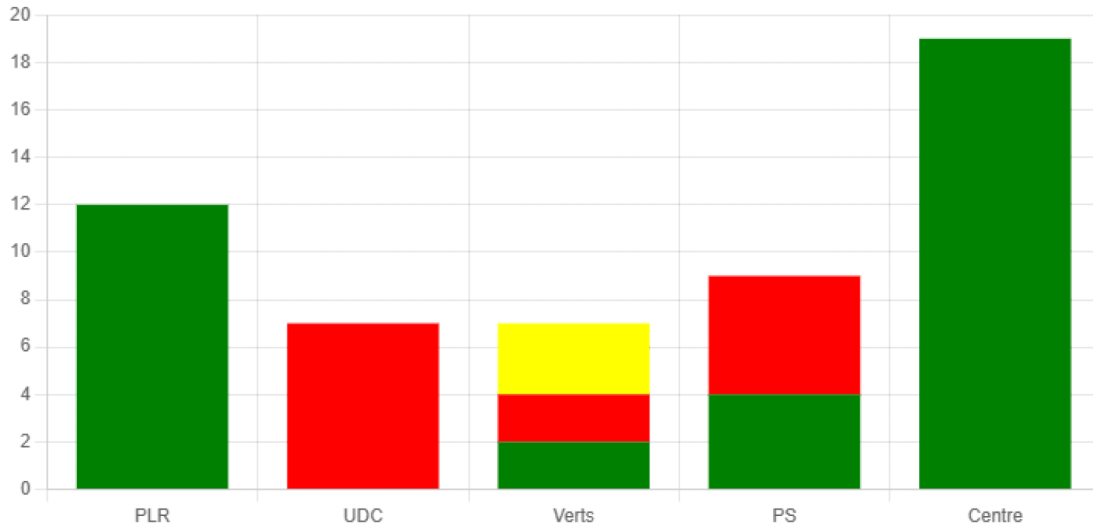
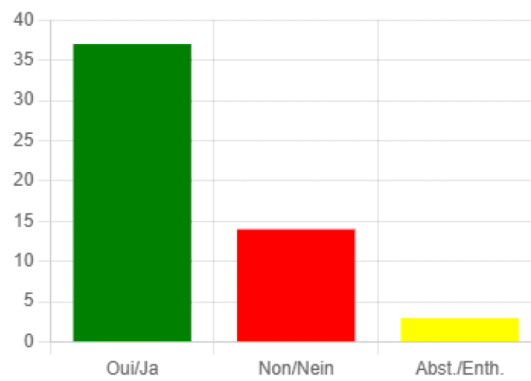
54

Oui/Ja

Non/Nein

Abst./Enth.

Total voted



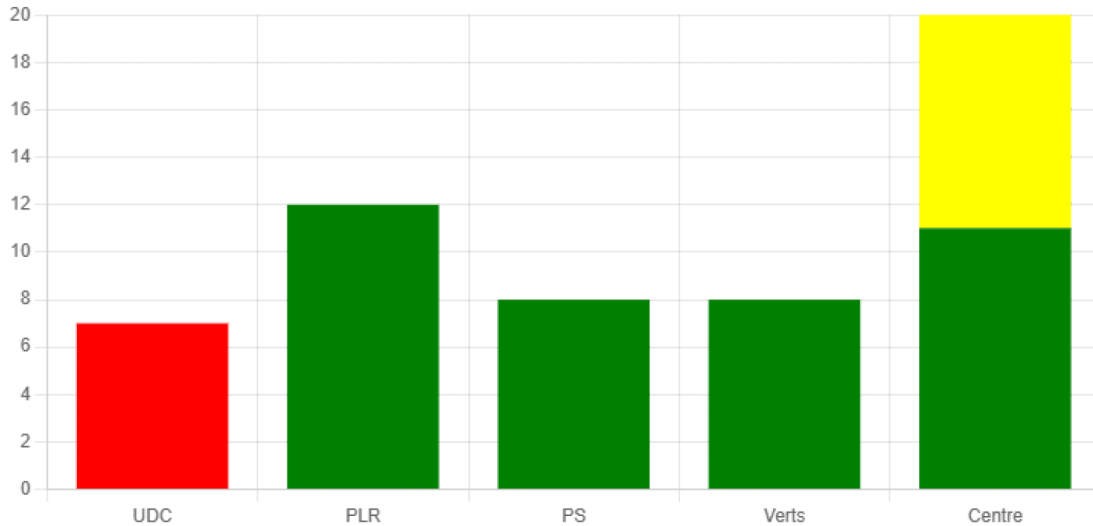
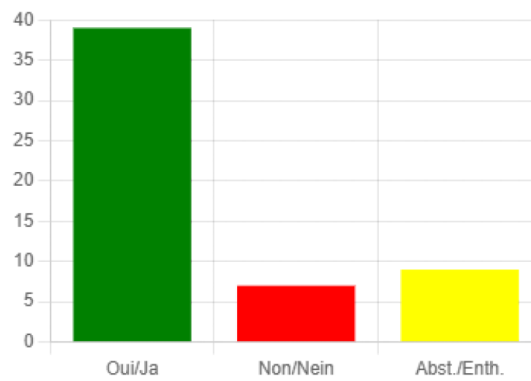
Individual results

Marie BERRA-PUGLISI Centre Oui/Ja	Sophie BOURBAN-MATHIS Centre Oui/Ja	Valérie de LAVALLAZ Centre Oui/Ja
Isabelle de WERRA Centre Oui/Ja	David HÄFLIGER Centre Oui/Ja	Stéphane HÄFLIGER Centre Oui/Ja
Grégoire IBORRA Centre Oui/Ja	Sven KERNEN Centre Oui/Ja	Janique LUYET Centre Oui/Ja
Mathieu MARIÉTHOZ Centre Oui/Ja	Kévin MEILLAND Centre Oui/Ja	Florian MICHELOUD Centre Oui/Ja
Gabriel Akanga MUKUNA Centre Oui/Ja	Stéphanie PERRUCHOUD Centre	Vaïc PERRUCHOUD Centre Oui/Ja
Christophe PITTELOUD Centre Oui/Ja	Edouard REY Centre Oui/Ja	Annick RIAND LEONE Centre Oui/Ja
Patrick SIGGEN Centre	Emmanuel THELER Centre Oui/Ja	Serge WERLEN Centre Oui/Ja
Sacha BEYTRISON PLR Oui/Ja	Raphaëli CHEVRIER PLR Oui/Ja	Patrick DÄHLER PLR Oui/Ja
Romain DÉLÈZE PLR Oui/Ja	Artemis EGGEL-AVANESIANI PLR Oui/Ja	Nicolas EMERY PLR Oui/Ja
Lionel GAPANY PLR Oui/Ja	Raphaëlle MARTY- TERRETTAZ PLR Oui/Ja	François MEYER PLR Oui/Ja
Guillaume STALDER PLR Oui/Ja	Thierry STALDER PLR Oui/Ja	Rachel TORRENT-BERGENDI PLR Oui/Ja
Jean Pierre BODRITO PS Oui/Ja	Sophie DELALOYE PS Oui/Ja	Yves DONON PS Non/Nein
Cindy GIROUD-MEILLARD PS Non/Nein	Rémy MOTTIER PS Non/Nein	Giuseppe RENDA PS Oui/Ja
Pierre SCHERTENLEIB PS Non/Nein	Grégoire VUISSOZ PS Non/Nein	Lucien ZUBER PS Oui/Ja
Vincent BOAND UDC Non/Nein	Benjamin COCHRANE UDC Non/Nein	Océane CRETТАZ UDC Non/Nein
Clément GILLIOZ UDC Non/Nein	Georges LAUENER UDC Non/Nein	David PERRUCHOUD UDC Non/Nein
Laura SURCHAT- MANDAGLIO UDC Non/Nein	Ariane COURTINE MUDRY Verts Abst./Enth.	Caroline DALLEVES ROMANESCHI Verts Non/Nein
Thierry GENIN Verts Oui/Ja	Mireille HOFMANN JACQUOD Verts Oui/Ja	Julie MICHEL Verts Abst./Enth.
Marie MORARD Verts	Nathalie PITTELOUD REY Verts Non/Nein	Annie THIESSOZ REYNARD Verts Abst./Enth.
Aurélien D'ANDRÈS Centre	Giuseppe Di DONNA UDC	Martin REIST UDC

vote du postulat " Projection des besoins par quartier en nurserie, crèche et UAPE "

vote du postulat " Projection des besoins par quartier en nurserie, crèche et UAPE "
20:58 - 20:59

28	Approuvé/Angenommen	True
Required majority	Majority text	Majority met
39	7	55
Oui/Ja	Non/Nein	Total voted
	9	
	Abst./Enth.	



Individual results

Marie BERRA-PUGLISI Centre Oui/Ja	Sophie BOURBAN-MATHIS Centre Abst./Enth.	Valérie de LAVALLAZ Centre Oui/Ja
Isabelle de WERRA Centre Oui/Ja	David HÄFLIGER Centre Abst./Enth.	Stéphane HÄFLIGER Centre Abst./Enth.
Grégoire IBORRA Centre Oui/Ja	Sven KERNEN Centre Abst./Enth.	Janique LUYET Centre Abst./Enth.
Mathieu MARIÉTHOZ Centre Oui/Ja	Kévin MEILLAND Centre Abst./Enth.	Florian MICHELOUD Centre Oui/Ja
Gabriel Akanga MUKUNA Centre Oui/Ja	Stéphanie PERRUCHOUD Centre Abst./Enth.	Vaïc PERRUCHOUD Centre Oui/Ja
Christophe PITTELOUD Centre Oui/Ja	Edouard REY Centre Oui/Ja	Annick RIAND LEONE Centre Abst./Enth.
Patrick SIGGEN Centre Oui/Ja	Emmanuel THELER Centre Abst./Enth.	Serge WERLEN Centre Oui/Ja
Sacha BEYTRISON PLR Oui/Ja	Raphaëli CHEVRIER PLR Oui/Ja	Patrick DÄHLER PLR Oui/Ja
Romain DÉLÈZE PLR Oui/Ja	Artemis EGGEL-AVANESIANI PLR Oui/Ja	Nicolas EMERY PLR Oui/Ja
Lionel GAPANY PLR Oui/Ja	Raphaëlle MARTY- TERRETTAZ PLR Oui/Ja	François MEYER PLR Oui/Ja
Guillaume STALDER PLR Oui/Ja	Thierry STALDER PLR Oui/Ja	Rachel TORRENT-BERGENDI PLR Oui/Ja
Jean Pierre BODRITO PS Oui/Ja	Sophie DELALOYE PS Oui/Ja	Yves DONON PS Oui/Ja
Cindy GIROUD-MEILLARD PS Oui/Ja	Rémy MOTTIER PS Oui/Ja	Giuseppe RENDA PS Oui/Ja
Pierre SCHERTENLEIB PS Oui/Ja	Grégoire VUISSOZ PS Oui/Ja	Lucien ZUBER PS Oui/Ja
Vincent BOAND UDC Non/Nein	Benjamin COCHRANE UDC Non/Nein	Océane CRETТАZ UDC Non/Nein
Clément GILLIOZ UDC Non/Nein	Georges LAUENER UDC Non/Nein	David PERRUCHOUD UDC Non/Nein
Laura SURCHAT- MANDAGLIO UDC Non/Nein	Ariane COURTINE MUDRY Verts Oui/Ja	Caroline DALLEVES ROMANESCHI Verts Oui/Ja
Thierry GENIN Verts Oui/Ja	Mireille HOFMANN JACQUOD Verts Oui/Ja	Julie MICHEL Verts Oui/Ja
Marie MORARD Verts Oui/Ja	Nathalie PITTELOUD REY Verts Oui/Ja	Annie THIESSOZ REYNARD Verts Oui/Ja
Aurélien D'ANDRÈS Centre Oui/Ja	Giuseppe Di DONNA UDC Oui/Ja	Martin REIST UDC Oui/Ja